



Pays et Territoires d'Outre-Mer: Profils Environnementaux

RAPPORT FINAL

PARTIE 2 – RAPPORT DÉTAILLÉ

SECTION D – RÉGION DU PACIFIQUE

Janvier 2015

EuropeAid/127054/C/SER/multi
Request n° 2013/325768



Consortium



LIMITATION DE RESPONSABILITE

Ce rapport a été préparé avec l'aide financière de la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des consultants et ne sont en aucun cas l'expression de l'opinion officielle de la Commission européenne ni des gouvernements et territoires impliqués.

Auteurs du Rapport

Jose de Bettencourt

Helena Imminga-Berends

Nom et adresse du contracteur

Safège Consortium

Gulledelle 92

B-1200 Brussels - BELGIUM

Gestionnaire de projet

Camille Vassart pour Prospect C&S

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce document

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACAP	Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACP	(États d') Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEC	Association des États des Caraïbes
AEPS	Stratégie de protection de l'environnement arctique
AFD	Agence française de développement
AMAP	Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AMOC	Circulation méridienne de retournement de l'Atlantique
AMP	Aire marine protégée
AOSIS	Alliance des petits états insulaires
APE	Accord de partenariat économique
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASP	Aire spécialement protégée
BAS	British Antarctic Survey (centre de recherches britannique sur l'Antarctique)
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAFF	Conservation de la flore et de la faune arctiques
CANARI	Institut caraïbe des ressources naturelles
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIFORUM	Forum des Caraïbes
CCAMLR	Convention sur la conservation de la faune et de la flore marine de l'Antarctique
CCAS	Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique
CCC	Cod and Climate Change Programme (Programme sur le changement climatique)
CCCCC	Centre de la communauté des Caraïbes sur les changements climatiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDAA	Communauté de développement d'Afrique australe
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CEHI	Institut de santé environnementale des Caraïbes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention de Bonn sur les espèces migratoires
CNRS	Centre national pour la recherche scientifique
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COLTO	Coalition des opérateurs légaux de légine
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des parties
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPA	Évaluation de la pauvreté du pays

CPACC	Planification des Caraïbes pour l'adaptation au changement climatique
CPS	Secrétariat de la communauté du Pacifique
CR	Gravement menacé d'extinction (classification UICN)
CRAMRA	Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique
CRISP	Récifs coralliens dans le Pacifique Sud
CSME	Marché et économie uniques des Caraïbes
DAO	Décision d'Association Outre-mer
Darwin Plus	Fait suite au programme OTEP et à l'initiative Darwin (composant PTOM) en ce qui concerne le financement compétitif devant aboutir à des résultats stratégiques à long terme pour l'environnement naturel dans les territoires d'outre-mer britanniques
DCNA	Alliance des Caraïbes néerlandaises pour la nature
DEFRA	Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du gouvernement britannique
DFID	Département du développement international du gouvernement britannique
DK	Danemark
DOCUP	Document unique de programmation
ECCB	Banque centrale des Caraïbes orientales
EE	Efficacité énergétique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EN	Menacé d'extinction (classification UICN)
ENSO	El Niño Southern Oscillation (El Niño-oscillation australe)
EPD	Environnement, planification et développement
EPPR	Préparation aux situations d'urgence, prévention et intervention
ER	Énergie renouvelable
ESE	Évaluation stratégique environnementale
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FBG	Fonds pour une bonne gouvernance
FCO	Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni
FEA	Fonds pour l'Environnement et l'Agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FPEIR	Forces, pressions, états, impacts, réponses
FR	France
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GES	Gaz à effet de serre
GIWA	Évaluation globale des eaux internationales
GLISPA	Partenariat insulaire mondial
HMS	His Majesty's Ship (le navire de sa Majesté)
I&M	Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement
IAATO	Association internationale des tours opérateurs de l'Antarctique
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
ICCAT	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
ICES-CCC	Programme sur le changement climatique du CIEM
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement (Royaume-Uni)
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique pour la gestion régionale de l'environnement

IPCC	Groupe intergouvernemental pour l'étude du changement climatique
IRD	Institut de recherche pour le développement (FR)
JCNB	Commission mixte sur la conservation du narval et du béluga
JNCC	Comité mixte sur la conservation de la nature du gouvernement britannique
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
LSB	Pollutions marines d'origine tellurique (protocole de la convention de Carthagène)
MAB	L'homme et la biosphère (Réserve)
MACC	Adaptation généralisée au changement climatique
MoU	Déclaration commune d'intention
MSC	Marine Stewardship Council (Conseil pour la bonne gestion des mers)
NAMMCO	Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord
NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
NL	Pays-Bas
NT	National Trust
NU	Nations unies
NZ	Nouvelle-Zélande
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCTA	Association des pays et territoires d'outre-mer
OECO	Organisation des États de la Caraïbe orientale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
OPASE	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
OT	Ordonnateurs territoriaux
OTCF	Overseas Territories Conservation Forum (association pour la conservation des territoires d'outre-mer britanniques)
OTEP	Overseas Territories Environment Programme (programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer) (remplacé par Darwin Plus)
OUA	Organisation de l'unité africaine
PACSU	Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées
PAME	Protection de l'environnement marin arctique
PCCFAF	Pacific Climate Change Finance Assessment Framework (cadre d'évaluation du financement de la lutte contre le changement climatique dans le Pacifique)
PDD	Plan de développement durable
PECCO	Pacific Environment and Climate Change Outlook (perspectives sur le changement climatique et l'environnement dans le Pacifique)
PEID	Petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PEP	Partenariat pauvreté-environnement
PGA	Plan général d'aménagement
PGEM	Plan de gestion de l'espace maritime
PIB	Produit intérieur brut
PIDP	Programme de développement des îles du Pacifique
PILN	Pacific Invasives Learning Network (réseau d'apprentissage sur les espèces envahissantes du Pacifique)
PIP	Partenariat sur les espèces envahissantes du Pacifique
PIR	Programme indicatif régional
PM	Patrimoine mondial
PME	Petites et moyennes entreprises
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPCR	Programme pilote pour la résilience climatique
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
PWSD	Ministère des travaux publics et des services
RNN	Réserve naturelle nationale
RSP	Programme pour les mers régionales ou document de stratégie régionale
RSPB	Société royale pour la protection des oiseaux (UK)
s.o.	sans objet
SAERI	Institut de recherche scientifique sud-atlantique
SAWG	Groupe de travail sur l'Atlantique Sud (du UK OTCF)
SCOR	Comité scientifique de la recherche océanique
SCP	Programme stratégique par pays
SDC	Système de documentation des captures
SIDSnet	Réseau des petits États insulaires en développement
SNGE	Stratégie nationale de gestion de l'environnement
SORP	Partenariat pour la recherche dans l'océan Austral
SPAW	Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées
SPTO	Organisation du tourisme du Pacifique Sud
SSN	Système de surveillance des navires
STEP	Station d'épuration des eaux usées
TAC	Total admissible des captures
TEP	Tonne équivalent pétrole (TEP Vertes est un projet de lutte contre le changement climatique dans le Pacifique)
TOM	Territoires d'outre-mer (acronyme souvent utilisé dans les textes anglais)
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UK	Royaume-Uni
UKAHT	United Kingdom Antarctic Heritage Trust (fonds pour le patrimoine antarctique du Royaume-Uni)
UKOTA	Association des PTOM apparentés au Royaume-Uni
UKOTCF	United Kingdom Overseas Territories Conservation Forum (association pour la conservation des territoires d'outre-mer britanniques)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VROM	Ministère néerlandais de l'environnement
VU	Vulnérable (classification UICN)
WIDECAST	Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network (réseau étendu pour la conservation des tortues marines aux Caraïbes)
WRI	World Resources Institute (institut des ressources mondiales)
ZEE	Zone économique exclusive
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZTDC	Zone de tourisme durable de la Caraïbe

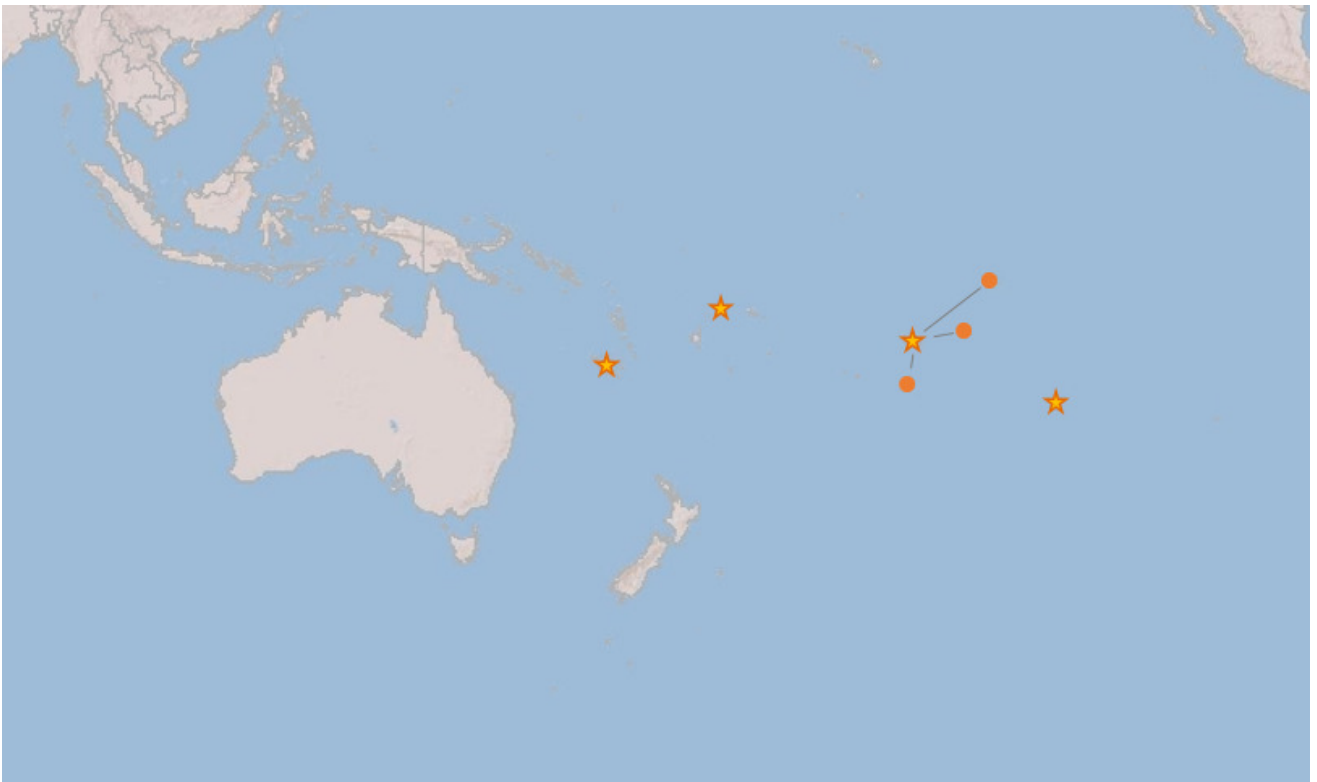
AI	Ile Ascension
ANG	Anguilla
ARU	Aruba
BAT	Territoire antarctique britannique
BIOT	Territoire britannique de l'océan Indien
BLM	Saint-Barthélemy
BM	Bermudes
BON	Bonaire
BVI	Iles Vierges britanniques
CAY	Iles Caïmans
CUW	Curaçao
FLK	Iles Falkland
FP	Polynésie française
GL	Groenland
MSR	Montserrat
NC	Nouvelle-Calédonie
PIT	Iles Pitcairn
SAB	Saba
SGSSI	Géorgie du Sud-et-les îles Sandwich du sud
SH	Sainte-Hélène
SHATdC	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
SPM	Saint-Pierre-et-Miquelon
StEus	Saint-Eustache
SXM	Sint Maarten
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TCI	Iles Turques-et-Caïques
TdC	Tristan da Cunha
W&F	Wallis et Futuna

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et acronymes	3
Table des matières.....	8
1 Introduction.....	10
2 Description de la région	10
3 Données et statistiques clés.....	11
4 Biogéographie, endémisme, importance pour la biodiversité mondiale	12
5 État de l'environnement	13
5.1 Milieu bâti.....	15
5.2 Biodiversité.....	15
5.3 Risques naturels.....	17
6 Examen de la gouvernance environnementale.....	17
6.1 Institutions	17
6.2 Politiques, stratégies, plans, sensibilisation et surveillance.....	18
6.3 Cadre légal	19
7 Coopération.....	21
7.1 Organisations et programmes régionaux pertinents	21
7.2 Initiatives et projets régionaux pertinents.....	25
7.2.1 Projets et programmes européens	25
7.2.2 Projets régionaux de la Communauté du Pacifique.....	26
7.2.3 France	27
8 Recommandations	28
9 Références	32
 Annexe A : Polynésie française.....	 41
Annexe B : Nouvelle-Calédonie.....	60
Annexe C : Pitcairn.....	82
Annexe D : Wallis et Futuna.....	100

PROFIL ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

PACIFIQUE



1 INTRODUCTION

Ce document fait partie d'un rapport en six volumes rédigé à la demande de la Commission européenne. Il présente les profils environnementaux des quatre pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de la région du Pacifique. D'autres volumes sont consacrés aux PTOM des régions des Caraïbes, de l'Atlantique nord, de l'Atlantique sud et de l'océan Indien. Les profils environnementaux doivent alimenter les discussions sur l'environnement et sur les conséquences potentielles que les tendances environnementales auront sur le développement socio-économique au sein des PTOM. Plus spécifiquement, ils ont été rédigés pour permettre à l'UE de programmer l'aide fournie aux PTOM au titre du FED.

Le présent volume comprend un profil global, traitant de la région du Pacifique dans son ensemble, puis des profils environnementaux individuels pour chaque territoire (Annexes A à D). Les observations/constatations régionales sont réunies et consolidées dans la première partie du rapport principal.

2 DESCRIPTION DE LA RÉGION

Nous considérons ici la région Pacifique comme comprenant la Micronésie, la Mélanésie, la Polynésie et le Pacifique Sud.

Il existe quatre PTOM dans la région de l'océan Pacifique :

- la Polynésie française (PF), la Nouvelle-Calédonie (NC), Wallis et Futuna (W&F), liées à la France ; et
- les Îles Pitcairn (PIT), liées au Royaume-Uni.

Outre ces quatre PTOM, la région de l'océan Pacifique comprend également :

- 13 états insulaires indépendants : les États fédérés de Micronésie, les Îles Fidji, les Kiribati, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa, les Îles Salomon, Timor oriental, les Tonga, les Tuvalu, le Vanuatu.
- Des territoires non-souverains : Les Samoa américaines, Guam, l'île Howland, l'île Jarvis, le récif Kingman, les îles Marshall, les îles Mariannes du Nord (tous des territoires américains), Niue, les Tokelau, et les Îles Cook (autonomes mais liées à la Nouvelle-Zélande).
- Des pays de plus grande superficie comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Japon et l'Indonésie font partie de certaines organisations régionales.

En général, les îles du Pacifique sont soit des îles hautes, soit des îles basses de calcaires coralliens, voir encore des atolls. Cette diversité topographique et géographique s'applique également aux 4 PTOM du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie est une ancienne île rocheuse d'origine continentale. Elle possède un relief relativement prononcé, une barrière de corail de 1600 km de long et 40 000 km² de lagons. Les îles Loyauté, coralliennes, reposent sur d'anciens volcans. La Polynésie française comprend cinq archipels dont quatre sont d'origine volcanique dont Tahiti (île volcanique basaltique récente), tandis que l'archipel des Tuamotu est constitué d'îles basses de calcaires coralliens. Wallis et Futuna sont d'origine volcanique, mais Wallis est basse (plus haut sommet : 150 m) et entourée d'un grand lagon, tandis que Futuna a des reliefs plus importants (765 m), des pentes escarpées et pas de lagon. Il est difficile d'accéder à Pitcairn à cause de ses fortes pentes, son exposition directe à l'océan et l'absence de ports naturels. Les îles inhabitées Henderson et Oeno, qui font toutes deux partie des Îles Pitcairn, sont, respectivement, un atoll corallien inhabituellement élevé et un atoll très peu élevé et intact.

Les récifs coralliens, les lagons, les mangroves, les plages et les forêts tropicales forment les habitats les plus courants de ces PTOM. Ils sont les refuges d'un grand nombre d'espèces de vertébrés et d'invertébrés marins et terrestres ainsi que d'algues.

En avril 2014, la Nouvelle-Calédonie a créé le parc naturel marin de la mer de Corail, une aire marine protégée (AMP) qui englobe l'entièreté de la ZEE, ainsi que les eaux territoriales et les îles appartenant à la Nouvelle-Calédonie couvrant près d'1,3 million km². Le parc, sous la responsabilité partagée du Gouvernement français, est désormais parmi les plus grandes AMP du monde. Sa création augmente à 16% (4% précédemment) le taux des eaux sous juridiction française qui ont un statut d'AMP.

3 DONNÉES ET STATISTIQUES CLÉS

Données et statistiques clés des PTOM dans la région du Pacifique						
PTOM	Superficie (km ²)	ZEE (km ²)	Population	hab / km ²	PIB / hab (€)	Taux d'analphabétisme
PF	3 660	5 millions	268 207	73,3	17 933	2 %
NC	18 575	1,42 million	256 000	13,8	27 650	6 %
PIT	47	836 108	52 + 10 ¹	1,3	*	0
W&F	142	262 500	12 197	86	10 100	s.o.

* Dépendance du soutien budgétaire du RU depuis 2002/3 et de l'UE depuis le 9^{ème} FED

La densité de la population varie de 1,3 habitants / km² (Îles Pitcairn) à 86 habitants / km² (Wallis et Futuna).

Économie				
PTOM	Industrie de la pêche	Tourisme	Hydrocarbures / Minéraux	Autres
PF	●	● (7,7 % du PIB ² en 2011)		Pêche, culture de perles noires, agriculture.
NC	○	○	● Nickel	Aquaculture, agriculture, commerce
PIT	●*	○		Tarifs des passagers, recouvrement de coûts de transport, timbres (en régression)
W&F	○*			Agriculture, construction et travaux publics, commerce

○ Insignifiant ○ Artisanal / accessoire / surtout pour les touristes ● Activité modérée ● Activité principale
* Important pour leur propre consommation

L'économie de la plupart des îles du Pacifique est entièrement fondée sur les ressources naturelles (limitées), comme la pêche, les forêts et l'agriculture. La Polynésie française a réussi à diversifier son économie en développant le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la culture de perles noires et des produits issus de l'agriculture comme le noni et la vanille (produits d'exportation). Dans la période 1998-2007, Les revenus cumulés provenant de l'aquaculture dans la région étaient dominés par la Polynésie française (US\$ 1,56 milliard, perles noires principalement) et par la Nouvelle-Calédonie (US\$ 250 million, principalement les crevettes), représentant 95,5 % de la valeur de l'aquaculture dans les 22 États et Territoires insulaires océaniques (ETIO) de la région.³ Depuis 2007, la culture des perles noires a décliné, mais en 2012, la Polynésie française comptait pour 76% de la valeur de l'aquaculture dans la région et la Nouvelle-Calédonie dominait la filière des crevettes.⁴

La Nouvelle-Calédonie a d'importantes ressources minérales (surtout en nickel, qui représente environ

1 Ce sont des personnes non-résidentes, comme des professeurs, du personnel médical, la police, etc.

2 Cour des comptes - Rapport public annuel 2014 – février 2014

3 The Pacific Environment and Climate Change Outlook (PECCO) 2012, page 113 (<http://www.unep.org/pdf/PEECO.pdf>)

4 Status report: Pacific Islands reef and nearshore fisheries and aquaculture 2013, SPC and EU, http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_13_Status_Report.pdf

8% du PIB⁵) qui sont extraites, transformées et exportées. Wallis et Futuna et les Îles Pitcairn sont les moins développés des quatre PTOM, avec un revenu par habitant de 10 100 €⁶ pour Wallis et Futuna et une économie de troc pour les Îles Pitcairn (dépendance de l'aide budgétaire).

4 BIOGÉOGRAPHIE, ENDÉMISME, IMPORTANCE POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

Les données clés sur la biodiversité présentées dans le tableau sont tirées d'une étude de l'UICN sur les PTOM français et de plusieurs études sur les Îles Pitcairn. La biodiversité des Îles Pitcairn a fait l'objet de peu d'analyses. Toutefois, la biodiversité marine est mieux connue que la biodiversité terrestre étant donné le nombre croissant d'études sur le sujet. La Nouvelle-Calédonie est un foyer de biodiversité. D'après une étude de 2012 réalisée par le Pacific Environment and Climate Change Outlook (Perspectives du Pacifique sur le changement climatique et l'environnement, PECCO), couvrant 21 ETIO, le pourcentage d'espèces endémiques parmi les espèces menacées reprises dans la liste rouge de l'UICN est le plus élevé en Polynésie française (45 %), suivi de la Nouvelle-Calédonie (33 %).⁷

Biodiversité terrestre									
PTOM	Flore	Invertébrés			Vertébrés				
	Plantes vasculaires	Mollusques	Insectes	Crustacés	Poissons	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux (nicheurs)	Mammifères
PF	885 (551)	525 (-)	>1 000	20	37 (14)	-	12 (9)	36 (27)	(0)
NC	3 371 (2 518)	205 (205)	>4 500	106	103 (11)	1 (0)	95 (84)	115 (21)	9 (6)
PIT	144 (19)	26						13 (6)	
W&F	351 (7)	34 (11)		18	16 (4)	1 (0)	16 (15)	15	12

Biodiversité marine et côtière								
PTOM	Flore	Invertébrés			Vertébrés			
	Algues	Coraux	Mollusques	Crustacés	Poissons	Reptiles	Oiseaux (nicheurs)	Mammifères
PF	425 (2)	>190	2 414	1 013	1 214	6	27	24
NC	443		3 392	2 500	2 500	20	25	26
PIT						2	15	22
W&F	220	182	±600	258	648	4	10	10

Chiffres basés sur des données disponibles dans « Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'UICN, 2013 ». Entre parenthèses, le nombre d'espèces endémiques.

Zones protégées					
PTOM	Maritime	Terrestre	Patrimoine mondial de l'UNESCO	RAMSAR	Remarques ⁸
PF	31 sites / espaces naturels classés - arrêté 1485 CM du 27 sept 2011		7 atolls (district de Fakarava) sont classés « Réserves de biosphère » dans le cadre du programme MAB.	Lagon de Moorea	D'après le PROE : 4 zones protégées, 0,07 % du milieu marin et terrestre

⁵ <http://www.mfat.govt.nz/Countries/Pacific/New-Caledonia.php>

⁶ Le PIB n'est pas facilement disponible. Les valeurs que l'on trouve le plus souvent sont soit 3 800 \$ américains soit 10 148 €. La seconde provient de la source <http://www.senat.fr/rap/a11-112-3/a11-112-38.html> et est celle utilisée dans ce profil.

⁷ The Pacific Environment and Climate Change Outlook (PECCO) 2012, pg 135

⁸ The Pacific Environment and Climate Change Outlook (PECCO) 2012 pg 135

NC	42 000 ha (Province Nord et Province Sud) ⁹	90 000 ha (Province Nord et Province Sud)	Une partie du lagon et des récifs (16 000 km ²) ¹⁰ : 6 sites en réseau	Les Lacs du Grand Sud néo- calédonien	D'après le PROE : 59 zones protégées = 1,1 % du milieu marin et terrestre
PIT	Proposition du gouvernement pour la création d'une AMP sur 99 % de la ZEE ¹¹		Île Henderson ¹²		
W&F	1				D'après le PROE : 1 zone protégée, 0,17 % du milieu marin et terrestre

5 ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Les principaux défis environnementaux des PTOM du Pacifique sont :

Principaux défis et problèmes environnementaux des PTOM dans la région du Pacifique				
PTOM	Défi / problème	Gravité	Description succincte	État en 2007*
PF	Changement climatique	Grave	La PF est l'un des pays / territoires du Pacifique qui sera le plus affecté par la hausse du niveau de la mer, puisque la plupart des îles sont peu élevées ou sont dotées d'infrastructure côtière. L'impact de la hausse de la température de la mer sur les coraux est déjà observable. Les cyclones font épisodiquement des ravages.	G (grave)
	Dégradation des récifs coralliens et pollution des lagons	Grave	La collecte des coraux pour servir, entre autres, de matériaux de construction, la surpêche, les espèces envahissantes (étoiles de mer), la pollution domestique et touristique, la culture de perles noires, l'étalement urbain (construction de routes, etc. sur les récifs coralliens).	G
	Protection du patrimoine naturel : espèces et habitats	Grave	Seul 2 % du milieu terrestre est protégé. De nombreux oiseaux endémiques sont menacés d'extinction. 30 % des espèces endémiques étudiées sont menacées d'extinction. ¹³	Non indiqué
NC	Changement climatique	Grave	Les changements au niveau de la température de l'air et de l'eau affecteront particulièrement les écosystèmes marins (mangroves, lagons et coraux). Il est également probable que le changement climatique cause des cyclones plus fréquents et plus violents.	G
	La pollution et la sédimentation des rivières et des lagons	Grave	Certaines mesures ont été prises par l'industrie minière et l'administration (code minier) pour l'extraction.	G
	Menaces qui pèsent sur les richesses de la biodiversité	Grave	La Nouvelle-Calédonie possède une biodiversité importante, mais une majorité des espèces endémiques étudiées est sujette à plusieurs menaces, dont l'industrie minière, la destruction de leur habitat, l'introduction de	G

⁹ Ces données ne prennent pas en compte la Province des Îles Loyauté, qui est une Reserve foncière intégrale.

¹⁰ <http://whc.unesco.org/fr/list/1115>

¹¹ Proposition soumise au gouvernement du Royaume-Uni, qui analyse la demande.

¹² <http://whc.unesco.org/fr/list/487>

¹³ The Pacific Environment and Climate Change Outlook (Perspectives du Pacifique sur le changement climatique et l'environnement, PECCO) 2012, page 126

			prédateurs, les espèces envahissantes et la chasse illégale.	
PIT	Espèces envahissantes et autres menaces pesant sur la flore et la faune	Grave	Les espèces introduites comme le Jamrosat (<i>Syzygium jambos</i>), les rats et les chèvres menacent les oiseaux et la végétation d'origine. La hausse du nombre de visiteurs peut augmenter également le risque d'introduction d'espèces exotiques et envahissantes sur les îles et de réduction de la biodiversité. Déforestation pour l'approvisionnement en combustible ou en matériau de construction.	G
W&F	Érosion des sols et perte de la fertilité dues à de mauvaises pratiques agricoles	Grave	Mesures prises pour soutenir l'agriculture biologique, mais la déforestation et l'écobuage détruisent le couvert terrestre. Cela cause l'érosion des sols et la perte de la fertilité.	G
	Pollution et sédimentation du lagon de Wallis	Grave	Mesures prises pour améliorer les techniques d'élevage de cochons. Cependant, les excréments des cochons et des chèvres sont encore lessivés vers les lagons, ce qui cause une contamination bactériologique ainsi qu'une eutrophisation. De plus, l'érosion des sols augmente la turbidité des eaux du lagon.	G
	Dégradation des récifs coralliens	Grave	25 % des coraux sont menacés et fortement dégradés sur Futuna. Collecte des coraux pour servir de matériau de construction. La surpêche et l'emploi de méthodes de pêche destructrices, malgré un nouveau programme pour réduire la pression de la pêche sur le lagon. Pollution du lagon issue des ménages, de l'agriculture et de l'élevage de cochons.	G
	Changement climatique	Grave	La hausse de la température affecte les récifs coralliens. Les cyclones cassent et détruisent les coraux. Les avalanches ultérieures abîment et étouffent les coraux situés en contrebas.	G

À des degrés divers, les quatre PTOM partagent un certain nombre de problèmes environnementaux, comme le manque d'eau douce, la hausse de la température de la surface de la mer qui affecte les récifs coralliens, la pollution des lagons et du littoral à cause d'une gestion et d'un traitement inappropriés des déchets (et des eaux usées). De plus, l'augmentation du niveau de la mer est une menace considérable qui causera la perte de terres et obligera les populations à se déplacer sur les hauteurs ou vers d'autres îles. En outre, des phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, cyclones) posent également problème. La déforestation, les pratiques agricoles traditionnelles destructrices, la surpêche / la pêche destructrice sont également des pressions anthropiques. La PF et la NC ont également des problèmes de pollution liés à la forte densité de la population dans les zones urbaines et à l'industrie minière pour la NC.

Une nouvelle problématique est l'exploitation minière des fonds marins. Dans un récent rapport¹⁴, le Conseil français économique, social et de l'environnement demande au gouvernement français de saisir l'opportunité présentée par le Droit de la mer de revendiquer deux millions de kilomètres carrés supplémentaires de fonds marins, dont la moitié sont en Polynésie française. Le rapport indique que la Polynésie française a des terres rares, tandis qu'il y a du cobalt au large de Wallis et Futuna et des dépôts d'hydrocarbures près de la Nouvelle-Calédonie. Les impacts de l'exploration et de l'exploitation des ressources sont l'objet de débats et un programme de recherche multidisciplinaire (MIDAS¹⁵ d'une durée de 36 mois et commencé en Novembre 2013) enquête sur les impacts environnementaux de l'extraction des ressources minérales et énergétiques de l'environnement en haute mer est financé par le

¹⁴ <https://ramumine.wordpress.com/tag/french-polynesia/>

¹⁵ <http://www.eu-midas.net/>

septième programme-cadre pour la recherche. Le CNRS et IFREMER ont publié un rapport en juin 2014¹⁶ sur les impacts environnementaux de l'exploration des ressources minérales des fonds marins. Dans le même temps, les PTOM de la région du Pacifique et les pays ACP renforcent la planification spatiale marine (voir ci-dessous le projet PACIOCEA).

5.1 MILIEU BÂTI

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont les PTOM les plus peuplés, les plus grands et avec les plus grandes ZEE de la région et leur environnement subit des pressions plus importantes que Wallis et Futuna ou Pitcairn. En Polynésie française, les eaux usées non-traitées sont une pression pour les lagons, en particulier dans les zones de forte densité de population, ou les zones à forte fréquentation touristique (env. 165 000 touristes en 2013) et résultent en la destruction des habitats¹⁷. Des investissements importants dans le traitement des eaux, en particulier dans la commune de Papeete, contribuent à améliorer la situation. En Nouvelle-Calédonie, les impacts environnementaux de l'exploitation de nickel à ciel ouvert sont importants. Principalement en raison de l'industrie du nickel, la Nouvelle-Calédonie est parmi les plus grands émetteurs de CO₂ au monde¹⁸. Cette industrie pollue également les rivières et les lagons. Dans les deux territoires, la pollution de l'air due au transport est une réalité.

Les quatre PTOM ont des problèmes de gestion des déchets. La situation de ces territoires se résume comme suit :

PTOM	Description
PF	Plusieurs études et plans de gestion des déchets, plusieurs nouvelles installations ¹⁹ . Collecte sélective des déchets ménagers sur plusieurs îles, éco-stations sur les plages et information. Taxe pour la collecte et l'exportation de voitures. Liste de substances interdites dans les décharges.
NC	Déchets des mines de nickel et des ménages (250 000 tonnes par an). Taxe sur les hydrocarbures pour le recyclage et la réutilisation des déchets industriels. Récemment, des mesures législatives ont été prises pour adresser un certain nombre de problèmes de recyclage et de traitement des déchets dangereux, dans les centres urbains tout du moins.
PIT	Les habitants réutilisent ou brûlent la plupart de leurs déchets. Une décharge est pleine. L'introduction d'un site de gestion des déchets est prévue pour 2015.
W&F	Nouvelle politique pour les déchets, deux nouvelles usines de traitement des déchets, incinération des déchets hospitaliers, et taxe sur les boissons alcoolisées pour couvrir les frais de collecte des déchets ménagers. Les associations locales qui récupèrent les cannettes peuvent les vendre à l'administration au prix de 840 € par tonne.

5.2 BIODIVERSITÉ

La surpêche, la pêche destructrice, la déforestation, la pollution et l'emploi de coraux et du sable du littoral comme matériaux de construction ou comme remblais ont eu un impact négatif sur l'érosion du littoral, les récifs coralliens et les écosystèmes marins. Le tableau ci-dessous montre l'étendue des récifs coralliens sur le territoire et donne une indication de leur état.

16 <http://www.cnrs.fr/fr/pdf/inee/SyntheseESCO/index.html#/1/>

17 A Wallis-et-Futuna, on rencontre un problème similaire, mais dans ce cas les pressions proviennent des élevages de cochons et des eaux de surface non traitées.

18 https://unstats.un.org/unsd/environment/air_co2_emissions.htm

19 <http://www.environnement.pf/spip.php?article197> rapport d'évaluation, page 33

Récifs coralliens	Incidence	États barrières de corail	des	Remarques
PF	●			Les récifs sont comparativement en bonne conditions, avec un maintien et ici et là diminution de la couverture et une augmentation là où les coraux ont été endommagés. Il y a peu d'indices de stress généralisé et prolongé, de dommages ou de perte de la couverture corallienne. Cependant, on observe des dommages liés à des stress localisés sur les récifs frangeants autour de Tahiti et Moorea. En combinant les observations sur le stress thermique au cours des 10 dernières années et les menaces locales, on peut considérer qu'environ 33% des coraux de la Polynésie française sont exposés à des risques.
NC	●	Données	limitées	La santé et résilience des coraux est raisonnablement bonne. Les tendances en termes de couverture corallienne et d'espèces récifales sont globalement stables, avec des variations dans certains sites. Il n'y a pas d'indication de déclin de grande ampleur ou persistant, néanmoins, les données à long terme manquent pour de nombreux sites. En combinant les observations sur le stress thermique au cours des 10 dernières années et les menaces locales, on peut considérer que près de 60% des coraux de la Nouvelle-Calédonie sont exposés à des risques. La nouvelle AMP de la mer de Corail devrait avoir un impact important sur l'amélioration des récifs coralliens en général et l'inversion des tendances de déclin observées dans certaines zones.
Îles Pitcairn	○			Il y a des communautés de coraux sains ²⁰ bien que les îles se situent à la limite australe de la distribution des récifs coralliens dans le Pacifique. Importante couverture corallienne, particulièrement à Ducie et Henderson. Les coraux, moins denses dans les eaux peu profondes autour de Pitcairn sont sujets au ruissellement et à la sédimentation venant de l'île, mais un récif sain se trouve plus en profondeur plus loin de la côte.
W&F	●	Données	limitées	La plupart des récifs sont relativement sains, avec une importante couverture et diversité corallienne. Certains récifs frangeants autour de Futuna et Alofi semblent être affectés par des activités humaines et on note l'absence de grands poissons à Wallis. En combinant les observations sur le stress thermique et les menaces locales, on peut considérer qu'environ 66% des coraux de la Polynésie française sont exposés à des risques.

- Étendu
- Limité
- Aucun

- Relativement bon pour la région
- En déclin

Les quatre PTOM doivent faire face aux espèces envahissantes :

PTOM	Description
PF	Les chiffres diffèrent selon les sources. 46 espèces classées comme menaçant la biodiversité selon le code de l'environnement. ²¹ La couronne d'épines géante, également connue sous le nom d'étoile de mer acanthaster (<i>Acanthaster planci</i>), se nourrit des coraux et menace la biodiversité en PF et NC. On note aussi les problèmes causés par la petite fourmi de feu et le miconia par exemple.

²⁰ Friedlander AM, Caselle JE, Ballesteros E, Brown EK, Turchik A, et al. (2014) The Real Bounty: Marine Biodiversity in the Pitcairn Islands. PLoS ONE 9(6): e100142. doi:10.1371/journal.pone.0100142

²¹ Le PECCO (Pacific Environment and Climate Change Outlook, 2012) indique 201 espèces envahissantes, 253 potentiellement envahissantes, <http://www.unep.org/pdf/PEECO.pdf>

NC	9 espèces envahissantes, 462 potentiellement envahissantes. Impact environnemental dû à l'introduction de cerfs, rats, lapins (dans les îlots) cochons notamment ainsi que certaines espèces végétales.
PIT	Des campagnes pour éradiquer les rongeurs et le jamrosat ont eu lieu pour protéger les oiseaux et permettre à la végétation locale de repousser. Etant donné que le jamrosat pousse dans les points de captage, cela affecte également la disponibilité en eau douce.
W&F	31 espèces invasives, 225 potentiellement invasives. Les rats, une espèce introduite, ont réduit le nombre d'oiseaux reproducteurs ; les chèvres et cochons, eux aussi introduits, ont causé la contamination bactériologique du lagon, par leurs déplacements non contrôlés.

5.3 RISQUES NATURELS

De violentes tempêtes, des cyclones, des inondations, des séismes, des tsunamis, des phénomènes de fortes houles et des éruptions volcaniques affectent régulièrement toutes les îles du Pacifique. Les quatre PTOM de la région sont sujets aux tempêtes tropicales, cyclones et phénomènes de forte houle. Les conséquences du changement climatique, tels que l'augmentation du niveau de la mer et la hausse de la température de l'eau de mer, augmentent la probabilité et la fréquence des catastrophes naturelles. En Nouvelle-Calédonie, le cyclone Beti (1996) a endommagé le récif corallien Ricaudy, le cyclone Erica (2003) a laissé 3 500 personnes sans abri, Vania (2011) a causé des inondations et deux personnes sont décédées et deux portées disparues suite au passage d'Edna (2014). Maupiti, Bora-Bora et Huahine en Polynésie française ont été pratiquement dévastées par les cyclones Martin et Osea (1997). Le passage du cyclone Oli a également occasionné d'importants dommages sur plusieurs îles polynésiennes, dont les îles de Tahiti, Tubuai et Bora Bora (2010). En ce qui concerne Wallis et Futuna, les infrastructures de Futuna ont été endommagées lors du cyclone Tomas en 2010 tandis que le cyclone Evan en décembre 2012 a causé des dommages considérables sur l'île de Wallis²². Les Îles Pitcairn ont été les moins touchées.

D'après une base de données de la Banque Mondiale, entre 1948 et 2009, la région du Pacifique a été frappée par 224 cyclones tropicaux dévastateurs et par 139 séismes importants depuis 1900²³.

6 EXAMEN DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

6.1 INSTITUTIONS

Résumé de la gestion administrative environnementale des PTOM du Pacifique		
PTOM	Résumé des capacités administratives des gouvernements	ONG ²⁴
PF	Ministère de l'Environnement Direction de l'Environnement (DIREN)	De nombreuses ONG actives. Le site internet de la DIREN ²⁵ en liste 14.
NC	Niveau territorial : DAFE : Direction du Service d'État de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (Service Etat au sein du haussariat) CEE : Comité Consultatif de l'Environnement	Il existe un comité consultatif pour l'environnement et des groupes d'experts abordant certaines thématiques.

22 <http://archive.is/www.outre-mer.gouv.fr>

23 <http://www.islandsbusiness.com/2013/1/pacific-update/preparedness-is-key-in-natural-disasters-world-ban/>

24 L'UE (TCF III) a réalisé en 2013 la "Cartographie des organisations de la société civile" en PF et NC. Ce travail contient des informations sur les nombreux acteurs environnementaux de la société civile.

25 www.environnement.pf/spip.php?article62

	CEN : Conservatoire des Espaces Naturels Niveau provincial : Province des Îles Loyauté : Service de l'Environnement Province Sud : Direction de l'Environnement (DENV) Province Nord : Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)	De nombreuses ONG actives 16 sont listées sur le site du portail de la biodiversité ²⁶ . Certaines sont organisées en associations comme 'Ensemble pour la Planète' qui regroupe 17 organisations.
PIT	10 fonctionnaires à temps partiel gèrent les questions environnementales. Aucun budget spécifique.	Aucune
W&F	Service de l'environnement	Aucune pour l'environnement.

6.2 POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS, SENSIBILISATION ET SURVEILLANCE

Le tableau suivant résume les conclusions pour les quatre PTOM de l'océan Pacifique : cf. définitions en bas de page.²⁷

PTOM	Développement durable	Environnement	Biodiversité	Changement climatique	Aménagement du territoire	Mer / Pêche	Réduction des risques de catastrophe	Autres	Remarques
PF	✓	✓	✓	+/-	✓	✓	✓	✓	Nombreuses politiques et plans de gestion : pour les zones maritimes, l'aménagement territorial, la prévention des risques naturels et la protection des espèces (plus un plan d'action 2013-2017). Un accord pour la gestion des déchets. Un comité a été mis en place pour une nouvelle politique en matière d'eau. Action commune avec l'ADEME pour l'énergie. L'environnement est intégré à d'autres domaines d'action. Étude réalisée sur la situation concernant le changement climatique. Matériel pédagogique attrayant. Campagnes de sensibilisation. Il y a une surveillance et des rapports.
NC	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Deux plans à plus long terme pour le développement durable : jusqu'en 2025 et une stratégie commune avec la CPS pour la période 2012-2016. Politique et plan d'action pour la protection de la Biodiversité (2006). Il y a des zones protégées. Plan général pour contrôler la pollution (Schéma directeur d'assainissement). Politiques et plans de gestion des déchets dans les provinces (Politiques de gestion des déchets, Schémas provinciaux de gestion des déchets - SAGE). Il existe une stratégie pour le développement durable avec 119 engagements (Province Sud). Beaucoup d'études sont menées. De nombreuses ONG sont actives. Un site internet a été créé: www.biodiversite.nc

²⁶ http://www.biodiversite.nc/Qui-sommes-nous_r10.html

²⁷ Développement durable –si l'environnement est compris dans la stratégie ou le plan général de développement territorial ; Environnement –plans de gestion des eaux, d'assainissement et de gestion des déchets ; Biodiversité – zones protégées, espèces, stratégie concernant les espèces envahissantes, etc. ; Changement climatique –politique, stratégie ou programmes d'adaptation / d'atténuation ; Aménagement du territoire – prend également en compte la gestion du littoral ; Mer / Pêche – plan/stratégie sur les questions maritimes (croissance bleue), ou plan directeur ou programme de gestion de la pêche ; Autres –au moins un élément suivant : forêt, énergie renouvelable ou efficacité énergétique.

PIT	✓	✓	+/-				+/-	✓	Le Plan de Développement Stratégique (2012-2016) identifie la conservation et la protection de l'environnement naturel comme un objectif majeur ; Plan Stratégique pour le tourisme (2011-2015). Plan de Gestion de l'Environnement (2008). Plan de Gestion de l'île Henderson, 2004-2009) – échu.
W&F	✓	✓	✓	✓		✓			Il existe un énoncé de principes pour le développement durable (pas encore un plan d'action), un plan d'action sur la biodiversité, un plan sur les récifs coralliens. Il existe des taxes environnementales et des subventions (pour la construction d'enclos à cochons). Des documents d'information sont aussi à la disposition des écoles. Il y a une surveillance et des rapports. Plan pour la gestion de l'eau. (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Plan local d'IFRECOR pour 2011-2015 pour les récifs coralliens. Programme OGAF pour l'agriculture.

6.3 CADRE LÉGAL

Les PTOM ne peuvent être signataires d'accord multilatéral sur l'environnement (AME) eux-mêmes. Mais les PTOM peuvent assumer la responsabilité d'un AME si le pays souverain associé (dans le cas du Pacifique : La France et le Royaume-Uni) est signataire l'AME et demande, suite à la demande du PTOM, que l'AME soit étendu au territoire du PTOM.

La plupart des pays du groupe Polynésie Mana²⁸ ont ratifié les AME qui relèvent de la protection des récifs coralliens, en particulier les PTOM liés à la France (la Polynésie française, Wallis et Futuna) et à la Nouvelle-Zélande (les Îles Cook, les Tokelau).²⁹ La situation concernant certains des AME les plus pertinents est la suivante :

PTOM	Remarques sur la participation aux AME
PF	La PF a accepté de suivre tous les AME ratifiés par la France, à l'exception du protocole de Kyoto sur le changement climatique, mais a assisté à la dernière Conférence des Parties en tant qu'observateur. Les 7 atolls de la commune de Fakarava sont une réserve de biosphère (MAB).
NC	La NC a accepté de suivre tous les AME ratifiés par la France, à l'exception du protocole de Kyoto sur le changement climatique et de la convention d'Aarhus.
PIT	CITES, CMS, Ramsar, Patrimoine mondial, Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers ; l'Île Henderson appartient au patrimoine mondial. Sites Ramsar identifiés.
W&F	W&F est compris dans tous les AME ratifiés par la France. Un plan d'action sur la biodiversité a été préparé pour la période 2006-2010, en accord avec la CDB.

Plusieurs **conventions régionales** en lien avec la protection des récifs coralliens ont été élaborées par le PNUE et le SPREP. Tous les pays ont ratifié les conventions suivantes :

Nom de la convention ou de l'accord	Objectif	Moyens
Convention d'Apia (1976), entrée en vigueur en 1990	Protection de la nature dans le Pacifique Sud	Promotion des zones protégées pour préserver des exemples d'environnements naturels

²⁸ Les Îles Cook, la Polynésie française, les Kiribati, Niue, les Tokelau, les Tonga, Wallis-et-Futuna.

²⁹ Wilkinson (2000).

Convention de Nouméa (1996)	Protection des ressources naturelles et de l'environnement	Protocoles sur le rejet de déchets en mer et le contrôle des urgences environnementales
Convention régionale relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons hautement migrateurs dans la partie sud-ouest et centrale de l'océan pacifique	Signée en 2000, s'applique à toute la région du Pacifique	

La législation nationale couvre les domaines suivants :

Domaines	PF	NC	PIT	W&F
Protection de la nature	✓ (1995)	✓	En partie	✓
Habitats et espèces terrestres	✓	Provinces Nord (N) et Sud (S) : code pour les zones, les écosystèmes et les espèces, les réserves naturelles et les parcs Sud : réglementation sur les défrichements, la pêche en eau douce, la protection des berges	Endangered Species Protection Ordinance (décret sur la protection des espèces menacées, 2004) Règlements locaux (1971)	✓
Espèces envahissantes ³⁰	✓ Concerne 46 espèces	N et S : ✓	+/- ne concerne que les abeilles	✓ concerne 4 espèces
Zones maritimes et espèces marines	✓	Réglementation pêche, AMP, écosystèmes protégés (herbiers, mangroves, écosystèmes coralliens), réglementation espèces migratrices	Fisheries Zone Ordinance (décret sur les zones de pêche, 2001) Règlements locaux (1971) sur les espèces	
Ressources naturelles	✓	N et S : oui		✓
Pollution des eaux territoriales		✓	Convention de Londres	
Protection de l'environnement	✓ (2006)			✓ (2006)
Déchets solides	✓ Concerne aussi les obligations du gouvernement, dont les décharges	N et S : seulement pour les particuliers et les sociétés	Règlements locaux (1971)	✓ concerne également la gestion des déchets
Eau		S : comprend des mesures pour l'eau souterraine, les captages, la qualité des eaux	Pas sur la qualité	✓ Le territoire utilise la directive cadre européenne sur l'eau
Pollution des eaux	✓	Réglementation pour le régime et la lutte contre la pollution des eaux. ³¹		✓
Changement climatique ³²	✓	✓		✓ normes d'émission
Aménagement du territoire	✓			

30 <http://www.sidsnet.org/news/sprep-releases-pacific-environment-and-climate-change-outlook-2012>

31 www.davar.gouv.nc/davar/file/deliberation_105.pdf

32 Observatoire national sur les effets du changement climatique (ONERC) créé par la loi du 19 février 2001 : <http://onerc.org/>

ESE et EIE	✓	✓	Local Government Ordinance (décret sur l'administration locale, 2012)	✓
Autre législation sectorielle pertinente avec des exigences en matière d'environnement	Prévention des risques naturels	Prévention des risques naturels Code minier	Réforme foncière	Prévention des risques naturels – plan ORSEC ³³

7 COOPÉRATION

7.1 ORGANISATIONS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX PERTINENTS

Un certain nombre d'organisations et de réseaux régionaux dans le Pacifique sont importants d'un point de vue technique ou financier pour ces profils environnementaux. Le CROP (Conseil des organisations régionales du Pacifique) réunit un grand nombre de ces organisations.

Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP)	
PTOM membres	Autres membres
	Agences et organisations régionales intergouvernementales
Remarques	
Créé en 1988, il réunit 8 agences régionales intergouvernementales, dont le PROE, le PIDP, l'Université du Pacifique Sud, le Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique et les organisations de pêche, de tourisme et d'éducation. Objectif : promouvoir l'harmonisation et la collaboration entre les programmes des membres et éviter le double emploi en termes d'opérations et de ressources. Activités : Les dirigeants du CROP ont mis en place le sous-comité exécutif sur le changement climatique, qui est coprésidé par le Forum du Pacifique Sud et le PROE.	
Le Forum des îles du Pacifique (FIP)	
PTOM membres	Autres membres
membres associés : NC, PF ; observateur : W&F	La plupart des états du Pacifique
Remarques	
Créé en 1971 Objectif : Aborde des questions communes d'un point de vue régional et donne plus de poids aux points de vue partagés par ses membres au niveau de la communauté internationale. Activités : se concentre fortement sur les questions liées à la sécurité, au commerce régional et à l'économie, dont les ressources naturelles.	

33 http://www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/JM2013_RDM_S2_WLF_TCEvan_Palmiste_20130701.pdf

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)	
PTOM membres	Autres membres
PF, NC, PIT, W&F	Territoires du Pacifique et l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France et les États-Unis
Remarques	
Créé en 1947, siège social en Nouvelle-Calédonie. Objectif : soutenir les peuples des îles du Pacifique (dans de nombreux domaines) pour parvenir à un développement durable. Activités : développe des programmes de travail conjoints avec les pays membres sur l'assistance technique, professionnelle, scientifique et la recherche ainsi que le renforcement des capacités en matière de planification et de gestion. Un plan a été adopté pour soutenir les activités des membres en matière de gestion des risques de catastrophes et de changement climatique (2013)³⁴. La stratégie d'engagement aux changements climatiques de la CPS (2011-2015) fournit un cadre général pour le travail du CPS en matière de changement climatique. Elle définit des objectifs organisationnels et identifie les principaux indicateurs de résultats permettant de mesurer les progrès.³⁵	
Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (PROE) ³⁶	
PTOM membres	Autres membres
PF, NC, PIT, W&F	La plupart des pays et territoires du Pacifique
Remarques	
Créé en 1982, organisation autonome depuis 1991. Objectif : promouvoir la coopération, la protection de l'environnement, le développement durable. Activités : aide les pays à respecter les AME, tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention Ramsar relative aux zones humides, la CCNUCC (par le biais du Programme d'assistance liée au climat des îles du Pacifique) et élabore des stratégies thématiques et des programmes de travail en collaboration avec les ETIO. Plusieurs stratégies thématiques ont été adoptées à ce jour : - Cadre d'action contre le changement climatique des îles du Pacifique ; - Stratégie d'action pour la conservation de la nature ; - Stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique ; - Plan d'action régional pour les zones humides ; - Examen des services météorologiques régionaux ; et - Directives relatives à la gestion des espèces invasives dans le Pacifique. Le plan stratégique pour 2011-15 se concentre sur : - le changement climatique ; - la gestion de la biodiversité et des écosystèmes ; - la gestion des déchets et le contrôle de la pollution ; et - la surveillance et la gouvernance environnementales.	

³⁴ <http://www.spc.int/images/climate-change/SPC%20climate%20change%20support%20activities%20in%20Pacific%20Island%20countries%20and%20territories.pdf>

³⁵ <http://www.spc.int/en/our-work/climate-change.html>

³⁶ En français, également connu sous le nom de : PROE - Programme régional océanien de l'environnement

Réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNet)	
PTOM membres	Autres membres
Associés ³⁷ : PF, NC ainsi que des PTOM dans les Caraïbes.	Tous les PEID du Pacifique sont des associés ou membres, ainsi que les PEID des Caraïbes
Remarques Créé : dérivé de la CNUED. SIDSNet depuis 1997. Objectif : A servi de ressource et d'outil pour le partage d'informations au niveau des PEID. L'objectif futur est de suivre les réunions internationales liées aux PEID, grâce à un partenariat avec l'Institut international du développement durable, contribuer à combler les lacunes en matière de données disponibles sur le développement durable pour les PEID, et faciliter les partenariats et inciter les actions soutenant le développement durable des PEID. Activités : Le réseau est actuellement redynamisé avec le soutien de la coopération espagnole et transformé en plateforme de gestion des connaissances, mettant l'accent sur la gestion des contenus décentralisés et l'engagement des parties prenantes. SIDSNet répond à plusieurs défis importants pour les PEID, tels que : l'isolement et la dispersion géographique ; la faible connectivité et gestion des données ; des capacités humaines et technologiques limitées ; et le besoin de plus de visibilité et d'assistance internationales pour une réduction de la vulnérabilité économique et environnementale des PEID.	
Organisations régionales de gestion de la pêche -ORGP Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (sur le thon) - WCPFC Organisation régionale de gestion de la pêche du Pacifique Sud - SPRFMO	
PTOM membres	Autres membres
Territoires participants : PF, NC, W&F	Tous ceux de la région et l'UE
Remarques Les ORGP ³⁸ ont pour mission de conserver toutes les espèces associées à ou affectées par leurs organismes de pêche, en ce compris les oiseaux marins, les tortues, les dauphins, les requins et les poissons non-ciblés. Dans le Pacifique, il existe la WCPFC - Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central. Seules cinq ORGP (pas la WCPFC) ont la compétence juridique pour gérer la plupart ou toutes les ressources halieutiques dans leur secteur, en ce compris la gestion des stocks d'eau profonde, qui ne relèvent d'aucune juridiction nationale. Mesures récentes n°2013-09 (Déc. 2013) : <i>Conservation and Management Measure for pacific bluefin tuna</i> (mesure de protection et de gestion du thon rouge du Pacifique). ³⁹ Une nouvelle ORGP a établi un système pour la protection et la gestion de stocks de poissons autres que les grands migrateurs et la protection de la biodiversité du milieu marin des zones de haute mer du Pacifique Sud. La première réunion de la Commission de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud s'est tenue du 28 janvier au 1 février 2013 ⁴⁰ , suite à un processus de consultations internationales et à une série de réunions dans le cadre d'une conférence préliminaire.	
SPTO – Organisation du tourisme du Pacifique Sud	
PTOM membres	Autres membres
NC, PF	10 états du Pacifique (plus la Chine)
Remarques Créé en 1999, un organisme intergouvernemental mandaté pour le tourisme dans le Pacifique Sud. Objectif : développement durable du tourisme dans le Pacifique Sud. Siège social : Suva, Îles Fidji	

37 <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2013/09/Small-Island-Developing-States-Factsheet-2013-.pdf>

38 Environ 51 organismes régionaux des pêches ont été créés dans le cadre de la FAO suite à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), au Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995) et à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (1995). Les ORGP sont un cas spécial de ces organismes. Les ORGP sont des organisations internationales créées par des pays ayant des intérêts de pêche dans une zone. Certaines gèrent tous les stocks de poissons trouvés dans une zone spécifique, tandis que d'autres se concentrent sur certaines espèces hautement migratrices en particulier, notamment le thon, sur de vastes zones géographiques. Il existe 5 ORGP sur le thon, 1 sur les dauphins, 1 sur le lieu noir (ou le colin noir), 1 sur le saumon et 2 ayant simplement un pouvoir consultatif³⁸, tous les océans ne sont pas couverts

39 <http://www.wcpfc.int/doc/cmm-2013-09/conservation-and-management-measure-pacific-bluefin-tuna>

40 <http://www.southpacificrfmo.org/meetings/>

PIDP – Programme de développement des îles du Pacifique	
PTOM membres	Autres membres
Les PTOM peuvent participer	11 chefs d'État des pays insulaires
Remarques	
Créé en 1980 au Centre Est-Ouest. Le PIDP a commencé en tant que forum permettant aux chefs d'État des pays insulaires de discuter des questions critiques en matière de développement avec des pays intéressés, des donateurs, des ONG et le secteur privé. Objectif : le développement social et économique équitable. Activités : la recherche et la formation à partir des problèmes identifiés.	
Université du Pacifique Sud	
PTOM membres	Autres membres
Non	12 pays insulaires
Remarques	
Créée en 1970 pour offrir des formations et des études supérieures. Siège social : Suva, Îles Fidji. Détenue conjointement par 12 pays insulaires. L'Australie est le donateur le plus important.	
Programme pour les mers régionales (RSP) du Pacifique du PNUE	
PTOM membres	Autres membres
NC, PF, W&F	21 ETIO (États et Territoires insulaires océaniques), les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France ⁴¹
Remarques	
Créé en 1974. Objectif : Aborder la dégradation des océans et des zones côtières à travers une gestion et une utilisation durable du milieu marin et du littoral. Activités : Amener les pays de la région à prendre des mesures globales et spécifiques pour protéger l'environnement marin commun. Plus de 143 pays participent à 13 RSP, dont six sont directement administrés par le PNUE, entre autres pour le Pacifique⁴².	

La PF et la NC collaborent (en tant que membres ou observateurs) dans le cadre d'un certain nombre d'organisations régionales. W&F participe moins à ces forums et les Îles Pitcairn n'y participent généralement pas, à l'exception de la Communauté du Pacifique ou de la CPS (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, basé en NC), auxquels participent les quatre PTOM.

Parmi les organisations ci-dessus, la plus influente est le Forum des Îles du Pacifique. Un nouveau Plan pour le Pacifique (2013) a été publié. Il souligne la nécessité de mettre en place « un nouveau niveau et une nouvelle qualité de débats politiques, de stratégie et de coopération au niveau régional. »⁴³

En ce qui concerne les questions environnementales, l'organisation la plus pertinente et la plus expérimentée est le PROE. La Nouvelle-Calédonie a présidé le PROE de septembre 2012 à septembre 2013. Elle a accueilli une réunion en 2012 sur la coopération scientifique et, en 2013, sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces marines⁴⁴.

La Nouvelle-Calédonie a accueilli une conférence régionale pour tous les membres de la CPS (Nouméa, Nov. 2011) sur la gestion de l'énergie.

L'UE a une Délégation dans la région du Pacifique (basée aux Îles Fidji) et un bureau pour les PTOM en Nouvelle-Calédonie. Elle a fourni un programme important de coopération financière et technique à la fois pour les pays ACP et les PTOM (cf. 5.2). Cependant, en ce qui concerne le Pacifique, l'UE ne dispose pas d'un document de stratégie régionale commune (DSR) ou d'un programme indicatif régional (PIR) commun pour les subventions dans le cadre du 10e FED ni d'APE (accord de partenariat économique), comme celui pour l'Océan Indien, par exemple. Il y a cependant des DOCUP (document unique de programmation) pour chacun des PTOM ainsi qu'un DOCUP régional.

⁴¹ <http://www.unep.org/regionalseas/programmes/nonunep/pacific/countries.asp>

⁴² <http://www.unep.org/regionalseas/programmes/nonunep/pacific/default.asp>

⁴³ [http://www.pacificplanreview.org/resources/uploads/embeds/files/Pac%20Plan%20Review%20Rpt%20Vol1_final\(1\).pdf](http://www.pacificplanreview.org/resources/uploads/embeds/files/Pac%20Plan%20Review%20Rpt%20Vol1_final(1).pdf)

⁴⁴ <http://www.observatoire-gops.org/fr/2nd-cliotop-symposium-noumea-feb-11-15-2013>

Parmi les obstacles auxquels la coopération régionale dans le Pacifique doit faire face, citons la distance entre les pays, leur isolement et les disparités considérables en termes de taille, langues, cultures et de ressources humaines et naturelles.

7.2 INITIATIVES ET PROJETS REGIONAUX PERTINENTS

7.2.1 PROJETS ET PROGRAMMES EUROPÉENS

Depuis 2006, l'UE a financé plusieurs nouveaux projets régionaux (liés à l'environnement) pour les quatre PTOM du Pacifique et beaucoup d'autres pour les pays ACP de la région.

Pour les PTOM dans le Pacifique

Le 10ème FED (2008-2013) a débloqué 58,49 millions € pour les stratégies de développement propres aux PTOM du Pacifique. Pour W&F, 16,49 millions € ont été utilisés en infrastructures portuaires, dans la mobilité entre les îles de Wallis et Futuna et en assistance technique pour renforcer les capacités locales en planification économique et gestion portuaire/maritime. Pour la NC et dans la continuité du 9ème FED, 19,81 millions € ont été alloués à la formation professionnelle. Pour la PF, 19,79 millions € ont été alloués à l'assainissement de la ville de Papeete et à des assistances techniques visant à renforcer les capacités de la Polynésie française. Finalement, pour PIT, 2,4 millions € ont été débloqués dans le cadre du 9ème FED pour des infrastructures, à savoir la construction d'une nouvelle jetée pour faciliter l'accès à l'île et 2,35 millions € dans le cadre du 10ème FED, mettant l'accent sur l'assistance au développement du secteur touristique.

De plus, l'UE a financé 3 projets pour plus de coopération entre les PTOM de la région dans le cadre du FED :

Dans le cadre du 9ème FED Régional, TEP VERTES (Tonne Équivalent Pétrole - Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire) dans les trois PTOM associés à la France dans le Pacifique, vise à accélérer l'approvisionnement en énergies renouvelables dans les zones rurales isolées. Coût total : 10 308 millions €, dont 5 228 millions € financés par l'UE.

Le programme de réduction des risques de catastrophes du 9ème FED régional fournit des conseils et supports techniques et au niveau légal afin de renforcer la gestion des risques de catastrophes dans les pays et territoires insulaires du Pacifique. Le principal document est le *Pacific Disaster Risk Reduction and Disaster Management Framework for Action 2005-2015* (Pacific DRR and DM Framework for Action)⁴⁵. D'autres documents importants sont le *Pacific Plan* and the *Pacific Islands Framework for Action on Climate Change 2006 – 2015*.

Dans le cadre du 10ème FED Régional, INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la gestion régionale de l'environnement) cherche à renforcer la coopération régionale entre les PTOM et les pays du Pacifique, en ce compris les pays ACP, et vise à la mise en place d'une gestion intégrée de l'espace et des ressources des zones littorales. Ce programme de 12 millions € se concentre aussi sur la coopération régionale et l'intégration avec les programmes régionaux existants. Il est mis en œuvre par la CPS.

Dans le cadre du 9ème FED Régional, SCIFISH (un projet régional lancé en 2008 et clôturé en 2011) cherchait à fournir un appui scientifique aux décisions de la WCPFC. Le projet impliquait les pays ACP et les PTOM de la région en matière de conservation et gestion durable de la pêche (côtière et hauturière) dans la région. Enveloppe totale pour les PTOM : 2,6 millions €.

Dans le cadre du programme BEST, PACIOCEA Pacific Ocean Ecosystem Analysis – Un nouveau

⁴⁵ Le Pacific DRR and DM Framework for Action fut approuvé par les leaders du Pacifique en 2005. Il est lié au Hyogo Framework for Action 2005 – 2015, adopté par les leaders mondiaux à la suite de la seconde conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes en janvier 2005.

programme maritime européen pour le Pacifique Sud, porté par l'Agence des aires marines protégées et le PROE. L'objectif est d'analyser et d'étudier ensemble les défis environnementaux, socio-économiques et culturels afin d'améliorer la gestion du milieu marin à grande échelle. Le programme vise particulièrement à identifier et à mettre en place une gestion durable des ressources pour la population locale, fortement dépendante du milieu marin.

Uniquement pour les pays ACP :

ACSE (Adaptation au changement climatique et énergies renouvelables) – Signé en février 2014 pour un total de 37,26 millions €, dont 35,5 millions de l'UE⁴⁶. Ce programme aidera les pays ACP à répondre à trois principaux défis qui les affectent tous : s'adapter au changement climatique, réduire leur dépendance aux combustibles fossiles et renforcer leurs capacités.

PACWASTE, un projet sur les déchets dangereux (médicaux, équipements électriques et électroniques et amiante) pour 15 pays ACP, signé en avril 2013, pour un budget de 8 millions d'euros (10e FED). Le but du programme est d'adopter des systèmes de gestion des déchets rentables et autonomes pour protéger la santé publique et l'environnement, tout en encourageant la croissance économique.

Deep Sea Minerals Project (DSM - Projet sur les minéraux en haute mer) - Initié en 2011, le projet DSM de € 4 400 000 est une collaboration entre le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Union européenne (UE). Le projet vise à aider les pays insulaires du Pacifique à améliorer la gouvernance et la gestion de leurs minéraux des ressources d'eau profonde en conformité avec le droit international, avec une attention particulière à la protection de l'environnement marin et la sécurisation des arrangements financiers équitables pour les pays insulaires du Pacifique et de leurs habitants.

Trade, est un projet signé en 2011 entre la Commission européenne et le CPS, qui vise à accroître le commerce de produits agricoles de base (IACI).

7.2.2 PROJETS RÉGIONAUX DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

La stratégie d'engagement de la CPS sur le changement climatique 2011–2015⁴⁷ fournit un cadre général pour le travail de la CPS en matière de changement climatique. Elle fixe les objectifs organisationnels et identifie les principaux indicateurs de résultats permettant de mesurer les progrès. La stratégie d'engagement en matière de changement climatique vise trois résultats stratégiques, qui sont directement liés à la vision de la CPS. Ces derniers sont :

- Le renforcement des capacités des communautés des Îles du Pacifique à répondre efficacement au changement climatique ;
- L'intégration du changement climatique au sein des programmes et opérations de la CPS ;
- Le renforcement des partenariats au niveau régional et international.

Une vue d'ensemble de toutes les actions en matière de changement climatique et de gestion du risque dans la région a été élaborée en 2013⁴⁸. Ce document contient des informations sur les partenaires du développement, qui soutiennent l'activité, la période approximative pendant laquelle l'assistance sera fournie, un bref résumé de l'état du projet et l'impact attendu de l'activité.

Le Forum des îles du Pacifique a adopté le Pacific Climate Change Finance Assessment Framework (cadre d'analyse financière de la lutte contre le changement climatique dans le Pacifique, PCCFAF) en 2013. Cette approche provient de, et a été pilotée et affinée grâce à, une étude du cas de Nauru⁴⁹.

46 http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/EDF10_FA_ACSE.pdf

47 <http://www.spc.int/en/our-work/climate-change.html>

48 <http://www.spc.int/images/climate-change/SPC%20climate%20change%20support%20activities%20in%20Pacific%20Island%20countries%20and%20territories.pdf> (page 55 pour la NC, page 29 pour la PF, page 106 pour W&F, page 69 pour les PIT).

49 http://www.forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/PCCFAF_Final_Report.pdf

7.2.3 FRANCE

La France dispose d'un fonds pour le Pacifique, lequel vise à améliorer l'intégration régionale des 3 PTOM français. Dans le domaine de l'environnement, les priorités sont la gestion des déchets et la gestion durable de la pêche⁵⁰.

L'Agence Française de Développement (AFD) propose des prêts aux PTOM français du Pacifique⁵¹. Pour le Pacifique et l'environnement, l'agence intervient dans deux domaines d'action que sont la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique⁵². Elle travaille avec la CPS et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)⁵³. De 2003 à 2009, le FFEM a financé 106 projets (total : 120 millions d'euros) dont 19 projets en Asie et dans le Pacifique. Les domaines d'action sont le changement climatique⁵⁴, les eaux internationales⁵⁵, la biodiversité⁵⁶, la couche d'ozone, la désertification et la pollution.

Projet RESCCUE – Biodiversité – Les milieux naturels du Pacifique Sud, riches en biodiversité, subissent une très forte pression liée aux activités humaines et au changement climatique. L'AFD et le FFEM vont financer un projet de coopération régionale, intitulé RESCCUE, visant à préserver ces richesses. Le projet implique les populations dans le maintien des écosystèmes en valorisant les services que ces écosystèmes leur rendent⁵⁷.

Le plan français pour la biodiversité de l'outre-mer: certaines mesures sont mises en place via les PTOM : la lutte contre les espèces envahissantes, la préservation des forêts sèches et l'inscription des récifs coralliens à la liste du patrimoine mondial.

50 http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Guide_des_financements.pdf

51 <http://www.afd.fr/home/outre-mer/agences-outre-mer/Nouvelle-Caledonie/afd-nouvelle-caledonie>

<http://www.afd.fr/home/outre-mer/agences-outre-mer/polynesie-francaise>

<http://www.afd.fr/home/outre-mer/agences-outre-mer/wallis-et-futuna>

52 Cité dans un rapport de 2012 sur les mesures en NC.

<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PAYS/NOUVELLE%20CALEDONIE/Bilan%20de%20l%27activit%C3%A9%2012%20de%20l%27AFD%20en%20Nouvelle-Cal%C3%A9donie.pdf>

53 Fonds Français pour l'Environnement Mondial <http://www.ffem.fr/site/ffem/>

54 http://www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_ADMINIFEM/Publications/FFEM%20francais%20BD.pdf

55 http://www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_ADMINISTRATEUR/5-PUBLICATIONS/Eaux_internationales/FFEM-FR-BD.pdf

56 http://www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_ADMINIFEM/Publications/Plaqueette%20biodiversite-FR-BD.pdf

57 <http://www.afd.fr/lang/en/home/outre-mer?actuCtnId=99104>

8 RECOMMANDATIONS

Cette partie aborde les recommandations au niveau de la région du Pacifique. Les recommandations concernant chaque PTOM sont faites à la fin du profil environnemental du PTOM concerné. La première partie de ce rapport contient les recommandations au niveau global et interrégional.

Nous avons identifié les problèmes suivants :

Problèmes	Gravité
Perte de biodiversité	Grave pour les 3 PTOM liés à la France, en particulier parce qu'il s'agit de foyers de biodiversité ayant un fort pourcentage d'espèces endémiques menacées. Perte de forêts pour W&F et forêt sèches pour NC.
Pollution	Grave pour la NC et W&F.
Espèces envahissantes	Grave pour les 4 PTOM.
Dépendance énergétique	Grave pour les 4 PTOM, en particulier pour la NC étant donné les besoins en énergie pour la transformation du nickel.
Catastrophes naturelles	Grave pour les 4 PTOM, les îles Pitcairn étant les moins touchées.

Il est possible d'identifier les meilleures pratiques pouvant être étendues ou reproduites dans d'autres PTOM de la région :

Actions	Commentaires
Augmenter les zones protégées (terrestres et marines)	La NC a le plus grand pourcentage de zones officiellement protégées (3,6 % du territoire terrestre) et depuis l'établissement du parc naturel marin de la Mer de Corail, l'ensemble de la ZEE. Cependant, il y a des inquiétudes liées aux accidents causés par les activités minières.
Actions contre les espèces envahissantes	Nouvelle législation adoptée dans les trois PTOM français et mesures de gestion prises. Il faut continuer à concentrer ces efforts.
Améliorer la collecte et la (ré)utilisation des eaux usées et des déchets solides	Bons efforts fournis par la NC (déchets) et par la PF (eaux usées). Les Îles Pitcairn améliorent également la situation en matière d'eau et d'assainissement. Il faut également moderniser les systèmes et, si possible, établir une coopération régionale pour le traitement de certains types de déchets hors des îles.
Réduire la dépendance énergétique	La PF, la NC et les îles Pitcairn promeuvent la construction de petites centrales d'énergie renouvelable. NC : Schéma climat énergie et mesures d'atténuation (étiquetage énergétique, développement des transports en commun...)
Catastrophes naturelles	Plan ORSEC 2012 en NC, également récemment mis en place à W&F (cyclone Evan, Déc. 2012). La CPS peut jouer un rôle essentiel en ce qui concerne l'application de ce processus dans d'autres îles. Il faut le soutenir.

Il est conseillé de supporter les initiatives régionales, ce qui peut être fait au niveau territorial ou régional, ou les deux. Ce support devrait inclure les PTOM et pays ACP. L'une des principales priorités régionales est le contrôle des espèces envahissantes. Le PROE et la CPS ont créé des Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes du Pacifique à la demande de et en collaboration avec les pays membres, lesquelles ont été approuvées en 2008. Ces Directives fixent les priorités régionales, ainsi que celles des pays et des territoires. Le Pacifique a également développé deux réseaux visant à améliorer la gestion des espèces envahissantes dans la région : le *Pacific Invasives Partnership* (Partenariat sur les espèces envahissantes du Pacifique, PIP) est un organisme de coordination des agences internationales proposant des services aux pays et territoires du Pacifique, et le *Pacific Invasive Learning Network* (Réseau d'apprentissage sur les espèces invasives du Pacifique, PILN) est un réseau pour ceux qui travaillent sur les espèces envahissantes au sein même des pays et territoires. L'*Invasive Species Programme* (programme sur les espèces invasives) coordonne les deux réseaux et développe et gère des projets sur les espèces envahissantes impliquant plusieurs pays. De plus, il aide les pays et territoires membres à développer leurs programmes et projets sur les espèces envahissantes, en leur proposant entre autres un savoir-faire et un accès à des financements.

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources possibles €
Améliorer la résilience au changement climatique	Placer la question du changement climatique au cœur de la planification du développement	Une vue d'ensemble de toutes les actions en matière de changement climatique et de gestion du risque dans la région a été élaborée en 2013. Elle contient une liste des partenaires du développement qui soutiennent l'activité et la période approximative pendant laquelle l'assistance sera fournie.	5 ans	CPS Gouvernement du PTOM (interministériel)			INTEGRE, Autre UE, CPS
	Activités Soutenir la stratégie d'engagement de la CPS sur le changement climatique 2011-2015 ; Promouvoir la recherche conjointe des PTOM et pays ACP. Centraliser les données sur le climat et développer des scénarios sur le changement climatique dans la région du Pacifique ; Identifier les besoins et mettre en place les conditions pour une surveillance adaptée du climat ; Faire l'état du travail déjà accompli et identifier les politiques et stratégies prioritaires pour chaque PTOM en fonction des principaux effets prévus du changement climatique ; Obtenir des accords pour changer les politiques et les stratégies et intégrer le changement climatique à d'autres politiques ; Adopter des restrictions en matière d'aménagement du territoire, surtout pour le littoral ; adopter des normes de construction contre les cyclones.						

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources possibles €
Zones protégées marines et terrestres	Étendre les zones protégées et les équiper de plans de gestion adaptés (techniques et financiers) et de personnel	Le soutien fourni par le FFEM pour la protection de la biodiversité ¹ est un bon exemple. Le programme CRISP a soutenu les priorités en matière de planification régionale pour la conservation et a aidé à créer / renforcer 40 AMP. Présence du CEN.	Sur le long-terme				
	Activités Générer plus de données sur les écosystèmes et espèces à protéger ; Mettre en place des législations pour soutenir la protection ; Harmoniser la législation avec les engagements internationaux en matière d'environnement (AME) étendus aux territoires ; Élaborer des plans de gestion ; Mettre en place des campagnes de sensibilisation à l'échelle européenne et internationale afin de mobiliser les fonds et attirer les touristes pour assurer un financement sur le long-terme. Surveillance et application des réglementations.						

¹ Un total de 107 projets ont été financés = 108 millions d'euros, dont 10 en Asie / Pacifique

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources possibles €
Améliorer la gestion des déchets	Développer des systèmes de gestion des déchets dans chaque territoire et dans la région	L'UE finance PACWASTE dans 15 pays ACP. Le PROE a une stratégie en matière de déchets solides pour la région. Les pays font des efforts pour améliorer la gestion des déchets	5 ans				
	Activités Étudier la possibilité d'étendre PACWASTE aux PTOM ; Étudier la meilleure façon de soutenir les initiatives régionales sur les déchets solides ; Promouvoir des accords régionaux sur différents flux de déchets afin de les valoriser et gérer plus efficacement certains types de déchets dangereux ; Étudier les différentes options et stratégies pour la valorisation des déchets, du recyclage des déchets aux méthodes énergétiques, y compris à travers une analyse coûts-efficacité, une évaluation des capacités en ressources humaines, une évaluation stratégique environnementale, etc. ; Organiser un dialogue commercial structuré avec les parties prenantes (public, privé et population) et décideurs de chaque PTOM pour fixer des plans réalistes (prêts à être mis en œuvre) concernant différents flux de déchets, et ce afin d'obtenir la valorisation des déchets et de gérer plus efficacement certains types de déchets dangereux.						

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources possibles €
Aménagement intégré des zones côtières	Développer et mettre en place des plans de gestion des zones côtières	Des pressions sont exercées sur les zones côtières de tous les PTOM. Les coraux et les mangroves sont détruits sous l'effet de pressions multiples. Les activités génératrices de revenus dans la zone côtière, dont la mer, n'ont pas encore été pleinement étudiées. L'UE finance INTEGRE.	5 ans	Gouvernements des PTOM			
	Activités Impliquer et coordonner les différents acteurs publics, privés et de la société civile (environnement, territoire, pêche, police, défense, ports, tourisme, développement rural, autorités locales) afin de déterminer les utilisations et pressions de las zones côtières, ainsi que leur potentiel ; Dans chaque PTOM, effectuer une étude des risques économiques et environnementaux potentiels des zones côtières en tenant compte du changement climatique et déterminer quelles sont les problématiques prioritaires en terme de cadre légal et de besoins financiers tant pour des investissement que pour les coûts d'exploitation ((les eaux usées par exemple sont une pression importante pour ces PTOM et trouver des solutions nécessite plus de recherches et une mobilisation de fonds pour pouvoir investir), impliquer le secteur privé, promouvant l'économie verte et bleue ; Générer plus de données sur les écosystèmes et les espèces à protéger ; Effectuer des études sur les activités génératrices de revenus des zones côtières, en vue de favoriser les activités en mer ; Animer des ateliers pour débattre des options ; Élaborer le plan d'aménagement intégré des zones côtières en y intégrant les différentes utilisations et besoins en termes de protection et prendre en compte les scénarios prospectifs et le changement climatique ; Élaborer la législation nécessaire pour mettre le plan en œuvre, harmoniser la législation avec les engagements internationaux en matière d'environnement (AME) étendus aux territoires ;						

	Elaborer des plans de gestion pour les zones protégées ; Promouvoir dans la mesure du possible la cogestion, l'écotourisme, les énergies renouvelables ; Mettre en place des campagnes de sensibilisation au niveau européen et international pour mobiliser les fonds et attirer les touristes pour assurer un financement sur le long-terme.
--	---

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre	Besoins en € et RH	Risques et hypothèses	Sources possibles €
Réduire la dépendance aux combustibles fossiles et les émissions de GES	Mettre en place les conditions au développement des énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique	L'UE finançait TEP VERTES, un projet régional pour les PTOM, ainsi que l'ACSE pour les ACP du Pacifique. Les PTOM ont fait des efforts pour augmenter le développement des énergies renouvelables. Les PTOM sont un lieu idéal pour tester des technologies spécifiques et une plus vaste mise en œuvre de l'énergie renouvelable	5 ans	Gouvernements des PTOM Régional			UE BM et les banques régionales de développement, Secteur privé
	Activités Organiser la mise en réseau entre les différentes parties prenantes de la région, PTOM et pays ACP, qui traitent de ce sujet, à savoir les deux initiatives de l'UE. Promouvoir le partage des expériences et du savoir-faire ; Clarifier ce qui peut être fait au niveau régional (équipes techniques spécialisées, manufacture d'équipement, équipes de formation) et soutenir son développement ; Réviser le cadre institutionnel pour pouvoir traiter l'énergie dans son intégralité (électricité, combustibles, etc. et lié au changement climatique et à l'environnement), et cela à l'échelle territoriale et régionale ; Étudier les solutions d'énergie renouvelable (ER) et d'efficacité énergétique (EE) les plus adaptées en prenant en compte le coût initial et le coût d'exploitation, la capacité d'entretien et de réparation locale – mobiliser le secteur privé et augmenter le savoir-faire local sur les solutions en matière d'ER et d'EE ; Mettre en place un cadre réglementaire adapté permettant d'impliquer le secteur privé et mettre en place les mesures de protection adaptées pour la sûreté et la sécurité énergétique ; Développer le renforcement des capacités en matière de financement de projets, dont le renforcement de l'expertise en matière de récolte des fonds et la mise en place de réunions de coordination « donateurs » régulières.						

Région du Pacifique

Bettencourt S., Croad R., Freeman P., Hay J., Jones R., King P., Lal P., Mearns A., Miller G., Pswarayi-Riddihough I., Simpson A., Teuatabo N., Trotz U., Aalst M. van, 2006: Not if but when, Adapting to natural hazards in the Pacific Islands Region, Policy Note. World Bank, Washington D.C.

French Senat, Colloque France et pacifique, January 2013, http://www.senat.fr/evenement/colloque/outre_mer/

GIWA (Global International Waters Assessment) 2004: Regional assessments nr 62 (Pacific). UNEP/ GEF/ Kalmar University, Kalmar, Sweden. By South et al.

Gjerde, K., 2006: Ecosystems and Biodiversity in Deep Waters and High Seas. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 178. UNEP/ IUCN, Switzerland. This overview was prepared by the Regional Seas Programme of the United Nations Environment Programme (UNEP), in cooperation with the World Conservation Union (IUCN).

Hugues A.V., 2005: Strengthening Regional Management - A Review of the Architecture for Regional Co-operation in the Pacific. Pacific Plan Task Force.

Kaly, U., Pratt, C., and Howorth, R., 2002: Towards managing environmental vulnerability in small island developing states (SIDS). SOPAC, South Pacific Applied Geoscience Commission.

Pacific Forum, 2006: Action Plan, Implementation Strategy: Initiatives for the First Three Years (2006-2008): <http://www.pacificplan.org/tiki-page.php?pageName=Pacific+Plan+Initiatives>

Rojat, D., Pacaud, P.-A., Sonnemann, G. 2006: Initiative régionale pour la gestion des déchets solides dans le Pacifique, Rapport d'identification. Agence Française de Développement and UNEP. Financed by the Fonds de Coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique de la République Française.

Salvat, B., 2000: Status of Southeast and Central Pacific Coral Reefs in "Polynesia Mana Node". Chapter 11 in Wilkinson, C. (editor), 2000: Status of Coral Reefs of the World: 2000, Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN and Australian Institute of Marine Science.

SOPAC, 2002: Towards managing environmental vulnerability in small island developing.

South, G.R., Skelton, P., Veitayaki, J., Resture, A., Carpenter, C., Pratt, C. and A. Lawedrau, 2004: Regional Waters Assessment nr 62 (Pacific). GIWA (Global International Waters Assessment) 2004: Regional assessments nr 62 (Pacific). UNEP/ GEF/ Kalmar University, Kalmar, Sweden.

South, R. and P. Skelton, 2000: Status of Coral Reefs in the Southwest Pacific. In: Wilkinson, C. (editor), 2000: Status of Coral Reefs of the World: 2000, Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN and Australian Institute of Marine Science.

SPREP, 2002: Action Strategy for Nature Conservation in the Pacific Islands Region 2003 – 2007.

Tompkins E. L., Nicholson-Cole S.A., Hurlston L-A., Boyd E., Brooks Hodge G., Clarke J., Gray G., Trotz N., Varlack L., 2005: Tyndall Centre for Climate Change Research Surviving Climate Change in Small Islands – A guidebook, Norwich, UK. Funded by the UK Department for International Development and the UK Foreign and Commonwealth Office through the Overseas Territories Environment Programme (OTEP).

Tyndall Centre for Climate Change Research, 2005: Surviving Climate Change in Small Islands –A guidebook, by Tompkins et al. Norwich, UK.

UNEP, 2005: Pacific Environment Outlook - Special Edition for the Mauritius International Meeting for the 10-year Review of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States (SIDS), Nairobi.

UNEP and IUCN, 2006: Ecosystems and Biodiversity in Deep Waters and High Seas. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 178. UNEP/ IUCN, Switzerland, by Gjerde, K.

Wilkinson, C. (ed.), 2000: Status of Coral Reefs of the World 2000, Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN and Australian Institute of Marine Science.

Wilkinson, C. (ed.), 2004: Status of Coral Reefs of the World 2004, Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN and Australian Institute of Marine Science.

World Bank, 2000: Cities, Seas, and Storms: Managing Change in Pacific Island Economies.

World Bank (2006), "Not if but *when*, Adapting to natural hazards in the Pacific Islands Region", Policy Note. Authors: Bettencourt et al., Washington D.C. http://www-wds.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64193027&piPK=64187937&theSitePK=523679&menuPK=64187510&searchMenuPK=64187511&theSitePK=523679&entityID=000160016_20060209164511&searchMenuPK=64187511&theSitePK=523679

Organisation	Website address	Remarks
AOSIS	http://aosis.org/	Alliance of Small Island States
APEC- Asia Pacific Economic Cooperation	http://www.apec.org/	
Asia-Pacific network for global change	https://www.apn-gcr.org/	
Asia-Pacific network research network	http://www.aprnet.org/	
CBDAMPIC	http://www.sprep.org/climate_change/pycc/documents/CBDAMPIC.pdf	Capacity Building for the Development of Adaptation Measures in Pacific Island Countries
EU	http://eeas.europa.eu/delegations/fiji/eu_pacific/tech_financial_cooperation/index_en.htm	Pacific programme
EU- ACSE	http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/EDF10_FA_ACSE.pdf	Programme for Adapting to climate change and sustainable energy for Pacific ACPs
EU- PACWASTE	http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/EDF10_PACWASTE_FA.pdf	Programme for waste management in Pacific ACPs
EU- SCIFISH	http://www.spc.int/oceanfish/en/major-projects/scifish	Programme for pacific ACPs and OCTs on fisheries
EU- TEP VERTES		Programme for pacific OCTs on renewable energies
EU- IACT	http://forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/EDF10_CA_IACT.pdf	Programme for pacific ACPS, on trade
IUCN regional	http://www.iucn.org/about/union/secretariat/offices/oceania/oro_getinvolved/speciesforum	Pacific islands species forum
Pacific Climate Change Finance Assessment Framework (PCCFAF)	http://www.forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/PCCFAF_Final_Report.pdf	
Pacific Islands Forum	http://forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/Climate_Finance_Strengthening_Capacity.pdf	On climate finance
Pacific Islands Forum Secretariat	http://www.forumsec.org/pages.cfm/strategic-partnerships-coordination/european-development-fund/	Cooperation with the EU
PICCAP (Pacific Islands Climate Change Assistance Programme)	http://www.asiapacificadapt.net/adaptation-practices/pacific-islands-climate-change-assistance-programme-piccap	
Protocol for the Prevention of Pollution of the South Pacific Region by Dumping	http://sedac.ciesin.columbia.edu/entri/register/reg-146.rrr.html http://sedac.ciesin.columbia.edu/entri/texts/pollution.dumping.south.pacific.protocol.1986.html	

Organisation	Website address	Remarks
Secretariat Pacific Community	http://www.spc.int/	
Secretariat Pacific Community	http://www.spc.int/images/climate-change/climate-change-strategy-20120516.pdf	On climate change
SIDS	http://www.sidsnet.org	Small developing island states (Pacific)
SOPAC- South Pacific Applied Geoscience Commission	www.sopac.org	
SPREP	http://www.sprep.org/	South Pacific Regional Environment Programme
SPREP	https://www.sprep.org/attachments/000921_SPREPSstrategicPlan2011_2015.pdf	Action plan
SPREP	https://www.sprep.org/pacc	Pacific Adaptation to Climate Change (PACC) Programme
UN- Economic and Social Commission for Asia and Pacific	http://www.unescap.org/	
UNEP regional seas programme	http://www.unep.org/regionalseas/programmes/nonunep/pacific/instruments/default.asp	on regional seas (pacific)
Western and central pacific fisheries commission	http://www.oceansatlas.org/unatlas_gifs/offsiteframe.jsp?url=http%3A%2F%2Fwww.fao.org%2Ffi%2Fbody%2Fbody.asp&ctn=2014&kot=web-sites http://www.wcpfc.org/pdf/Map.pdf http://www.wcpfc.org/pdf/Rules_of_Procedure.pdf	

Polynésie française

Gargominy, O. (ed.), 2003: Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. Collection Planète Nature. Comité français pour l'UICN, Paris. Chapter on FP.

IUCN, Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'UICN, 2013, chapter on FP.

Langlade, M-J., 2002: Effet des cyclones de l'été austral 1982-1983 sur les pentes récifales externes des atolls des Tuamotu, on IRD website on article: Harmelin-Vivien, M.L./ Laboute, P. (1986), Catastrophic impact of hurricanes on atoll outer reef slopes in the Tuamotu (French Polynesia). Coral Reefs 5 : 55-62

Ministère du Développement Durable PF (2006), Stratégie pour la biodiversité de Polynésie Française. On: http://biodiv.mnhn.fr/convention/cbd_national/fo1297852/strategie_PF.pdf

Revue Écologique (Terre Vie), vol. 63, 2008 : « Le suivi de l'état des récifs coralliens de Polynésie Française et leur récente évolution » par Bernard Salvat et autres.

SNB - Stratégie Nationale pour la Biodiversité- Plan d'action des collectivités d'outre-mer 2008-2010 (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_14_-_SNB_-_PA_Outre-Mer.pdf)

Vieux, C., B. Salvat, Y. Chancerelle, T. Kirata, T. Rongo and E. Cameron, 2008, Status of Coral Reefs in Polynesia Mana Node Countries: Cook Islands, French Polynesia, Niue, Kiribati, Tonga, Tokelau and Wallis and Futuna. In: Wilkinson, C. (ed.). Status of Coral Reefs of the World: 2008. Global Coral Reef Monitoring Network and Reef and Rainforest Research Center, Townsville, Australia. p189-198.

Organisation	Website address	Remarks
FP Presidency	http://web.presidence.pf/	
DIREN- Directorate for Environment of FP	http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique41 On institutions: http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique106	Direction de l'environnement

Organisation	Website address	Remarks
On the environment	http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique128 http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique94	
On nature areas	http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique54	
On marine protected areas	http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Antennes/Antenne-Polynesie	
On protection of marine species	http://www.environnement.pf/spip.php?article193	
On waste	http://www.environnement.pf/spip.php?article197 http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-Subdivisions2/des-iles-Tuamotu-Gambier/Environnement-et-developpement-durable/Gestion-des-dechets	
On water	http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique78 http://www.environnement.pf/spip.php?article103	
On the environment and SD	http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-Subdivisions2/des-iles-Tuamotu-Gambier/Environnement-et-developpement-durable	
On climate change	http://www.environnement.pf/IMG/pdf/Brochure_CC_DIREN_Gump.pdf	
On forests	http://bft.cirad.fr/cd/BFT_291_25-40.pdf	From CIRAD- French forestry service
On birds	http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique63 and www.manu.pf http://www.manu.pf/les-oiseaux/statut-et-conservation/	From SOP Société d'Ornithologie de Polynésie) - birds NGO
On spatial planning	http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique116 http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique31	
Environmental code	http://www.environnement.pf/spip.php?article62 http://www.environnement.pf/IMG/pdf/code_env_30-11-06.pdf	
On risks prevention	http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique121	
ADEME (Energy)	¹ http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-services-de-l-Etat/ADEME	
Agence des aires marines protégées	www.aires-marines.fr	
BRGM, Bureau de Recherches Géologiques et Minières	www.brgm.fr Accord avec la PF (2013): http://www.brgm.fr/content/brgm-polynesie-francaise-signent-accord-cadre	French Geological Institute
IEOM- Institut d'Emission d'Outre-Mer	http://www.ieom.fr/IMG/rapport_annuel_ieom_polynesie_francaise_2012/Rapport_annuel_IEOM_Polynesie_francaise_2012/index.php	2012 report
FP - CESC Council	http://www.cesc.pf/ on beaches: http://www.cesc.pf/index.php/actualites-cesc/658-rapport-sur-l-amenagement-des-plages-publiques-adopte-a-l-unanime	Conseil économique, social et culturel
FP Assembly	http://www.assemblee.pf/fr/	Assemblée PF
France in FP	http://www.polynesie-francaise.biep.fonction-publique.gouv.fr/common/page/45	
France's info on FP	http://www.polynesie-francaise.biep.fonction-publique.gouv.fr/common/page/default	
French financial contribution to FP in 2010	http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/L-Etat-en-chiffres/Les-depenses-de-l-Etat-en-PF	
French Center for Biodiversity Convention	http://biodiv.mnhn.fr/information/outre_mer/foi528725 on FP	Centre d'Echange français pour la Convention sur la diversité biologique
French Ministry Ecology, SD and Energy	http://www.developpement-durable.gouv.fr/?id_article=816	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie

Organisation	Website address	Remarks
French Ministry plan on biodiversity	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_14_-_SNB_-_PA_Outre-Mer.pdf	French Biodiversity plan for outre-mer
French Overseas Ministry on FP	http://www.outre-mer.gouv.fr/?-polynesie-francaise-.html	Ministère de l'Outre-Mer
IRD- French research institute for development	http://www.polynesie.ird.fr/ On coral reefs in FP: http://www.com.univ-mrs.fr/IRD/atollpol/irdpoly/acirdpol.htm	Institut de recherche pour le développement
IFREMER Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	http://archimer.ifremer.fr/doc/2008/publication-4558.pdf	
UPF-University	http://www.upf.pf/?lang=fr	Universite de la Polynesie
IFRECOR – Initiative Française pour les récifs coralliens	http://www.ifrecor.org/comite-local/polynesie-francaise/plan	Plan d'action
Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN	http://www.icriforum.org/sites/default/files/gcrmn2000.pdf	Chapter 11 on FP
Reefbase	http://www.reefbase.org/global_database/default.aspx?section=s1 http://www.reefbase.org/download/reference_image.aspx?filename=StatusCR_FrPolynesia_2004_Table1h.gif	Info on coral reefs in FP
IUCN	Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'IUCN, 2013	With a chapter on FP
IUCN on Invasive species in FP	http://www.uicn.fr/IMG/pdf/3_UICN_2008_Especes_envahissantes_OM_-_Synthese_par_collectivite_et_annexes.pdf http://especes-envahissantes-outremer.fr/pdf/lettre%20information/juillet_2013.pdf	
EVI -Environ index	http://www.vulnerabilityindex.net/EVI%20Country%20Profiles/PF.pdf	For FP
EU	http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2013/af_aap_2013_pyf.pdf http://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/documents/french_polynesia_docup_signed.pdf	Programming document with FP (10th EDF)
EU- programmes tep vertes, Integre	http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/annex4_tep_vertes_fr.ppt http://web.presidence.pf/index.php/pr-presidence/547-reunion-du-comite-de-pilotage-du-programme-integre	
SPREP (Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme)	https://www.sprep.org/about-us	
Secret Pacific Community SPC	http://www.spc.int/images/stories/SPPU/JCS/EN/french%20polynesia%20-%20jcs%202009-2014%20-%20en.pdf	Plan for FP
SOPAC- South Pacific Applied Geoscience Commission	http://www.sopac.org/	
CIA	https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/fp.html	Sur la PF

Nouvelle-Calédonie

Nouvelle-Calédonie 2025 – Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie, novembre 2013

Rapport annuel IEOM 2012 Nouvelle-Calédonie, édition 2013

Code de l'environnement de la Province Sud, mai 2009

Code de l'environnement de la Province Nord, octobre 2008

Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'UICN, 2013 (chapitre sur NC)

Documents reçus des autorités :

Stratégie de la Province Sud pour le développement durable – 119 engagements au service des citoyens et pour une collectivité exemplaire

Plan d'action sur la biodiversité de la Nouvelle-Calédonie, version 14/03/06

Inventaire des programmes et des actions de la Province Nord susceptibles de contribuer au développement durable, novembre 2012

Rapport Nouvelle-Calédonie pour la Conférence régionale des Petits Etats Insulaires en Développement (Nations Unies), juin 2013

Rapport Rio+20, juillet 2012

Bilan d'actions pour la biodiversité en Nouvelle-Calédonie 2006-2010, version 01/03/2010

Stratégie conjointe CPS-Nouvelle-Calédonie, novembre 2013 (tableau Excel)

Sites internet

Organisation	Site internet
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	www.gouv.nc
L'Etat en NC	http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/
Portail de la biodiversité en NC	www.biodiversite.nc
Institut de la statistique et des études économiques	www.isee.nc
Ville de Nouméa	www.noumea.nc
Institut d'Emission d'Outre-Mer	www.ieom.fr/nouvelle-caledonie
Province des Iles Loyautés	http://www.province-iles.nc/
Province Sud	http://www.province-sud.nc/portail
Province Nord	http://www.province-nord.nc/accueil/default.asp
Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (DIMENC)	http://www.dimenc.gouv.nc/
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	http://nouvelle-caledonie.ird.fr
Agence des aires marines protégées	http://www.aires-marines.fr
Chambre d'agriculture Nouvelle-Calédonie	http://www.canc.nc/
Documentation juridique de la Nouvelle-Calédonie	http://www.juridoc.gouv.nc/
IFRECOR – Initiative Française pour les récifs coralliens	http://www.ifrecor.nc
Eco-organisme TRECODEC	http://www.trecodec.nc
Centre d'Initiation à l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE)	http://www.cie.nc/
Observatoire de l'environnement – Province Sud Nouvelle-Calédonie	http://www.oeil.nc/

République Française /Nouvelle Calédonie, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 1999 : Cadre de la coopération Nouvelle-Calédonie – Communauté Européenne, VIIIème fonds Européen de développement.

République Française /Nouvelle Calédonie, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2004: Document unique de programmation pour le 9eme fonds européen de développement.

Pitcairn

Documents

Brooke, M. de, L., Spencer, T. & Benton, T. ,1991: Pitcairn Islands Scientific Expedition: Interim Report, Cambridge: PISE.

Jaques & Associates Limited, 2003: Pitcairn Island Report. Business plan for Pitcairn.

Joint Country Strategy 2009–2013, August 2008, Pitcairn Islands and Secretariat of the Pacific Community,
<http://www.spc.int/images/stories/SPPU/pitcairn%20islands%20spc%20jcs%20final%20august%202008.pdf>

Kingston, N. and Waldren, S., 2003: The Plant Communities and Environmental Gradients of Pitcairn Island: The Significance of Invasive Species and the Need for Conservation Management. In: *Annals of Botany* 92: 31-40, 2003.

Kingston, N. & Waldren, S. 2005. A Conservation appraisal of the rare and endemic vascular plants of Pitcairn Island. *Biodiversity and Conservation* 14: 781-800 and Kingston, N. 2010. Island Plant Conservation. The case study of Pitcairn Island. Lambert Academic Publishing.

Pitcairn Islands Strategic Development Plan, 2012 – 2016

Procter, D., & Fleming, L.V., eds., 1999: Biodiversity: the UK Overseas Territories. Joint Nature Conservation Committee, Peterborough. (Chapter on Pitcairn)

Saunders, S. (ed), 2006: Important Bird Areas in the United Kingdom Overseas Territories, The Royal Society for the Preservation of Birds, Sandy, UK. (Chapter on Pitcairn)

Sear, C., Hulme, M., Adger, N. and Brown, K., 2001: The Impacts of Global Climate Change on the UK Overseas Territories- Issues and Recommendations. A Summary Report, Natural Resources Institute (UK), Tyndall Center for Climate Change, UK. A report commissioned by the DFID Overseas Territories Unit.

Summary Financial Statements For The Year Ended 31 March 2012, Pitcairn Islands Office,
<http://www.government.pn/2012%20Summary%20Financial%20Statements.pdf>

Tompkins, E. L., Nicholson-Cole, S.A., Hurlston, L-A., Boyd, E., Brooks Hodge, G., Clarke, J., Gray, G., Trotz, N. and Varlack, L., 2005: Surviving climate change in small islands- a guidebook, Tyndall Centre for Climate Change Research, UK.

Websites

Organisation	Website address	Remarks
Central Intelligence Agency (CIA)	https://www.cia.gov/cia/publications/factbook/print/pc.html	On PIT
CSL- central science laboratory	http://www.csl.gov.uk/sitemap.cfm	
Educational site	http://library.puc.edu/pitcairn/pitcairn/index.shtml	
Island website	http://www.lareau.org/pitc.html	
Pew Trusts	http://www.pewenvironment.org/news-room/other-resources/proposal-for-the-establishment-of-a-pitcairn-islands-marine-reserve http://www.pewenvironment.org/news-room/video-library/pitcairns-pristine-environment-85899515388#sthash.SqrZ9zWa.dpuf	
Pitcairn web site	http://www.government.pn/	
UK DFID	http://www.dfid.gov.uk/countries/caribbean/pitcairn.asp	On Pit
UK Foreign and Commonwealth Office	On PIT: http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=1007029394365&a=KCountryProfile&aid=1018965247336	On Pitcairn as an Overseas Territory

Biosecurity and Trade, SPC Land Resources Division, Pitcairn Island: Review of Biosecurity Operations,
<http://www.spc.int/lrd/focus-areas/biosecurity-and-trade/23/padil>

Environmental Vulnerability Index Country Profiles http://www.vulnerabilityindex.net/EVI_Country_Profiles.html

Wallis et Futuna

Andrefouët S, Chagnaud N, Chauvin C, Kranenburg CJ, Atlas des récifs coralliens de France Outre-mer, Centre IRD de Nouméa, Décembre 2008.

S. Bantos, M. Allenbach, C. Manchel: Pour une intégration optimale des sociétés locales dans la gestion adaptative du domaine littoral à la montée du niveau marin: le cas de Wallis et Futuna. Sorbonne et Université de la Nouvelle Calédonie, 2013.

Gargominy, O. (ed.), 2003: Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. Collection Planète Nature. Comité français pour l'UICN, Paris. Chapter on W&F.

IFRECOR, document de travail : «Quelle gouvernance des récifs coralliens à Wallis et Futuna?» mars 2013.

IFRECOR, Réunion technique IFRECOR Paris – 18-21 Juin 2013, Compte-rendu

IUCN: Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'UICN, 2013 avec chapitre sur WF.

Spalding, M.D., C. Ravilious and E.P. Green, 2001, World Atlas of Coral Reefs. Prepared at the UNEP World Conservation Monitoring Centre. University of California Press, Berkeley, USA.

B. Salvat author of chapter 11: "Status of Southeast and Central Pacific Coral Reefs in "Polynesia Mana Node: Cook Islands, French Polynesia, Kiribati, Niue, Tokelau, Tonga, Wallis et Futuna" in: Wilkinson, C. (editor): "Status of Coral Reefs of the World: 2000", Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN et Australian Institute of Marine Science.

Documents received from WF authorities :

Programme exécution CD 2012-2016 Etat/ Territoire Wallis et Futuna

Stratégie de Développement Durable du Territoire des îles Wallis et Futuna, 2002.

Organisation	Website address	Remarks
WF official authorities	http://www.Wallis-et-Futuna.pref.gouv.fr/ Institutions: http://www.Wallis-et-Futuna.pref.gouv.fr/Presentation-des-services/Services-de-l-Etat-et-du-Territoire/Service-de-l-Environnement http://www.Wallis-et-Futuna.pref.gouv.fr/Wallis-et-Futuna/Presentation-economique	
Statistics WF	Population : http://www.Wallis-et-Futuna.pref.gouv.fr/Dossiers/Articles-archives/Authentification-des-resultats-du-recensement-de-la-population-des-iles-Wallis-et-Futuna-2013	
IEOM Institut d'Emission d'Outre-Mer	Rapport 2012: http://www.ieom.fr/Wallis-et-Futuna/publications-31/rapports-annuels-38/ et http://www.Wallis-et-Futuna.pref.gouv.fr/Wallis-et-Futuna/Organisation-institutionnelle	on WF
IRD – Institut de Recherche pour le Développement	https://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/334-Wallis-et-Futuna-quand-terre-et-mer-se-dechainent	on WF
UICN	http://iucn.org/about/union/secretariat/offices/europe/activities/overseas/overseas_list/overseas_wallis.cfm http://www.uicn.fr/IMG/pdf/12_UICN_2003_Biodiv_OM_-_Wallis-et-Futuna.pdf	On WF
UICN sur espèces envahissantes	http://www.uicn.fr/IMG/pdf/3_UICN_2008_Especies_envahissantes_OM_-_Synthese_par_collectivite_et_annexes.pdf	on WF
IFRECOR – Initiative Française pour les récifs coralliens	http://www.ifrecor.org/comite-local/Wallis-et-Futuna/plan-action http://www.ifrecor.org/category/comite%20local/wallis-futuna http://www.ifrecor.org/sites/default/files/ged/130723_cr_runtech_ifrecor_paris_juin2013.pdf Document de travail : «Quelle gouvernance des récifs coralliens à Wallis et Futuna?» mars 2013 : http://littocéan.fr/etudes-et-documents/littocéan/	on WF
Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN	http://www.icriforum.org/sites/default/files/gcrmn2000.pdf	Chapter 11 on WF
IFREMER – Institut Français de	http://wwwz.ifremer.fr/	On WF

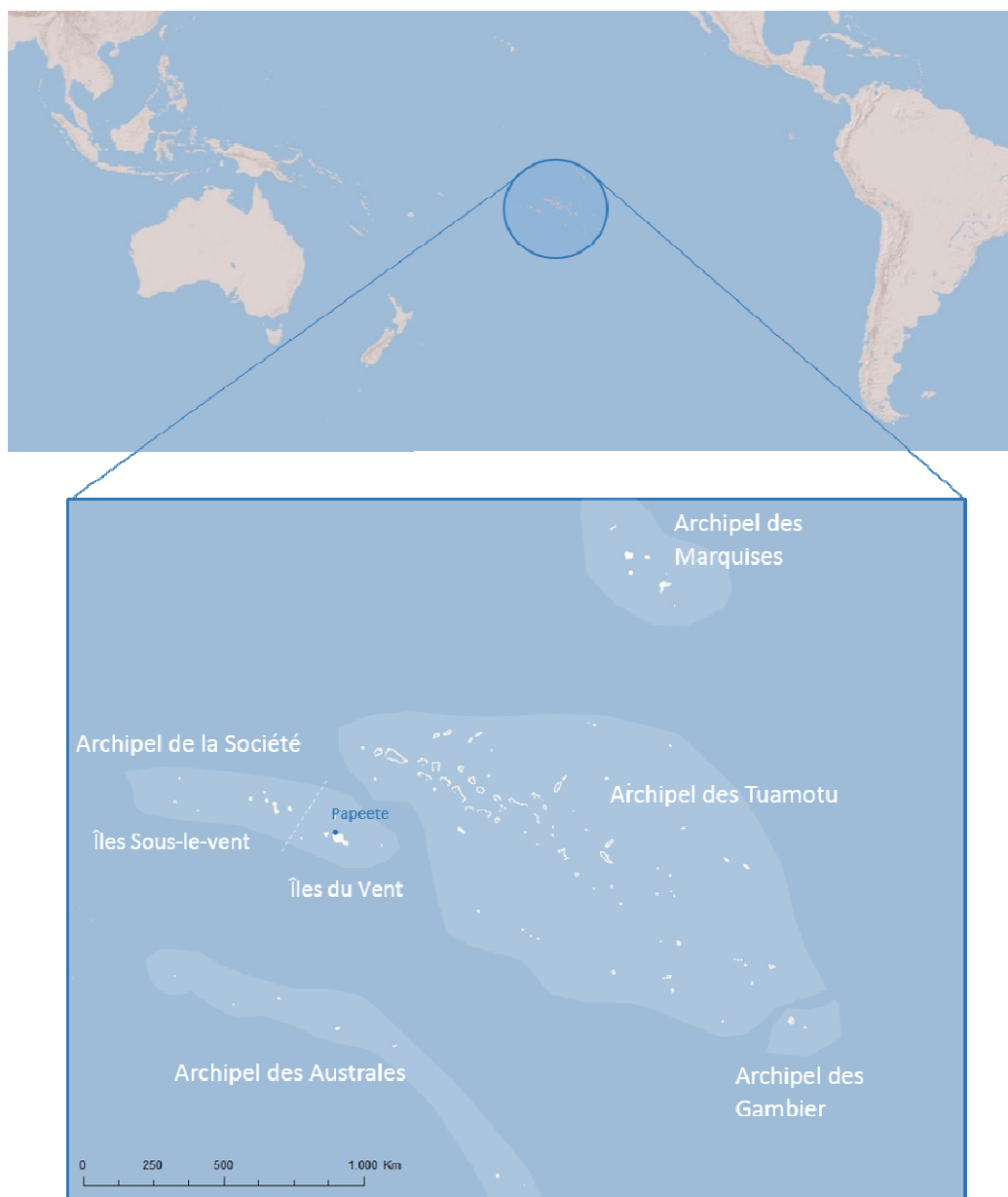
Recherche pour l'Exploitation de la Mer	http://www.ouest-france.fr/ifremer-decouvre-de-nouveaux-sites-hydrothermaux-au-large-de-Wallis-et-Futuna-615211 http://wwz.ifremer.fr/institut/Les-ressources-documentaires/Medias/Communique-de-presse/Archives/2010/Campagne-Futuna	
Sorbonne et Université de la Nouvelle Calédonie	http://wwz.ifremer.fr/biarritz_2011.%20Le-colloque/Les-sessions-scientifiques/4-Gestion-integree-de-la-zone-cotiere-et-de-l-Ocean/4.3.-Vulnerability-adaptation-and-management-of-coastal-areas	On WF
EVI vulnerability index	http://www.vulnerabilityindex.net/EVI%20Country%20Profiles/WF.pdf	For WF
EU- programmes tep vertes, Integre	http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/annex4_tep_vert_es_fr.ppt http://web.presidence.pf/index.php/pr-presidence/547-reunion-du-comite-de-pilotage-du-programme-integre	
Secret Pacific Community SPC	http://www.spc.int/sppu/images/JCS/jcs%202009%20bilan%20interm%E9diaire%20wallis%20et%20futuna.pdf	on WF
SPREP- Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme	http://www.sprep.org/Wallis-and-Futuna/country-profiles	On WF
Assemblée Nationale	http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2012/b3805-tIII-a30.asp	Budget overseas 2012
CIA	https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/wf.html	On WF
Bird Life international on WF	http://www.birdlife.org/datazone/country/wallis-and-futuna	On coral reefs W&F
Reefbase	http://www.reefbase.org/resources/res_overview.asp?changearea=true&Region=0&country=WLF	
French Centre for Biodiversity Convention	http://biodiv.mnhn.fr/fr/ Programme national (outre- mer): http://biodiv.mnhn.fr/network/annuaires/france/actions-et-initiatives/snb-objectif10-faire-de-la-biodiversite-un-moteur-de-cooperation-regionale-en/objectif-10-faire-de-la-biodiversite-un-moteur-de-cooperation-regionale-en-outre-mer	Centre d'Echange français pour la Convention sur la diversité biologique.
French Ministry Ecology and SD	www.ecologie.gouv.fr sur W&F: http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=5689	Ministere de l'Ecologie et Développement durable
French Overseas Ministry on W&F	http://www.outre-mer.gouv.fr/?-Wallis-et-Futuna-.html	Ministère de l'Outre-Mer

ANNEXE A :

POLYNESIE FRANÇAISE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

POLYNESIE FRANÇAISE



Résumé	43
Informations générales	43
Biogéographie, endémisme et importance pour la biodiversité mondiale.....	44
État de l'environnement	46
Gouvernance environnementale	49
Coopération.....	53
Conclusions et recommandations.....	57

La Polynésie française est une Collectivité d'outre-mer (COM) située dans le Pacifique Sud. Sa population compte 268 207 habitants¹ qui vivent sur 76 des 118 îles. Avec une surface océanique de 2,5 millions de km², les 5 archipels pourraient couvrir la totalité de l'Europe.

La Polynésie française mène une politique active pour la protection de son environnement. Elle est consciente de la menace du changement climatique puisqu'un grand nombre d'îles sont de très basse altitude et pourraient disparaître avec l'élévation du niveau de la mer. Des progrès significatifs ont été réalisés dans plusieurs domaines liés à l'environnement: le traitement des eaux usées², les énergies renouvelables³, la gestion et le traitement des déchets, et plusieurs études/ diagnostics et des propositions d'actions concertées ont été élaborées (sur le climat, sur les déchets, les forêts, les espèces marines menacées, etc.).

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du territoire	Polynésie française
Région	Pacifique Sud
Superficie	3 660 km ²
Revendications maritimes	ZEE : env. 5 millions km ²
Population	268 207 habitants (Août 2012 ISPF)
PIB/habitant	17 933 € (2009) ⁴
Taux d'alphabétisation	98%
Taux de chômage	21.8% (Recensement 2012 ; ISPF)
% sous le seuil de pauvreté	20% (CIA)

La Polynésie française a obtenu le statut de territoire français d'outre-mer en 1946. Entre 1984 et 2004, son statut a évolué de l'autonomie de gestion à la pleine autonomie. Depuis 2004, la Polynésie française bénéficie de pouvoirs législatifs étendus et d'une large autonomie politique en tant que collectivité d'outre-mer.⁵

Le président de la Polynésie française est élu par l'Assemblée en son sein et le représentant de la France est appelé Haut-Commissaire. L'assemblée élue au niveau local dispose des pouvoirs législatifs mais les lois doivent également être approuvées par le Conseil d'État de la République française.⁶

Le pays est composé de 5 archipels constitués de 118 îles au total. Les deux archipels centraux, Tuamotu et Gambier, sont constitués d'îles coralliennes de très basse altitude qui forment des atolls. Ces îles ne s'élèvent pas à plus de 2-3 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les 3 autres archipels (la Société, les Marquises et les îles Australes) sont constitués d'îles plus jeunes et on y note la présence de montagnes au relief accidenté. Le point culminant est le Mont Orohena (2 241 m). La capitale est Papeete sur l'île de Tahiti.

Les archipels des Tuamotu (160km²) et des Gambier (40km²) comptent 85 atolls et lagons. Rangiroa est le deuxième atoll le plus grand au monde avec un lagon de 80km sur 30km. Makatea est l'une des trois seules îles de l'océan Pacifique constituée de roches phosphatées. On trouve également du cobalt en Polynésie française mais cette ressource n'est pas exploitée. L'archipel des Gambier abrite une

1 Recensement 2012, Institut de la statistique de la Polynésie française.

2 Bora Bora dispose du pavillon bleu de l'UE pour ses eaux de baignade + Punaauia+Moorea+Papeete.

3 Par exemple les archipels des Tuamotu et des Gambier ont des centrales d'énergie hybrides solaires.

4 <http://www.ispf.pf/themes/EconomieFinances/Compteséconomiques.aspx>

5 Actuellement régie par l'article 74 de la constitution française et la loi organique n° 2004-192 modifiée.

6 <http://www.polynesie-francaise.biep.fonction-publique.gouv.fr/common/page/45>

île plus élevée au milieu (Mangareva) entourée d'une ceinture de 16 îles plus petites et des restes d'un énorme cratère volcanique.

L'archipel des Marquises (1040km²) est principalement composé d'îles hautes s'élevant à plus de 1000 m au-dessus de l'océan Pacifique. Seulement 6 des 12 îles sont habitées. L'archipel est la formation géologique la plus jeune de Polynésie française.

L'archipel de la Société (1600km²) réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao, Mehetia, Maupihaa, Tupai, Manuae et Motu One) et les îles Sous-le-Vent (Raïatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti).

L'archipel des Australes (150 km²), le plus méridional de la Polynésie française, comporte sept îles (6 îles hautes et un atoll).⁷

Des récifs coralliens vieux de près de 10 000 ans sont actuellement sous la surface à plus de 60m de profondeur. Ces particularités sont uniques en Polynésie et très rares dans le Pacifique.

Le climat est tropical. La Polynésie française se situe dans une zone d'occurrence cyclonique (sauf l'archipel des Marquises qui est moins exposé).

Les cours d'eau, les lagons et la mer offrent des ressources halieutiques importantes destinées à la consommation intérieure et l'exportation.

Les îles du Vent concentrent 75% de la population⁸. Il existe un flux continu de populations originaires d'autres îles vers Tahiti.

Economie

Le PIB par habitant s'élevait en 2009 à € 17 900. Malgré la croissance de 6,9 % du nombre de croisiéristes par rapport à l'année précédente, la fréquentation touristique de la Polynésie française reste très sensible à l'évolution du tourisme terrestre (- 4,4 %) et recule de 2,7 % en 2013.⁹ Le secteur des perles continue à enregistrer un recul de la valeur des exportations de perles brutes, des volumes exportés et le prix de vente. En 2012, environ 7,7 millions de perles ont été exportées, ce qui représente une diminution de l'ordre de 8% par rapport à l'année 2011. La valeur des ventes diminue de 4% et atteint environ 7 milliards CFP. Le secteur des travaux publics, principalement axés sur des travaux de réaménagement d'infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières (ainsi que des travaux d'assainissement financés par l'Union Européenne) a aussi reculé en 2012. Le secteur primaire représentait seulement 3% du PIB en 2007. Les rendements de la pêche se sont fortement accrus en 2012 avec une hausse de 86 % en valeur des poissons exportés par rapport à 2011.¹⁰

2 BIOGÉOGRAPHIE, ENDÉMISME ET IMPORTANCE POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

La Polynésie française dispose de la plus grande variété de formations de récifs coralliens et d'atolls au monde. Les récifs coralliens y sont bien étudiés.¹¹ Leur superficie totale est de 12 800 km².¹² On y trouve des récifs barrières, des récifs frangeants et des atolls (ouverts, fermés) ainsi que des plates-formes.

Les 7 atolls de la commune de Fakarava ont été désignés « réserve de biosphère » au titre du programme MAB (man and biosphere) de l'UNESCO. Par ailleurs, le lagon de Moorea est une zone humide « RAMSAR » reconnue d'importance internationale depuis 2009. De plus, l'archipel des Marquises a été

7 <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique41>

8 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1474

9 <http://www.ispf.pf/docs/default-source/tb-tourisme/tb-2013.pdf?sfvrsn=8>

10 http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ra2012_polynesie_francaise.pdf

11 archimer.ifremer.fr/doc/2008/publication-4558.pdf

12 Données fournies par le Ministère français du Développement durable (page web sur l'Ifreco et la Polynésie française). Selon la base de données Reefbase, la Polynésie française abrite 6 000 km² de coraux.

identifié comme « zone marine significative sur le plan écologique et biologique de niveau international » (EBSA). Trente et un sites sont classés par le code de l'environnement dans l'une des catégories prévues par la délibération sur la protection de la nature (arrêté n°1485 CM du 27 septembre 2011)

Les Marquises constituent un écosystème marin atypique. Par ailleurs, même si cet archipel est éloigné du centre de la biodiversité indo-pacifique, son isolement par rapport aux autres îles a pu générer un endémisme exceptionnel pour de nombreuses espèces marines. De plus, proche de l'équateur, les Marquises ont des eaux très riches en plancton. Les estimations d'abondance de poissons côtiers, les rendements de la pêche et l'observation de nombreux mammifères marins lors des campagnes scientifiques le confirment¹³.

Un récent ouvrage de l'UICN fournit un recensement des espèces, terrestres et marines, sur lequel est basé le tableau ci-dessous.¹⁴

Biodiversité terrestre				
Flore		Invertébrés		
Mousses et hépatiques	Plantes vasculaires	Mollusques	Insectes	Crustacés
218 espèces d'hépatiques	885 espèces : 334 indigènes et 551 endémiques	525 espèces ou sous-espèces d'escargots (taux d'endémisme de 95%) ; 15 espèces d'eau douce (9 endémiques)	1000 espèces identifiées (très en-deçà de la réalité)	Eau douce : une 20aine d'espèce (2 endémiques) ; 12aine d'espèces terrestres
Vertébrés				
Poissons	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
37 espèces indigènes dont 14 endémiques	Pas d'espèce indigène	9 espèces (scinques et geckos) + 3 introduites (geckos et tortue)	36 espèces (27 endémiques)	Pas d'espèce indigène (une roussette disparue) ; plusieurs espèces introduites

Biodiversité marine et côtière			
Flore	Invertébrés		
Algues	Coraux	Mollusques	Crustacés
Min. 425 espèces indigènes, dont 2 endémiques	Min. 190 espèces	2414 espèces inventoriées ; endémisme maximal aux Marquises (20%)	1013 espèces répertoriées (pour les seuls décapodes et stomatopodes)
Vertébrés			
Poissons	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
1214 espèces de poissons dont 20 requins et 7 raies	Un serpent marin pélagique et 5 espèces de tortues marines	27 espèces nicheuses (3 sous-espèces endémiques)	24 espèces

¹³ <http://www.polynesie.ird.fr/toute-l-actualite/l-actualite-scientifique-en-polynesie-francaise>

¹⁴ Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'UICN, 2013

3.1 VUE D'ENSEMBLE

Déchets

Près de 80 % du gisement de déchets est généré par la population des Iles du Vent. Cette répartition inégale impose des dispositifs de gestion adaptés. Sur Tahiti, la gestion s'est structurée et étoffée. De nombreuses contraintes et pistes d'amélioration sont relevées mais elles correspondent principalement à une optimisation des dispositifs en place. Depuis 1998, la société d'économie mixte Société Environnement Polynésien (SEP) est responsable (pour l'ensemble des archipels de Polynésie française) pour « l'étude et la réalisation d'opérations et d'actions de traitement des ordures ménagères ou industrielles et d'autres déchets, la protection et la réhabilitation des sites et la sauvegarde des espaces naturels ».¹⁵ Un syndicat mixte ouvert (SMO), créé en novembre 2012, a remplacé la SEP pour les îles du Vent.¹⁶

Eaux usées et distribution d'eau potable

Les communes ont la compétence en matière d'assainissement des eaux usées. La Polynésie française a entamé l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (incluant l'assainissement des eaux usées) par la réalisation d'un état des lieux du secteur hydraulique. La politique de l'eau sera établie et mise en œuvre conformément aux principes et objectifs de l'association et de la Déclaration de Paris (voir plus loin, section Politiques).

Pour les eaux usées, la quasi-totalité des usagers de Bora Bora est raccordée et 2700m³ par jour d'eaux usées sont collectés et traités. Il y a quatre stations d'épuration collectives dont deux à Bora Bora, une à Punaauia et une à Moorea (zone touristique de Haapiti). Des réalisations sont en cours à Papeete.¹⁷

Un service public à vocation industrielle et commerciale (SPIC) pour l'eau potable devrait être mis en place par les communes pour assurer les opérations de production et de distribution de l'eau potable. La subdivision des Tuamotu-Gambier travaille activement à l'accompagnement des communes candidates dans la mise en place de leur SPIC. En 2011, la commune d'Anaa-Faaite est la première commune des Tuamotu à voir aboutir son projet d'eau potable, avant d'être suivie début 2012 par Hereheretue et Tatakoto.¹⁸

3.2 DÉFIS PRINCIPAUX

L'index de Vulnérabilité Environnementale calculé en 2005 classe la Polynésie française comme ayant un statut *Extrêmement Vulnérable*. Parmi les 6 problèmes principaux identifiés du Territoire: son isolement, le danger des glissements de terre, les espèces menacées et les espèces en voie d'extinction.¹⁹

Défi 1 - Changement climatique - Grave

En raison de sa géomorphologie, la Polynésie française est l'un des pays et territoires du Pacifique qui sera le plus affecté par l'élévation du niveau de la mer. Comme une grande partie du territoire est constituée d'îles coralliennes de très basse altitude, une hausse du niveau de la mer entraînera des impacts majeurs. Les îles et les atolls disparaîtront à plus long terme. Les impacts seront considérables

¹⁵ <http://www.environnement.pf/spip.php?article197>

¹⁶ <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Communes-de-Polynesie-francaise/Intercommunalite/Les-differentes-structures-intercommunales-existantes/Les-syndicats-mixtes>

¹⁷ <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique78>

¹⁸ <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-Subdivisions2/des-iles-Tuamotu-Gambier/Environnement-et-developpement-durable>

¹⁹ <http://www.vulnerabilityindex.net/EVI%20Country%20Profiles/PF.pdf>

même sur les îles montagneuses, dans la mesure où la population a tendance à se concentrer le long des petites bandes littorales.

Mais la Polynésie française a sa part de responsabilité dans le problème du changement climatique. L'activité globale du pays génère l'émission d'environ 800 000 tonnes de CO² par an, soit environ 3 tonnes par habitant.²⁰ Selon les prévisions du GIEC²¹, le niveau maximal d'émission qu'il ne faudrait pas dépasser est de 1,8 tonnes de CO² par personne et par an, soit environ la moitié des émissions d'un Polynésien. Les émissions de CO² en Polynésie proviennent à 53 % du secteur des transports et à 45% de la production d'électricité (non renouvelable).

Un premier «état des lieux sur les enjeux du changement climatique en Polynésie française» a été commandé par le gouvernement polynésien à l'Université de Berkeley Moorea. Réalisé avec la participation d'un large réseau d'acteurs polynésiens, il fait le point sur les projections climatiques à l'échelle du pays, ses émissions de gaz à effet de serre, ses vulnérabilités spécifiques et les initiatives d'adaptation et d'atténuation.²²

Le colloque organisé en 2011 à Papeete adresse les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique.²³

Impact	Gravité	Commentaires
Inondation des littoraux	●	Les îles sont généralement de très basse altitude et donc vulnérables à l'élévation du niveau de la mer. Comme les principales agglomérations urbaines sont situées sur les littoraux, l'élévation du niveau de la mer obligera les gens à évacuer les lieux.
Pêche perturbée	○	Le secteur halieutique représente une activité économique importante en PF. Il se peut que le changement climatique affecte ce secteur de façon imprévisible.
Perliculture	●	Une élévation rapide du niveau de la mer augmentera l'impact des conditions météorologiques (houle, vent) dans la plupart des fermes perlières.
Récifs coralliens menacés (blanchissement, diminution du pH)	●	Les îles sont bordées de récifs coralliens, actuellement dans un état convenable mais déjà sujets à de multiples menaces.
Dégradation des mangroves	○	Il y a peu de mangroves en Polynésie française (Moorea, Raiatea, Huahine, Tetiaroa, Bora Bora et Tahiti).
Salinisation des eaux souterraines	○	Les îles disposent de ressources en eaux souterraines limitées.
Industrie du tourisme	●	L'industrie du tourisme représentait 40% des ressources propres de la Polynésie française en 2013 (164 393 touristes en 2013).
Tempêtes plus fréquentes et plus violentes	●	Ceci représente une grave menace ; la PF est sujette aux tempêtes tropicales et aux cyclones, facteurs qui représentent déjà une menace pour les plages.
○ Nulle ○ Légère ○ Modérée ● Forte		

Défi 2 - Conservation de la nature : espaces et espèces- Grave

Aires protégées (terrestres et marines)

La Polynésie française compte 31 sites et monuments protégés selon l'arrêté 1485 CM du 27 septembre 2011. Parmi ceux-ci, on compte deux réserves naturelles intégrales, deux parcs territoriaux et quatre aires de gestion des habitats ou des espèces. La population est croissante et la conservation des forêts

²⁰ http://www.environnement.pf/IMG/pdf/Brochure_CC_DIREN_Gump.pdf

²¹ Le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du Climat

²² La DIREN: http://www.environnement.pf/IMG/pdf/Brochure_CC_DIREN_Gump.pdf

²³ www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_actes-colloques-web-fr.pdf

naturelles et la préservation d'une flore primaire originale mais très fragile constituent un défi de taille à relever pour les gestionnaires.

Six de ces huit sites correspondent à des îles inhabitées, toutes classées en réserve naturelle au début des années 1970. Il n'existe que deux parcs et réserves naturelles dans l'ensemble des îles habitées : le parc territorial de Te Faaiti à Tahiti, d'une surface de 750 ha et classé en 1989, et l'espace mixte (le parc et la réserve naturelle) de Vaikivi à Ua Huka, aux Marquises, d'une surface de 240 ha et classé en 1996. Ces aires protégées ne correspondent pas toujours à des sites de fort intérêt écologique et/ou prioritaires pour la conservation (c'est-à-dire caractérisés par un nombre élevé d'espèces endémiques rares, menacées ou protégées). Elles ne concernent qu'un petit nombre d'habitats naturels et de types de végétation différents. Par exemple Eiao est déjà hautement dégradée à cause du surpâturage herbivore et des espèces végétales introduites et envahissantes.²⁴

D'un point de vue maritime, depuis 1971, la Polynésie française met en place des AMP (Aires Maritimes Protégées) avec des objectifs variés (plan de gestion de l'espace maritime, sites classés et zones de pêche réglementées). A titre d'exemple, deux atolls inhabités (Scilly et Bellinghausen), le banc de sable situé sur une plate-forme de récifs (Motu One) et les îlots inhabités d'Eiao, Hatutaa, Mohotani dans les îles Marquises sont des réserves naturelles.

Il existe des mesures de gestion traditionnelle prises par les populations appelées « rahui ». Certaines ont cours notamment à Rapa et à Maiao. Par ailleurs, la Polynésie française dispose de sanctuaires marins couvrant l'ensemble des eaux sous juridiction pour les mammifères marins et les requins. Il s'agit des plus vastes sanctuaires du monde.²⁵

Forêt sèche : Aucune zone de forêt sèche, de forêt de nuages, de forêt littorale sur plateaux calcaires ou de maquis sommital n'est protégée, alors qu'il s'agit des types de végétation les plus rares en Polynésie française.²⁶

Espèces envahissantes: Selon l'UICN, le problème des espèces animales et végétales envahissantes est très grave²⁷. Les capacités de détection précoce et de réponse rapide restent très limitées. La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) pour l'outre-mer mentionne notamment pour la Polynésie Française: « la disparition de 42 espèces d'escargots endémiques depuis 1972 du fait d'un escargot exogène introduit pour lutter contre un autre prédateur. »²⁸ Les efforts pour restaurer les habitats sont actuellement inexistantes selon l'association SOP-Manu, Société d'Ornithologie de Polynésie.²⁹

Oiseaux : Encore selon SOP-Manu, la société qui s'occupe de la protection des oiseaux et de leurs habitats, la Polynésie française se place au 16ème rang parmi les pays au plus fort pourcentage d'espèces menacées au monde et comme territoire français (Métropole et DOM-TOM) qui abrite le plus d'espèces menacées. Parmi ses oiseaux terrestres endémiques, 6 espèces sont en danger critique d'extinction, 7 en danger d'extinction, 7 sont vulnérables à l'extinction, et 6 espèces d'oiseaux de mer sont menacées.³⁰

Défi 3 - Dégradation et destruction des récifs coralliens et pollution des lagons - Grave

Les formations récifales de Polynésie française sont parmi les mieux connues du monde. L'état des récifs et des perturbations qu'ils subissent ont fait l'objet de nombreuses études. Selon Bernard Salvat (professeur émérite), la construction des infrastructures hôtelières a entraîné de nombreuses

24 Selon SOP (Société d'Ornithologie de Polynésie) ou voir: <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique63>

25 Information donnée par Mme S. Duron de l'Agence des Aires Maritimes Protégées en Polynésie française.

26 Cirad: http://bft.cirad.fr/cd/BFT_291_25-40.pdf page 33

27 http://www.uicn.fr/IMG/pdf/3_UICN_2008_Especies_envahissantes_OM_-_Synthese_par_collectivite_et_annexes.pdf pages 133 et suivantes

28 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_14_-_SNB_-_PA_Outre-Mer.pdf page 2.

29 <http://www.manu.pf/>

30 <http://www.manu.pf/les-oiseaux/statut-et-conservation/>

perturbations en milieu littoral: extraction de matériaux coralliens, remblaiement de zones frangeantes, modification des lignes de rivages, pollutions diverses.³¹

Les autres menaces et causes de pollution des lagons et de la mer en Polynésie française sont les suivantes :

- La concentration de la population dans quelques zones des îles de la Société et en particulier à Papeete (la capitale), ville qui a enregistré une augmentation rapide des populations en provenance d'autres îles, ainsi qu'à Bora Bora et Moorea, où se trouvent beaucoup d'installations touristiques.
- Les déchets liés à la production de perles de culture de Tahiti (biodéposition issue du nettoyage des huîtres perlières, les macro déchets - coquilles, lignes de collectage ou d'élevage, structures galvanisées abandonnées dans le lagon -) peuvent à terme entraîner une eutrophisation des lagons et impacter directement la chaîne alimentaire en commençant par le phytoplancton essentiel au développement de la faune lagonaire (mollusques, poissons, crustacés).
- Le manque d'assainissement des eaux pluviales avec un apport terrigène très important sur les îles hautes perturbe les lagons en période de fortes pluies.
- Certains rejets sans traitement préalable des industries.

L'évacuation des déchets est également un problème. Depuis quelques décennies, il y a une forte augmentation en volume, suivant la croissance démographique et des importations (plus de 40% en 10 ans) et on observe de nouveaux types de déchets, pas toujours dégradables et parfois plus dangereux. De plus, le fret interinsulaire est très coûteux et de nombreuses contraintes logistiques pèsent sur l'organisation de la gestion des déchets.³²

En Polynésie française, la production de déchets peut atteindre jusqu'à 470 kg par habitant et par an. Les études de caractérisation conduites successivement en 2011 et 2012 montrent qu'une part importante de ces déchets pourrait être détournée et valorisée, par la voie du compostage ou du recyclage par exemple.³³

4 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Dans les collectivités d'outre-mer disposant d'un statut d'autonomie interne particulier (Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna), la conservation de la biodiversité est avant tout une compétence locale. Les autorités territoriales adoptent leurs propres lois et instruments en la matière, en s'inspirant ou non des dispositions inscrites dans les lois nationales. Les moyens mis en œuvre pour la conservation et gestion durable de la biodiversité dans les collectivités d'outre-mer sont dès lors diversifiés et reprennent parfois les outils utilisés en métropole.³⁴

Dans le cadre de sa Constitution, la France est responsable des affaires étrangères au nom de la Polynésie française, en particulier au sein du système de l'ONU. La France conserve la responsabilité de la justice, des affaires monétaires, de la défense et des accords multilatéraux sur l'environnement.

4.1 INSTITUTIONS

La protection de l'environnement est la responsabilité du gouvernement territorial qui compte en son sein

31 Revue Écologique (Terre Vie), vol. 63, 2008 : « Le suivi de l'état des récifs coralliens de Polynésie Française et leur récente évolution » par Bernard Salvat et autres.

32 <http://www.environnement.pf/spip.php?article197> étude déchets 2012

33 <http://web.presidence.pf/index.php/cm/625-communique-du-conseil-des-ministres-du-23-octobre-2013>

34 SNB - Stratégie Nationale pour la Biodiversité- Plan d'action des collectivités d'outre-mer 2008-2010.http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_14_-_SNB_-_PA_Outre-Mer.pdf

un Ministre du Tourisme (MTE), de l'écologie, de la culture, et des transports aériens³⁵. Le président et les autres ministres sont responsables de divers aspects liés au développement durable, tels que l'Aménagement du Territoire et des Énergies (Président de la Polynésie Française), la pêche, l'aquaculture, la perliculture, la recherche et les mines (Ministre des Ressources marines (MRM), les affaires foncières (Ministre du Logement (MLA), l'équipement et l'urbanisme (Ministre de l'Équipement (MET), l'agriculture et l'élevage (Ministre de l'Agriculture (MAA)).³⁶

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) s'occupe également de l'ensemble des domaines politiques.³⁷ Le conseil a par exemple donné un avis sur l'aménagement des plages publiques.³⁸

La Direction de l'environnement (DIREN) est le service du gouvernement de la Polynésie française chargé d'assurer la préservation et la valorisation des milieux et des ressources naturelles de la PF. Il se trouve à Papeete et est organisé en 5 départements:³⁹

- les affaires générales et juridiques ;
- les installations classées pour la protection de l'environnement;
- la protection des milieux et des ressources naturelles;
- la gestion de la biodiversité ;
- et l'éducation à l'environnement.

La DIREN dispose d'un effectif réel de 25 agents, tous affectés à Tahiti, et travaille avec un grand nombre de partenaires, voir annexe 1.

4.2 POLITIQUES, STRATÉGIES, PLANS, PROGRAMMES

Plusieurs plans stratégiques concernant l'environnement existent et sont implémentés en Polynésie française: les Plans de Gestion des Espaces Maritimes (PGEM)⁴⁰, les Plans Généraux d'Aménagement (PGA)⁴¹, les Plans d'Aménagement de Détail (PAD)⁴² et les Plans de Prévention des Risques naturels (PPR)⁴³. Un aperçu des plans approuvés est en annexe 2.

Espaces et espèces protégés

Depuis 1971, la Polynésie française met en place des Aires Marines Protégées (AMP): plans de gestion de l'espace maritime (PGEM), sites classés et zones de pêches réglementées. Certains de ces espaces bénéficient d'une reconnaissance internationale au titre du Programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO (atolls de Fakarava) ou de la Convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (Moorea). Par ailleurs, la Polynésie française dispose d'un sanctuaire de mammifères marins s'étendant sur toutes les eaux sous juridiction. Parallèlement, il existe des mesures de gestion prises par les populations appelées « rahui ». Certaines ont cours notamment à Rapa et à Maiao.⁴⁴

La DIREN coordonne une politique de protection des espaces naturels. Un plan d'action 2013-2017 pour les espèces emblématiques (mammifères marins, tortues marines, requins) a été élaboré⁴⁵ et des plans d'actions sont menés pour l'avifaune et la flore endémique menacée.

L'Agence Française des Aires Marines Protégées apporte un appui aux politiques publiques polynésiennes en matière de protection et de gestion du milieu et des ressources marines. Cette agence a réalisé de

35 http://web.presidence.pf/files/Gouvernement_de_la_Polynsie_franaise_-_18_Novembre_2013.pdf et

<http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique128>

36 <http://web.presidence.pf/index.php/extensions>,

37 <http://www.cesc.pf/index.php/actualites-cesc/658-rapport-sur-l-amenagement-des-plages-publiques-adopte-a-l-unaninite>

38 <http://www.cesc.pf/>

39 <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique106>

40 <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique116>

41 <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique31>

42 <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique75>

43 <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique121>

44 <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Antennes/Antenne-Polynesie>

45 <http://www.environnement.pf/spip.php?article193>

multiples études et participe à certains programmes (analyse éco-régionale marine de Polynésie, des campagnes pluridisciplinaire sur la mégafaune marine REMMOA, la biodiversité marine aux Marquises PAKAIHI I TE MOANA, le patrimoine culturel maritime PALIMMA, une simulation de plan de gestion intégrée de la vallée d'Opunohu⁴⁶, etc.) ou encore fourni un appui aux gestionnaires du PGEM de Moorea.⁴⁷

Déchets

Un premier accord cadre déchets a été signé entre le gouvernement et l'ADEME qui a pour objectif la mise en œuvre d'une politique sectorielle de gestion des déchets globale et durable. Actions concrètes : 1- la première édition de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) en Polynésie française. 2- une évaluation des gisements et analyse prospective sur l'organisation de la gestion des déchets. Cette première étude à l'échelle du territoire a pour vocation d'améliorer la connaissance des gisements de déchets ménagers et assimilés et de définir des principes d'organisation pour la gestion de ces déchets (orientations logistiques, définition des filières adaptées, besoins en infrastructures, ...).⁴⁸ LA DIREN a produit des plans et stratégies diverses⁴⁹ pour des filières de gestion différentes selon le type de déchets.⁵⁰ Ceci a été développé avec l'appui de l'ADEME⁵¹ entre 2011 et 2013.

Eau potable et assainissement

Une politique sectorielle de l'eau n'est pas disponible, les travaux de son élaboration ont toutefois débuté. Les communes ont la compétence en matière d'assainissement des eaux usées. Le pays veut jouer un rôle moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement. En mai 2010 le Pays a créé le comité chargé de la Politique sectorielle de l'eau. Ce comité sera chargé de l'élaboration : ⁵²

- de la politique sectorielle de l'eau en Polynésie française;
- de la stratégie de l'eau;
- du budget sectoriel à allouer au programme territorial d'action relatif à la politique sectorielle de l'eau.

L'eau potable et l'assainissement des eaux usées font partie des priorités inscrites sur le plan Pays-Etat (Contrat de Projets 2008-2014). ⁵³

Energie

Une stratégie conjointe avec l'ADEME⁵⁴ a été mise en œuvre dans le domaine de l'Énergie entre 2010 et 2013. Les objectifs étaient :

- Améliorer la connaissance des potentiels de développement des énergies renouvelables;
- Promouvoir des démarches de maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité);
- Accompagner la réalisation des projets rentrant dans ce cadre.⁵⁵

46 E.Besson, SD.Duron, 2011

47 www.aires-marines.fr

48 <http://www.environnement.pf/spip.php?article197>

49 Suite à des études sur « La problématique "locale" de gestion des déchets en milieu insulaire », « Le système de gestion des déchets des Îles du Vent (Tahiti et Moorea) » et « Le système de gestion des déchets dans les archipels hors Îles du Vent ».

50 <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique86>

51 <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-services-de-l-Etat/ADEME>

52 <http://www.environnement.pf/spip.php?article103>

53 <http://haut-commissariat-polynesie-francaise.pf/ez/index.php/fire/Media/Images/Le-Haut-Commissariat/Fiche-presentation-Contrat-de-projets> ou voir Docup 10e FED: http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2013/af_aap_2013_pyf.pdf

54 Rapport Ademe 2011 : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-services-de-l-Etat/ADEME>.

55 http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/content/download/5210/34018/file/Rapport_d%27activiteADEME2011.pdf

Risques naturels

Le Service de l'urbanisme⁵⁶ élabore des Plans de Prévention des Risques (PPR) naturels. Pour Punaauia le plan a été approuvé. Le tableau d'avancement de la procédure d'élaboration montre des progrès pour 47 communes (sur 48 au total).⁵⁷

4.3 CADRE LÉGAL ET APPLICATION DES LOIS

Les principaux documents à caractère légal dans le domaine de l'environnement sont :

- Délibération n° 95-257 AT du 14 décembre 1995 relative à la protection de la nature⁵⁸
- Code de l'environnement de la Polynésie française⁵⁹
- Code de l'aménagement de la Polynésie française⁶⁰
- Loi de pays n°2013-12 APF du 6 mai 2013 réglementant aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés à ajouter⁶¹

Les espaces naturels protégés et/ou gérés de Polynésie française relèvent du code de l'environnement, du code de l'aménagement (zones particulières des Plans Général d'Aménagement ou des Plans de Gestion des Espaces Maritimes) ou encore d'arrêtés spécifiques pris par le Service de la Pêche (Direction des Ressources Marines et Minières) (Zones de Pêches Réglementées).

Le code de l'aménagement inclut le plan de prévention des risques naturels prévisibles.⁶²

Pour les évaluations d'impacts, le Code de l'environnement fait la distinction entre ⁶³: les Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) et les Notices d'Impact sur l'Environnement (NIE), réservées aux projets de moindre importance. Il y a obligation d'informer les acteurs concernés.⁶⁴

La France est partie signataire de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement. La Polynésie française a accepté de suivre tous les AME ratifiés par la France, à l'exception du protocole de Kyoto sur le changement climatique.

4.4 SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

La sensibilisation à l'environnement (milieu terrestre et marin) est mise en œuvre à différentes échelles du territoire par les institutions et les associations. La DIREN intervient de manière globale sur l'ensemble du territoire. Plusieurs associations mènent des actions de sensibilisation à un niveau local, sur plusieurs archipels, tant à l'échelle d'une île, par exemple, Tuihana pour la Tiare Apetahi à Raiatea, qu'à l'échelle d'une vallée, telle l'association Hauruuru pour la vallée de la Papenoo ou les nombreuses associations de protection de l'environnement de la vallée de la Punaruu. La sensibilisation pour la protection du milieu marin est assurée par plusieurs associations, telle que l'association Tamarii Pointe des Pêcheurs, Mata Tohora, Te Mana o Te Moana, entre autres, œuvrant à la sensibilisation des écosystèmes marins, des mammifères marins ou encore des tortues.

56 <http://www.urbanisme.gov.pf/> <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique33>

57 <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique390>

58 <http://textes.assemblee.pf/internetdoc/texte/delib/1995-257.pdf>

59 http://www.environnement.pf/IMG/pdf/code_env_30-11-06.pdf

60 <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique126>

61 <http://textes.assemblee.pf/textes/documentbox.aspx?id=57069>

62 Le titre 8 du Livre I <http://www.urbanisme.gov.pf/spip.php?rubrique126>

63 Dans son Livre II (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances) Titre 3 (Évaluation de l'impact des travaux, activités et projets d'aménagement pour la protection de l'environnement).

64 <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique6>

La SOP-Manu⁶⁵ est active dans le cadre de la Biosécurité sur les îles d’Ua Huka, Tahuata et Rimatara. Elle est également présente dans les médias locaux pour la sauvegarde des Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva.

La stratégie de la SOP pour sauvegarder les oiseaux de Polynésie française s’axe sur trois principes simples :

- La préservation des dernières îles de PF indemnes d’espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- Le contrôle des EEE de manière continue (surveillance du rat noir à Ua Huka et Rimatara) ;
- L’éradication des EEE sur les îles où cela est réalisable.

Les actions de contrôle des EEE sur les îles de Tahiti et des Marquises ont fait l’objet d’une émission ‘Des racines et des ailes’, diffusée en février 2014 (France 3).⁶⁶

L’Université de la PF et l’Institut Louis Malardé ont développé des compétences dans le domaine de la santé et de l’environnement et leurs conclusions sont accessibles au public.

La Polynésie française soutient le programme pilote de création d’aires marines éducatives⁶⁷ aux Marquises pour proposer une démarche de labellisation impliquant des scolaires dans la gestion d’un espace maritime. Au niveau des écoles un programme sur l’environnement et les oiseaux a été mis en place.

Plusieurs campagnes scientifiques impliquent la population (REMMA, PAKAIHI I TE MOANA et PALIMMA).

Les équipages des bateaux vers les îles de Rimatara et Ua Huka reçoivent des formations à la biosécurité.

4.5 FINANCEMENT POUR L’ENVIRONNEMENT

Il existe une taxe pour l’environnement, la pêche et l’agriculture (TEAP) et une taxe pour l’enlèvement et le recyclage des véhicules (TERV). Le principal embouteilleur de boissons à Tahiti dispose d’un système de consignment pour certains de ses produits.

Il n’y a pas de Fonds territorial dédié à l’Environnement, à la Biodiversité, au Changement Climatique ou un instrument similaire. La SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité) lance parfois des appels d’offre ouverts aux associations et ONG. L’action préparatoire BEST est disponible.⁶⁸

Le projet de restauration des îles de Vahanga, Tenarunga et 3 îlots des Gambier représente 641 million F CFP, apportés par l’Union Européenne (fond ENRTP), La Fondation David et Lucile Packard, Birdlife International, les Laboratoires Bells et Island Conservation. L’action d’éradication des espèces invasives de ces îles est prévue pour avril-mai 2015. Environ 15 millions de F CFP sont à trouver pour réaliser l’action dans de bonnes conditions.

5 COOPÉRATION

5.1 COOPÉRATION AVEC LA FRANCE

Le contrat pluriannuel pour la période 2008-2013, prévoit un montant total d’investissements de 435 millions d’euros, auquel l’État français et la Polynésie française contribueront paritairement à hauteur de

⁶⁵ <http://www.manu.pf/>, associée à Birdlife International.

⁶⁶ <http://www.france3.fr/emissions/des-racines-et-des-ailes>

⁶⁷ Programme Aires marines éducatives des Marquises PUKATAI porté par Motuhaka, l’école de Vaitahu, l’agence des aires marines protégées avec le soutien de la Polynésie Française, la CODIM et l’IFRECOR

⁶⁸ «Best» – Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d’outre-mer de l’Union européenne. http://ec.europa.eu/environment/funding/intro_en.htm

177 millions d'euros. Le solde est pris en charge par l'OPH (Office Public de l'Habitat) pour le logement social, les communes et le FIP (Fonds Intercommunal de Péréquation) pour les dossiers relatifs à l'environnement. Les cinq priorités sont: le logement social, la santé, les abris de survie, l'enseignement supérieur et la recherche et l'environnement (avec la réalisation de grands équipements structurants dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable et du traitement des déchets (138 millions €).⁶⁹ Fin janvier 2014, seulement 20,3% des budgets étaient consommés.⁷⁰ Le Contrat de Projets finance les projets *Déchets* de l'atoll de Tikehau (commune de Rangiroa) et celui de Fakahina (commune de Fangatau)⁷¹

L'Agence Française de Développement (AFD) en Polynésie française emploie 14 personnes. L'activité financière du groupe AFD en Polynésie bénéficie aux collectivités publiques (la collectivité de Polynésie française, les communes, les établissements publics et les sociétés d'économie mixte), au secteur bancaire et aux entreprises privées. A côté de son rôle traditionnel de bailleurs de fonds, l'AFD met à la disposition de ses partenaires les compétences techniques et le savoir-faire dont elle dispose. En 2012, 83,26 millions d'euros de prêts ont été octroyés.⁷²

La France finance des projets et des études environnementales élaborés par les délégations d'instituts français (comme l'Office statistique, l'ADEME, l'Agence des aires marines protégées, etc.). Par exemple, dans le cadre de la collaboration avec l'Agence des Aires Marines Protégées (mentionnée en 4.1.) pour la période 2013-2014, trois projets d'Aires Marines Protégées novateurs seront créés. Le premier permettra la création d'Aires Marines Protégées dans la commune de Mahina. Le second, le premier projet pilote de création d'Aires Marines Protégées à l'échelle d'un archipel mis en œuvre par la Polynésie française concerne l'archipel des Marquises tout entier. Le dernier projet consiste en la création d'un réseau et d'un label « Aire Marine Educative ». Cette initiative a aussi pour objectif de sensibiliser les enfants à la gestion de l'environnement marin.⁷³

L'association SOP-Manu⁷⁴ met en œuvre le projet « Contrôle multi-espèces et approche socio-éducative d'implication des populations pour la sauvegarde des Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva » avec un financement du Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'énergie dans le cadre de la SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité) et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Dans le même cadre de la SNB, une opération pour la mise en œuvre de la préservation des plateaux du Temehani a reçu un financement de la part de l'état pour la période 2012-2014. Coordinée par la DIREN, cette opération est appuyée localement par l'association Tuihana et fait intervenir différents intervenants pour la lutte contre des espèces envahissantes, la préservation d'espèces végétales et animales menacées. Localement, la DRRT cofinance avec la DIREN depuis 2012 différentes opérations : lutte contre les EEE, préservation de la biodiversité de Nuku Hiva, état de l'environnement

Préventions des risques naturels

Trois programmes successifs dénommés « ARAI » (Aléas, Risques naturels, Aménagement et Information) ont permis de définir puis de préciser l'exposition de la Polynésie française aux risques naturels, et plus particulièrement les risques de submersion marine (risque de houles cycloniques et extrêmes, risque de tsunamis), les risques de mouvement de terrain et les risques d'inondation par débordement des cours d'eau. Le premier programme « ARAI » s'est déroulé entre 2002 et 2006 dans le cadre d'une convention de cofinancement tripartite « Etat - Polynésie française - BRGM⁷⁵ » à hauteur de

69 <http://haut-commissariat-polynesie-francaise.pf/ez/index.php/re/Media/Images/Le-Haut-Commissariat/Fiche-presentation-Contrat-de-projets>

70 <http://www.lesnouvelles.pf/article/ca-fait-la-une/contrat-de-projets-2008-2013-seulement-203-realises>

71 <http://www.polynesie-francaise.pf/gouv.fr/Les-Subdivisions2/des-iles-Tuamotu-Gambier/Environnement-et-developpement-durable/Gestion-des-dechets>

72 <http://www.polynesie-francaise.pf/gouv.fr/Les-services-de-l-Etat/Finances/AFD>

73 <http://web.presidence.pf/index.php/cm/605-communique-du-conseil-des-ministres-du-11-octobre-2013>

74 <http://www.manu.pf/>

75 Programme du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le service géologique national français

436 M F CFP. A la suite les programmes ARAI2 (2008-2010, 109 M F CFP) et ARAI 3 (2010-2013, 65 M F CFP) ont été réalisés dans le cadre d'une convention Polynésie française – BRGM.

5.2 COOPÉRATION AVEC L'UE

Assainissement collectif des eaux usées

L'Union Européenne a accompagné les programmes d'assainissement collectif des eaux usées en PF depuis 1997, elle a financé environ 40 millions d'euros sur un total d'environ 70 millions d'euros. Trois projets importants ont été réalisés avec succès dans ce domaine dans les communes de Punaauia, de Bora-Bora et de Moorea. Ces réalisations exemplaires sont un succès technique et socio-économique amené à servir d'exemple pour les autres pays du Pacifique.⁷⁶ A noter que l'éco label européen « Pavillon Bleu » est décerné depuis 7 ans à la commune de Bora Bora et depuis deux ans pour la Marina Taina de Punaauia.

Dans le document de programmation du 10^e FED (Fonds européen de développement) pour la période 2008-2013 la Polynésie française avait sollicité une allocation de € 18,33 millions d'euros pour l'assainissement de Papeete.⁷⁷ En novembre 2013, une convention a été signée pour ce projet.⁷⁸ Le programme entre à présent dans la phase de mise en œuvre avec le lancement des appels d'offres.⁷⁹ Ce projet permet de répondre aux besoins engendrés par la croissance de la population et des activités liées au développement économique et touristique du centre-ville.

Eau

Un comité chargé de piloter la réalisation d'une politique sectorielle de l'eau a été créé en mai 2010.⁸⁰ Une demande d'« Appui à l'élaboration et à la rédaction de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française » a été publiée fin 2013.⁸¹

Préventions des risques naturels

L'Union européenne a débloqué une aide exceptionnelle de 2 millions € (240 millions F CFP), au titre du 9^{ème} FED, pour aider la Polynésie française à faire face au risque de submersion marine. Avec l'aide de la SPC / SOPAC, le projet « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique » a permis de contribuer à la réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu et à la fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises.

Energie

Dans le cadre du projet TEP VERTES, cinq communes des îles Tuamotu ont favorisé l'implantation de centrales hybrides. Depuis plusieurs années, les archipels Tuamotu-Gambier employaient l'énergie thermique, produite par la combustion de gasoil acheminé depuis Tahiti par goélettes, pour alimenter en électricité les foyers.⁸²

Sauvegarde de la biodiversité

L'Association SOP-Manu met en œuvre un projet financé par l'Union Européenne (action préparatoire BEST) pour la protection et la gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats.⁸³ BirdLife International a présenté le projet « Island Ecosystems, Local

76 <http://web.presidence.pf/index.php/pr-presidence/682-assainissement-de-papeete-signature-d-une-convention-avec-l-union-europeenne>

77 http://ec.europa.eu/europeaid/where/octs_and_greenland/documents/french_polynesia_docup_signed.pdf

78 <http://web.presidence.pf/index.php/pr-presidence/682-assainissement-de-papeete-signature-d-une-convention-avec-l-union-europeenne>

79 <http://web.presidence.pf/index.php/mrm-filtre/734-fed-pour-la-polynesie-francaise-3-6-milliards-fcfp-sur-la-periode-2014-2020>

80 <http://www.environnement.pf/IMG/pdf/lexpol-2.pdf> et <http://www.environnement.pf/spip.php?article103>

81 EuropeAid/135032/IH/SER/PF

82 <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Les-Subdivisions2/des-iles-Tuamotu-Gambier/Environnement-et-developpement-durable/Les-centrales-hybrides>

83 « Best » – Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les

Livelihoods - Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people », pour lequel la SOP est partenaire pour la Polynésie française, qui a été retenu par l'Union Européenne dans le cadre du 'Thematic_Programme for Environment and sustainable management of natural resources, including energy'.

Deux autres projets financés par l'action préparatoire BEST sont également mis en œuvre en Polynésie : « Coral reefs in a changing world » et « PACIOCEA ».

Pour le 11^{ème} FED, portant sur la période 2014-2020, la Polynésie française bénéficiera d'une enveloppe de 3,6 milliards F CFP pour cette période contre 2,4 milliards F CFP pour la période précédente.⁸⁴

5.3 AUTRE COOPÉRATION INTERNATIONALE / RÉGIONALE

La Polynésie française est membre de deux organisations régionales regroupant les pays ACP et territoires du Pacifique, auxquels s'ajoutent la France, les USA, la GB, l'Australie et la NZ :

CPS (Secrétariat général de la communauté du Pacifique).

Le CPS est responsable de la mise en œuvre du projet régional INTEGRE d'un montant de 12 millions d'euros financés par le FED pour une durée prévisionnelle de 4 ans.⁸⁵ Son objectif est de promouvoir et de renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux et de contribuer ainsi à valoriser durablement les ressources naturelles des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique, dans l'intérêt des populations. Placé sous la responsabilité de la Polynésie française, le programme est mis en œuvre sur des sites pilotes représentatifs de la diversité écologique et socio-économique de la région. En novembre 2013, le comité de pilotage s'est réuni à Papeete et a validé les neuf sites pilotes retenus par les PTOM : trois en Nouvelle-Calédonie, trois en Polynésie française (Raïatea – Tahaa, Moorea - Opunohu, Tahiti Iti), un à Pitcairn et deux à Wallis et Futuna.

PROE (Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement)⁸⁶

Le PROE est impliqué dans le plan régional pour la conservation de la nature, les déchets et le changement climatique. Lors de la dernière réunion de ce programme régional à Nouméa, un plan régional océanien sur les espèces marines (2013-2017) a été adopté. Il comprend un plan d'action pour les baleines et les dauphins ainsi que pour les dugongs et les tortues. Par ailleurs, un plan d'action pour la conservation des requins a également été élaboré avec notamment l'implication des commissions de pêche régionales et internationales.⁸⁷

Avec l'aide du programme "lutte contre les espèces envahissantes" du PROE, le Groupement Espèce Envahissante (GEE) mandaté par la direction de l'environnement (DIREN) il a été organisé un atelier de travail fin 2013 sur la thématique du transport inter insulaire et des espèces envahissantes. Une cinquantaine de participants ont été rassemblés, incluant des représentants des îles (mairie, association, service de l'agriculture), des administrations de Polynésie française (Douanes, Pêche, recherche, Tourisme ...) et du secteur du transport (aéroport de Tahiti, air Tahiti, armateurs des archipels).

Cet atelier avait plusieurs objectifs :

1. Rappeler les réglementations existantes en matière de transport de marchandises, d'espèces végétales et animales ; réfléchir aux difficultés d'application et proposer des améliorations pour la protection des îles contre les espèces;
2. Organiser la mise en place d'un réseau de personnes pouvant agir dans les îles sur la thématique des

pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne

⁸⁴ <http://www.lesnouvelles.pf/actu/des-credits-europeens-en-hausse-pour-la-polynesie-francaise-36-milliards-fcfp-pour-2014-2020>

⁸⁵ <http://web.presidence.pf/index.php/pr-presidence/547-reunion-du-comite-de-pilotage-du-programme-integre>

⁸⁶ Ou SPREP (Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme) en anglais: <https://www.sprep.org/about-us>

⁸⁷ <http://www.observatoire-gops.org/fr/session-star-2012-cps-sopac-division;jsessionid=E98C503B5CBD0D0A31246322E757100C> et voir <http://www.environnement.pf/spip.php?article193>

espèces envahissantes. Grâce à des formations, les membres bénévoles deviendront acteurs de la protection de leur île. Ils seront formés à la reconnaissance des espèces envahissantes pour la détection précoce et connaîtront les bases de la gestion des espèces envahissantes. Ils seront également relais sur leur île des bonnes pratiques pour éviter la propagation des espèces.

La cellule de veille de la direction de l'environnement centralisera les alertes et se fera également le relais des opérations mises en place pour la protection des îles.

Au terme de ces 3 jours, il est apparu qu'un grand nombre des représentants des îles étaient déjà sensibles à la problématique des espèces envahissantes. Les espèces envahissantes « emblématiques » telle que le miconia et la petite fourmi de feu ont permis, grâce à l'importance des dégâts occasionnés sur les îles envahies, de faire prendre conscience de la nécessité d'empêcher leur expansion. La propagation des espèces envahissantes n'est pas une fatalité. Ce phénomène peut être considérablement ralenti par un travail de sensibilisation de la population, de communication auprès des différents secteurs d'activité, et de formation des personnes voulant s'investir dans la protection de leur île.

Le projet PACIOCEA (Pacific Ocean Ecosystem Analysis) mené par l'Agence des Aires Marines Protégées

L'objectif est de parvenir à analyser et à croiser les enjeux environnementaux, socioéconomiques et culturels afin d'améliorer la gestion du milieu marin à grande échelle. Il vise notamment à identifier et permettre une gestion durable des ressources pour les populations locales fortement dépendantes des écosystèmes marins.

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les pressions sur l'environnement et leurs causes sont bien analysées et décrites par la DIREN.⁸⁸

Le programme d'assainissement des eaux usées dans plusieurs communes a été appuyé par la France et par l'UE et démarre pour la ville de Papeete. La Polynésie française avance aussi dans l'élaboration d'une politique cadre pour l'eau (incluant eau potable, eaux usées, gestion des eaux pluviales, eaux de loisirs et les usages économiques de l'eau, les ressources naturelles en eau avec les cours d'eau et les nappes phréatiques). La Polynésie française est active dans la région du Pacifique.

La Polynésie française a établi une longue liste de priorités en fonction des articles relatifs à l'environnement de la DAO. Elle couvre notamment le Développement de la pêche durable (+industrie de transformation), le développement de l'aquaculture durable (R&D inclus), le développement de la perliculture durable (R&D inclus), le développement de l'agriculture durable, le développement du tourisme durable (sécurisation et gestion de sentiers de randonnée, pose et gestion des ancres écologiques...), le zonage des activités liées aux ressources marines et l'aménagement du littoral et gestion du trait de côte.

Il est recommandé de pérenniser des actions en cours telles que celles mises en œuvre par les programmes INTEGRE et RESCUE (sensibilisation à une gestion intégrée au niveau de chaque filière, afin de préserver et pérenniser les activités à forts revenus comme la perliculture ou le tourisme en incitant aux bonnes pratiques (recyclage, consigne...) et en mettant en place des programmes de collectage des déchets dans les lagons).

⁸⁸ <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique94>

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion durable, conservation de la biodiversité, services écosystémiques	- Créer des nouveaux espaces protégés pour les forêts - Renforcer la gestion des AMP existantes (PGEM Moorea, sanctuaire de mammifères marins) - Lutte contre les espèces invasives - Valoriser les services écosystémiques - Etablir un observatoire de l'environnement	Six des neuf aires protégées en PF correspondent à des îles inhabitées. Il n'existe que deux parcs et réserves naturelles dans l'ensemble des îles habitées. Les atolls de Fakarava ont été désignés « réserve de biosphère » au titre du programme MAB (Man and Biosphere) de l'UNESCO Moorea est une zone humide d'importance internationale (Convention Ramsar) La PF dispose d'un sanctuaire de mammifères marins s'étendant sur toutes les eaux sous juridiction.		Ministre MTE (tourisme, écologie, etc.)¹ Direction de l'environnement (DIREN) Ministre des Ressources marines (MRM) pêche, aquaculture et perliculture Agence Française des aires marines protégées Société civile (pour les espèces marines menacées) Ministère de l'Agriculture et Service du développement rural			
	Activités - Augmenter la connaissance sur les aires protégées terrestres et leur gestion: formation du personnel des différents services techniques présents dans les îles et des collectivités locales (dont les associations), mais également éducation des scolaires et la formation des universitaires.² - Améliorer la coordination entre les différents services techniques et leur ministère de tutelle est nécessaire pour l'élaboration des Plans généraux d'aménagement (équivalents aux Plans d'occupation des sols en métropole) où les zonages sont souvent effectués sans données réelles sur la localisation des espèces menacées et protégées ni cartographie de la végétation. - Créer une très grande aire marine protégée aux Marquises couplée au processus d'inscription de l'archipel au patrimoine mondial de l'UNESCO.						

¹ http://web.presidence.pf/files/Gouvernement_de_la_Polynsie_franaise_-_18_Novembre_2013.pdf et <http://www.environnement.pf/spip.php?rubrique128>

² http://bft.cirad.fr/cd/BFT_291_25-40.pdf

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion des déchets	Modernisation de la gestion des déchets	L'évacuation des déchets est problématique. La production de déchets peut atteindre jusqu'à 470 kg par habitant et par an.		Direction de l'environnement (DIREN) ADEME			
	Activités						
	- Organiser un dialogue commercial structuré avec les parties prenantes (public, privé, population) et décideurs pour fixer des plans réalistes (prêts à être mis en œuvre) concernant différents flux de déchets, et ce afin d'obtenir la valorisation des déchets et de gérer plus efficacement certains types de déchets dangereux ; - Collecter les expériences et solutions de différents petits états insulaires quant à la gestion des déchets; - Définition d'une politique sectorielle des déchets, c'est-à-dire promouvant la bio-méthanisation et le compostage; - Mettre en œuvre les meilleures pratiques pour les flux de déchets locaux. Déterminer les déchets pouvant être valorisés localement et ceux qui doivent être exportés. Mettre en place des primes et/ou taxes pour réduire la production de déchets; - Une attention particulière doit être accordée à la gestion et le recyclage des déchets issus de l'aquaculture et de la culture perlière; - Promouvoir la formation et l'éducation du public et des actions axées sur la communauté, lorsque c'est approprié, en tant qu'éléments à part entière de la gestion des déchets. Développer la communication et les méthodes et outils pour un travail social de proximité afin de mieux transmettre la valeur et l'importance du tri des déchets et du recyclage. - Augmenter les efforts pour assainir les sites contaminés et inclure la réduction des contaminants et les plans de réhabilitation aux projets de développement; - Réduction de l'impact du tourisme nautique. Etudier les pour et contre (viabilité environnementale et économique) quant à encourager et faciliter le dépôt de déchets spécifiques à terre. Définir des critères pour les bateaux et le comportement des touristes.						

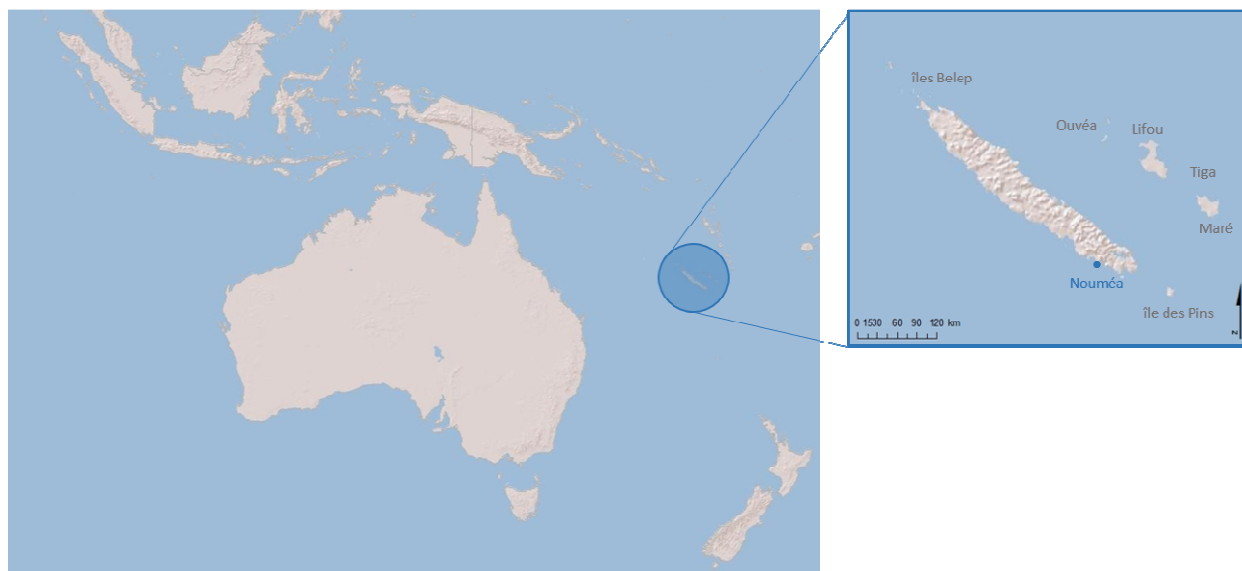
Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Adaptation et mitigation au changement climatique	Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables	Les atolls de Napuka, Fakahina et Ahe ont bénéficié de financements européens et territoriaux pour la réalisation de centrales électriques hybrides. Les centrales des atolls de Reao, Fangatau et Tatakoto ont été financées par l'Etat (FEI à 75%) et la France. Ces installations permettent d'assurer une autonomie variant de 50% à 90%.		Ministre MTE (Tourisme, écologie, etc.) DIREN ADEME Réseau Changement Climatique Le Président de la PF en charge des énergies			
	Activités						
	- Mener des études sur l'impact du changement climatique en PF, incluant les récifs coralliens et l'intensité et la fréquence des événements climatiques extrêmes. - Engager plusieurs acteurs publics et privés dans la réforme du secteur électrique. Développer notamment l'hydro-électricité et les énergies solaires.						

ANNEXE B :

NOUVELLE-CALEDONIE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

NOUVELLE-CALEDONIE



Résumé	62
Informations générales	62
Biogéographie, endémisme et importance pour la biodiversité mondiale.....	63
État de l'environnement	65
Gouvernance environnementale	68
Coopération.....	74
Conclusions et recommandations.....	77

La Nouvelle-Calédonie (NC) est la troisième plus grande île du Pacifique Sud et la 4^e puissance économique dans la région.¹ Elle abrite le plus grand nombre d'espèces endémiques du Pacifique, le plus grand lagon du monde, le deuxième plus long récif barrière corallien ainsi que des forêts vierges tropicales. La collectivité est le troisième producteur mondial de nickel, dont le minerai est extrait de mines à ciel ouvert.

Les principaux problèmes et défis relatifs à l'environnement en NC sont les menaces qui pèsent sur une biodiversité riche et unique (feux de forêt, développements urbain et économique mal maîtrisés, espèces envahissantes, destruction d'habitats, mines), la pollution et sédimentation des rivières et du lagon et le changement climatique. Récemment, des travaux ont été menés pour réduire la pollution et la sédimentation des rivières et du lagon. Les écosystèmes coralliens sont aussi exposés aux effets du changement climatique. L'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes aura des conséquences négatives voir dévastatrices.

De nombreuses initiatives ont été engagées dans le domaine du développement durable par le gouvernement et les 3 provinces, qui sont compétentes en matière d'environnement. Le gouvernement a adopté entre autres un schéma d'aménagement et de développement ambitieux pour le développement de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2025.² Parmi les autres initiatives, on notera la création d'un Comité Consultatif pour l'Environnement (CCE) en 2006, celle du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) en 2011 ou encore les démarches mises en œuvre pour la gestion des déchets ou la protection et l'aménagement de l'espace maritime.

La NC s'investit dans des organisations régionales telles que le PROE (Programme régional océanien sur l'environnement) ou la CPS (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique).

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du territoire	Nouvelle-Calédonie
Région	Pacifique Sud
Superficie	18 575 km ²
Revendications maritimes	ZEE : 1 422 543 km ² Plateau continental : 46 000 km ²
Population	256 000 (2012), c.à.d. 13,8 hab./km ²
PIB/habitant	3,3 millions F CFP ³ (2011)
Taux d'alphabétisation	94% de la population (14 ans et plus) CIA : 96% >15 ans
Taux de chômage	14% (estimation 2009) (ISEE)

Située dans le Pacifique Sud à 1500 km à l'est de l'Australie, la Nouvelle-Calédonie fait partie de la Mélanésie. La Nouvelle-Calédonie est la troisième plus grande île du Pacifique Sud (après la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée), elle a le plus grand lagon et le deuxième récif barrière le plus long du monde. Les lagons de la Nouvelle-Calédonie s'étendent sur une superficie totale de 40 000 km².

La plus grande île (la Grande Terre) s'étend sur une superficie de 16 890 km² et est constituée de plaines côtières et de montagnes. Au sud, on note la présence de petites îles isolées, y compris l'île des Pins.

1 Après la Nouvelle Zélande, l'Australie et Hawaï.

2 Plan d'action sur la biodiversité de la Nouvelle-Calédonie (2006), Rapport (juin 2013) pour la Troisième Conférence des Petits États insulaires en développement et surtout le Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie pour 2025 (novembre 2013).

3 Soit environ 27 650€. Données de l'institut de la statistique et des études économiques

Dans le lagon septentrional se trouvent l'archipel de Belep ainsi que deux atolls : Huon et Surprise. L'archipel des îles Loyauté situé à l'est de l'île principale est composé de trois îles coralliennes « plates » (Ouvéa, Lifou et Maré), de plus petites îles et de deux récifs au nord.

Le climat est tropical, chaud et humide, avec des alizés de sud-est (vents dominants).

Population

La densité moyenne est de 13,8 habitants par km², mais elle atteint 2 000 hab/km² à Nouméa, la capitale. La quasi-intégralité des habitants de Nouvelle-Calédonie vivent le long du littoral. La province Sud est la plus peuplée avec 75% de la population du territoire⁴ dont la plupart vivent à Nouméa. Près de la moitié de la population est mélanésienne, 34% est européenne et l'on compte également des habitants originaires de Wallis et Futuna et d'autres communautés (asiatiques notamment, mais aussi polynésiens par exemple).

Economie

L'économie est largement dominée par l'exploitation et la commercialisation du nickel. La collectivité se place régulièrement comme le troisième producteur mondial. Traité sur place ou exporté vers les pays industrialisés, le nickel (minerai et métallurgie) représente 90% des exportations de la Nouvelle-Calédonie.

Le tissu industriel (hors nickel) de la Nouvelle-Calédonie est composé essentiellement de petites et moyennes entreprises. L'activité de ces PME/PMI se concentre essentiellement dans les secteurs de la construction, de l'agro-alimentaire et des biens industriels en substitution des importations. La plupart de ces PME/PMI sont situées à Nouméa ou dans les environs proches. Le secteur du commerce, actif et diversifié, se caractérise notamment par un réseau de grande distribution performant.

L'agriculture occupe une place traditionnelle et centrale dans la société néo-calédonienne avec des cultures vivrières en tribus et de grands élevages extensifs sur la côte Ouest (bovins, cerfs et volailles essentiellement).

Il existe trois types de pêche en Nouvelle-Calédonie, la pêche lagonaire, la pêche côtière et la pêche hauturière. La production des palangriers pour 2012 s'élève à 2700 tonnes.⁵

L'aquaculture, qui produit essentiellement des crevettes, suscite un intérêt grandissant en Nouvelle-Calédonie. La filière de la crevette tropicale s'est imposée comme la seconde activité exportatrice de la collectivité.

Les atouts naturels de premier plan de la Nouvelle-Calédonie font de la collectivité une destination privilégiée. Le secteur du tourisme apparaît aujourd'hui comme un axe de développement prometteur (110.000 touristes arrivés par avion en 2012 (ISEE) et 211.000 (en 2011) croisiéristes).

2 BIOGÉOGRAPHIE, ENDÉMISME ET IMPORTANCE POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

La Nouvelle-Calédonie est reconnue internationalement comme un haut lieu de la diversité biologique mondiale. Elle présente une grande diversité des milieux naturels terrestres et marins, richesse d'autant plus importante que l'endémisme terrestre tant au niveau de la faune que de la flore est particulièrement élevé (75 % en moyenne). Ce haut taux d'endémisme peut s'expliquer par l'isolement de l'île, mais également la présence de roches ultramafiques⁶ et le climat tropical.

⁴ Province Iles Loyauté 7%, Province Nord 18%. ISSE 2009.

⁵ <http://www.affmar.gouv.nc/portal/page/portal/affmar/librairie/fichiers/22252006.PDF>

⁶ Wulff, A.S., 2013, Conservation Priorities in a Biodiversity Hotspot: Analysis of Narrow Endemic Plant Species in New Caledonia, DOI: 10.1371/journal.pone.0073371

On distingue différents écosystèmes terrestres: forêt dense humide, forêt sèche, maquis minier, savane et milieux aquatiques-marécageux. Les écosystèmes marins sont composés de zones de mer ouvertes ainsi que de récifs coralliens et lagons. La mangrove est considérée comme un écosystème de transition.⁷

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) décrit l'importance de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie de la manière suivante:⁸

Biodiversité terrestre						
Flore		Invertébrés				
Mousses et hépatiques	Plantes vasculaires	Mollusques	Arachnides	Insectes	Crustacés	
>1000 dont env. 1/3 endémiques	3371 (2518 endémiques)	205 recensés, 400-500 estimés (endémisme proche de 100%)	>450 taxons ; 8 genres endémiques sur 112	>4500 taxons recensés (total estimé : 8000-20000) ; fort endémisme	106 espèces	
Vertébrés						
Poissons	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères		
103 (11 endémiques)	Pas d'espèce indigène connue ; une espèce introduite	95 dont 84 endémiques	115 espèces nicheuses (21 endémiques) + 85 espèces migratrices	9 espèces autochtones endémiques introduites	(chiroptères) dont 6 + espèces	

Biodiversité marine et côtière				
Flore	Invertébrés			
	Cnidaires	Vers	Mollusques	Crustacés
11 phanérogames + 443 macro-algues	787	286	3392 recensées ; 30000-40000 estimées	2500
Vertébrés				
Poissons	Reptiles		Oiseaux	Mammifères
2500 (dont 1700 récifaux)	4 tortues marines ; plus de 16 serpents marins (2 endémiques)		25 espèces nicheuses	26

Le nombre d'espèces protégées s'élève à 565 en province nord (données 2008) et 402 en province sud (données 2010). Le nombre d'espèces envahissantes répertoriées est de 521 en province nord (2012) et 127 en province sud (2009).

Pour les provinces nord et sud, les aires protégées terrestres totalisent plus de 90 000 ha et la surface des aires marines protégées atteint plus de 420 000 ha. Ces données n'incluent pas la province des Iles Loyauté qui jouit du statut de « Réserve foncière intégrale ».⁹ Une partie des récifs et du lagon a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2008. Une nouvelle aire marine protégée, le parc naturel de la mer de Corail, a été créée en avril 2014 couvrant près d'1,3 million km². Cette aire marine protégée (AMP), sous la responsabilité partagée du Gouvernement français, comprend l'ensemble de la ZEE ainsi que les eaux territoriales et les îles appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Le parc est désormais parmi les plus grandes AMP du monde. Sa création augmente de manière notable la surface totale des AMP françaises : 16% des eaux sous juridiction française ont un statut d'AMP (4% avant la création du parc naturel de la mer de Corail).

⁷ http://www.biodiversite.nc/Introduction_r66.html

⁸ IUCN Biodiversité d'Outre-mer (2013) Biodiversité terrestre pp. 261-265, Biodiversité marine et côtière pp. 272-275

⁹ <http://www.isee.nc/tec/atlas/telechargements/1-territoire-environnement.pdf>

3.1 APERÇU DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

C'est à Nouméa que se retrouvent potentiellement les risques de dégradation de l'environnement spécifiques aux grandes agglomérations (activités et rejets industriels et urbains, fréquentation croissante des espaces naturels périphériques...). En 2012, presque 83 000 T de déchets ont été collectés auprès des ménages pour le Grand Nouméa (ordures et encombrants ménagers, déchets verts).¹⁰ La production de déchets non dangereux par les entreprises de NC dépasse 121 000 T et plus de 6 000 T de déchets recyclables ont été collectés et valorisés.¹¹

Fin 2013, Nouméa comptait six stations d'épuration d'une capacité de 67200 équivalents habitants (EH) pour des besoins d'assainissement estimés à environ 127000 EH¹². Ainsi, si plus de 90 % de la population bénéficie d'un réseau de collecte, le taux de traitement ne dépasse guère les 30 %.

En dehors de l'agglomération de Nouméa et bien que la pression démographique demeure faible (environ 5 hab./km²), des menaces liées à l'activité économique (exploitation minière) et aux feux de brousse pèsent sur ces milieux fragiles terrestres et marins. Les impacts des feux de brousse représentent une surface brûlée de 5515ha, 8870ha et 685ha respectivement en 2010, 2011 et 2012 d'après des données de l'ISEE.

L'IEOM indique dans son rapport annuel 2012 que la consommation d'hydrocarbures s'établit à 820 milliers de TEP.¹³ La consommation d'hydrocarbures dédiée à la production d'électricité représente près de 44% du total. La consommation liée au secteur du transport s'élève à 25% et celle du secteur de l'industrie à plus de 22%. La part des énergies renouvelables dans la production atteint 20%. Un « Plan de promotion des énergies renouvelables » lancé en 2012 par le gouvernement prévoit entre autres une revalorisation des tarifs d'achats du kilowatt/heure et le développement de nouvelles centrales de production d'énergie renouvelable.

Les données existantes sur les impacts potentiels ou observés du changement climatique en NC sont limitées. Néanmoins, l'impact majeur constaté est la dégradation des récifs coralliens.¹⁴

Les menaces avérées pour l'environnement identifiées par le gouvernement, en consultation avec plusieurs institutions publiques et acteurs de la société civile, dans le Schéma d'aménagement et de développement de la NC pour 2025 incluent :

- « les feux, qui détruisent près de 10 000 hectares de végétation chaque année, ainsi que l'introduction et la prolifération d'espèces envahissantes qui bouleversent les équilibres et empiètent toujours d'avantage sur les milieux naturels;
- une production croissante de déchets ménagers ou assimilés, de l'ordre de 250 000 tonnes par an à ce jour, dont plus de 20 000 tonnes de déchets dangereux et plus de 200 dépotoirs sauvages à réhabiliter;
- un gros retard en matière d'assainissement sur le Grand Nouméa avec près de 60 % des effluents d'eaux usées domestiques de Nouméa qui finissent dans le lagon, sans traitement adapté;

10 IEOM rapport 2012, page 94. <http://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/publications/rapports-annuels-70/2012-1330.html>

11 <http://www.isee.nc/tec/atlas/telechargements/1-territoire-environnement.pdf>

12 <http://www.noumea.nc/vivre-noumea/eau-et-assainissement/six-stations-depuration>

13 <http://www.ieom.fr/nouvelle-caledonie/publications/rapports-annuels-70/2012-1330.html>

14 <http://windvane.univ-nc.nc/~ifrecor/synthese/biblio-ifrecor/pacifique/caledonie.pdf>

- une augmentation constante de la pression sur la ressource en eau, combinée à des intrusions d'eau salée;
- les destructions, par méconnaissance, d'habitats propices à la présence de micro-endémismes;
- l'exploitation des ressources minérales ou naturelles. »

3.2 PRINCIPAUX DÉFIS

Défi 1 - Menaces sur une biodiversité riche et unique - Grave

Les pressions exercées sur la biodiversité de la Nouvelle-Calédonie incluent l'exploitation minière, la déforestation, la destruction des habitats, les feux de brousse, la chasse et la récolte et le commerce d'espèces sauvages rares.

La richesse de la faune et de la flore sauvages inclut un grand nombre d'espèces endémiques dont un certain nombre sont menacées. Par exemple, sur les 115 espèces d'oiseaux identifiés en Nouvelle-Calédonie, plus de 20 sont endémiques et 7 d'entre-elles sont classées par l'UICN comme étant menacées. L'emblème de la NC, le cagou¹⁵ est gravement menacé par la destruction de la forêt et les chiens sauvages. Le plus grand pigeon arboricole au monde, le pigeon impérial de Nouvelle-Calédonie¹⁶ et le pigeon soyeux¹⁷ font également parties des espèces menacées.

Le commerce international menace des espèces d'oiseaux et d'animaux marins rares, tels que la perruche d'Ouvéa¹⁸, la perruche cornue¹⁹ et un céphalopode endémique, le nautille «fossile vivant »²⁰.

Les feux de brousse sont également un facteur d'érosion important. Leurs causes sont diverses : agriculture traditionnelle, lutte contre les espèces envahissantes, chasse, conflits fonciers.

Une étude sur la valeur économique des services rendus par les écosystèmes coralliens montre que la pêche et le tourisme liés aux lagons de Nouvelle-Calédonie apportent jusqu'à 100 millions d'euros au PIB du territoire, mais si on compte tous les services (protection du littoral, pêche, tourisme, bio-prospection, recherche et éducation), on arrive à un chiffre de 320 millions d'euros par an.²¹

Défi 2 - Pollution et sédimentation des rivières et du lagon - Grave

En 2013, l'exploitation minière à ciel ouvert a produit 150 000 T de nickel contenu pour un total de 11 000 kT de minerai brut.²² Il est admis que par tonne de minerai extrait, un poids au moins 5 fois supérieur de stériles est mobilisé²³, ce qui correspond pour 2013 à un minimum de 20 millions de m³ de déblais.

Cette activité minière plus que centenaire a gravement affecté les rivières et l'écologie de la Nouvelle-Calédonie, entraînant des impacts considérables sur les bassins versants, les fonds de vallée, les lits de rivière, les deltas et les zones littorales et les lagons (asphyxie des coraux).

Jusqu'à récemment, aucune précaution particulière n'était prise et les stériles miniers rocheux étaient simplement poussés dans les versants des massifs. L'érosion due au ruissellement sur les déblais stériles ameublis provoque des dommages importants : entraînement des matériaux dans les vallées des rivières

15 *Rhynchetos jubatus*

16 *Ducula goliath*

17 Ptilope vlouvlou ou *Drepanoptila holosericea*

18 *Eunymphicus uvaensis*

19 *Eunymphicus cornutus*

20 *Nautilus macromphalus*

21 Par Nicolas Pascal pour l'IFRECOR. http://www.ircp.pf/wp-content/uploads/Plaquette-Ifrecor_ValoEco-Nouvelle-Caledonie_WEB-EUR.pdf

22 <http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/librairie/fichiers/25670172.PDF>

23 http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_31-32/34105.pdf

qu'ils engorgent, effets négatifs sur la faune et la flore aquatique, atteintes à la flore et à la faune marines par l'accumulation d'un surcroît de matériaux fins entraînés notamment lors des périodes de fortes pluies. Les effets nocifs à long terme de cette pollution, manifestes dans le cas des coraux, restent toutefois mal identifiés.

Aujourd'hui encore, les stériles miniers des mines orphelines sont souvent soumis à l'érosion, sauf ceux qui font l'objet de re-végétalisation, notamment grâce à l'instrument SYSMIN (System of Stabilization of Export Earnings from Mining Products). Dans les mines en exploitation et en conformité avec le nouveau code minier, les stériles sont stockés de manière à réduire les effets négatifs sur l'environnement : ils sont répartis en niveaux compactés, dans des verses, ce qui permet une maîtrise des risques d'érosion et réduit l'altération des ressources en eaux. Depuis 1989, la délibération 104 oblige les industriels à financer les communes pour notamment des opérations de re-végétalisation.²⁴

Les effluents générés par les usines de traitement de la société minière de nickel Vale NC sont rejetés au large des côtes au moyen d'un tuyau de plusieurs km de longueur.

La sédimentation dans le lagon et ses impacts ont été aggravés par les cyclones qui ont entraîné un colmatage des embouchures des rivières causé par les fixations des minerais, en particulier sur la côte orientale.

Défi 3 - Changement climatique - Grave

L'élévation du niveau de la mer, l'un des résultats du réchauffement planétaire, implique que l'érosion du littoral va s'accroître. Cette hausse du niveau de la mer entraînera une perte de terrain, d'infrastructures et de logements, aussi bien que l'intrusion saline dans les aquifères.

On s'attend à ce que des changements de température de l'air et de l'eau aient des impacts sur les écosystèmes, principalement les écosystèmes marins notamment (mangroves, lagon, récifs coralliens). Les changements des courants océaniques affecteront la disponibilité des nutriments et la disposition des organismes jeunes et larvaires, influençant ainsi les dynamiques de population.

Il est probable qu'un autre impact soit lié au changement climatique, à savoir l'augmentation de la fréquence et de la violence des cyclones et des tempêtes tropicales, entraînant des dégâts économiques et des victimes dans les cas les plus graves. La Nouvelle-Calédonie se trouve déjà affectée par les cyclones et de fortes dépressions tropicales. Deux exemples récents en attestent : Erica (2003, dégâts conséquents, 2 morts²⁵) et Vania (2011, dommages notables au niveau des terrains agricoles).

²⁴ <http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/librairie/fichiers/13074357.PDF>

²⁵ <http://www.meteo.nc/cyclone/cyclones-passes>

4.1 STRUCTURE

La Nouvelle Calédonie est un territoire français depuis 1853 et a acquis le statut de territoire d'outre-mer depuis 1956. Durant les années 1980 et 1990, le mouvement visant à acquérir une plus grande indépendance a conduit à la signature de l'Accord de Nouméa en 1998, lesquels prévoient une autonomie et une souveraineté progressives et élargies. La Nouvelle-Calédonie est devenue une collectivité *sui generis* au sein de la République française. Un référendum d'auto-détermination pourra avoir lieu à la majorité des 3/5^{ème} du congrès entre 2014 et 2018.

Depuis la signature de l'Accord de Nouméa avec la France et la loi organique du 19 mars 1999²⁶ qui s'ensuivit, les pratiques gouvernementales et l'élaboration des politiques s'effectuent désormais à plusieurs niveaux :

- La France est représentée par un Haut-commissaire résidant à Nouméa. L'Etat français est responsable des relations internationales, de la recherche scientifique et d'un certain nombre de domaines concernant le transport maritime dans la région (ex: les substances dangereuses). Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement. Le gouvernement dispose de pouvoirs dans des domaines stratégiques tels que l'énergie et le nickel, la réglementation et la gestion de la ZEE et du domaine fluvial, les mesures phytosanitaires, les relations extérieures régionales.
- l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie est le gouvernement qui est élu par l'assemblée délibérante, le congrès. Les autres institutions sont le Conseil économique social et environnemental et le sénat coutumier. Depuis 2000, de nombreux nouveaux domaines politiques relèvent de la juridiction du gouvernement, tels que le commerce extérieur, la gestion des ressources (combustibles fossiles, nickel) et la gestion de la ZEE mais aussi la sécurité civile. La Nouvelle-Calédonie a la capacité de légiférer par des « lois du Pays ».
- Les trois provinces (Province Nord, Province Sud, Province des îles Loyauté) disposent chacune de leurs propres assemblées provinciales, lesquelles sont notamment responsables de l'environnement et du développement économique. Les provinces gèrent le domaine public maritime. Elles exercent entre autres :
 - o une compétence réglementaire (Codes provinciaux de l'environnement) ;
 - o des missions de protection et de conservation du patrimoine naturel (aires protégées, marines et terrestres, espèces, écosystèmes) ;
 - o la gestion des ressources naturelles ;
 - o la prévention des pollutions, des risques et des nuisances ;
 - o des compétences partagées en matière d'éducation, de santé, d'égalité des sexes, de tourisme et de transport.
- Le niveau communal dispose en grande partie des mêmes droits et des mêmes responsabilités que les communes françaises, à savoir la gestion des déchets, le traitement des eaux usées et la protection civile.
- On compte huit aires coutumières qui sont des subdivisions particulières et parallèles aux subdivisions administratives. Chaque aire est représentée par un conseil coutumier.

²⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000393606>

4.2 INSTITUTIONS

Pour le service de l'état, au haussariat, la Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) est l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux en environnement (ONG, GIP, comités de gestion, CNRT Nickel, ADECAL, ZONECO...). En matière d'environnement, la DAFE est responsable du suivi des conventions internationales (Patrimoine Mondial, Bonn, Ramsar) et de l'extension de certaines politiques nationales et appui aux collectivités (ex. la lutte contre les espèces envahissantes, les indicateurs de biodiversité, l'assainissement).²⁷

Il existe un Comité Consultatif de l'Environnement (CCE), créé en 2006 par le congrès de la Nouvelle-Calédonie et consulté dans différents domaines: études, conseils, coordination, information et propositions relatives au développement durable et à la protection environnementale. Ce Comité doit être consulté sur les projets majeurs. Il est composé de 15 membres permanents, plus un personnel compétent regroupant le Haut-Commissaire et les présidents de la Nouvelle-Calédonie, du congrès, des 3 provinces, le président de l'association des maires, 4 représentants d'ONG.²⁸

Des nouvelles structures ont été créées à l'échelle du territoire, par exemple le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)²⁹ GIP environnement créé en 2011 qui se consacre à un programme coordonné de conservation de la forêt sèche (pôle forêt sèche), à la coordination de la gestion des 6 sites du lagon et écosystèmes associés inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2008 (pôle patrimoine mondial) et à la coordination de la lutte contre les espèces envahissantes (pôle espèces envahissantes).

Un Observatoire de l'environnement (CEIL, statut d'association) a été créé pour évaluer l'état de l'environnement et suivre son évolution face aux pressions grandissantes des activités humaines, industrielles et minières en province Sud.³⁰

Au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie La Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (DIMENC) contribue au développement industriel durable de la Nouvelle-Calédonie, par ses actions de prospective en matières énergétique et minière, ainsi que de contrôle et d'encadrement réglementaire des activités industrielles susceptibles de porter atteinte à l'environnement.³¹ La DIMENC comprend aussi un service chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique énergétique visant à assurer l'approvisionnement en énergie sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.³² Le service est en charge de la préparation et de la mise en œuvre des textes réglementaires relatifs au système électrique, aux hydrocarbures et à la maîtrise de l'énergie. De plus, en collaboration avec l'ADEME, le service de l'énergie élabore et met en œuvre les programmes d'action en matière de maîtrise de l'énergie et accompagne financièrement les opérations permettant d'effectuer des économies d'énergie ou de développer de nouvelles sources d'énergie notamment les énergies renouvelables. Cette association prend forme dans le cadre du comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME), créé en 1981. En 2008, un comité permanent de l'énergie (CPE) est créé.

La loi organique de 19 mars 1999 prévoit également que tous les dossiers relatifs au nickel, cobalt, chrome et hydrocarbures seront soumis à l'avis du Comité Consultatif des Mines (CCM) avant d'être présentés au Conseil des Mines (CM), nouvelles instances créées par cette même loi.³³

Au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Service de coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) est placé sous l'autorité immédiate du Président du gouvernement organise son activité autour de quatre pôles : 1. « coopération bilatérale ». Le service conduit et suit les actions de coopération engagées avec les États et territoires du Pacifique. 2. « coopération multilatérale ». Le service

27 <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/site/L-Etat/Services-de-l-Etat/La-DAFE/La-DAFE>

28 Données issues du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025

29 Un Groupement d'intérêt Public créée en 2011

30 Plus d'informations sur la structure et les activités de l'CEIL disponibles sur www.oel.nc/

31 <http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc>

32 <http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/energie/presentation>

33 http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/mines_carrieres/mines

coordonne l'action de la NC au sein des organisations internationales et régionales dont elle est membre (CPS³⁴, FIP, PROE, ...). 3. « affaires européennes ». Le service assure la conduite et le suivi de la relation d'association de la NC à l'Union européenne définie dans le cadre de son statut de Pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne (PTOM). Il suit notamment les enveloppes dédiées à la NC du Fonds Européen de Développement et participe activement aux travaux de l'OCTA.³⁵ 4. « Coopération en matière de développement économique ». Il met en place également un réseau de délégués de la Nouvelle-Calédonie accueillis dans les six ambassades de France de la région.

Plusieurs niveaux et institutions coopèrent à des programmes de recherche, tels que l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) et ZONECO (programme d'études des ressources naturelles, lagonaires et maritimes de la Zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie).

Des ONG environnementales internationales et locales sont actives en NC et participent à différents programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale. La majorité d'entre-elles sont actives dans le domaine de la conservation et protection de la biodiversité.³⁶

Pour les provinces

Les directions et services suivants assument leur compétence dans le secteur de l'environnement dans les provinces:

Province des Iles Loyautés	Province Sud	Province Nord
Le Service de l'Environnement met en œuvre les orientations stratégiques provinciales en matière d'environnement. Le service compte 4 sections :	La direction de l'Environnement (DENV) est composée des services suivants:	La direction du développement économique et de l'environnement (DDEE) compte, parmi d'autres, les sous-directions et services suivants, en relation avec l'environnement:
Gestion des carrières & Gestion intégrée et durable de la ressource en eau Gestion de la Biodiversité Prévention des risques et lutte contre les pollutions Energie	SCB : service de la conservation de la biodiversité SAPA : service des aires protégées aménagées? SPPR : service de prévention des pollutions et des risques Service de la chasse et de la faune sauvage	Sous-direction du développement local : service du développement local Sous-direction de l'environnement et des ressources naturelles : service des milieux et ressources aquatiques service des milieux et ressources terrestres service « impact environnemental et conservation » service du développement durable) Service de l'agriculture

Pour les communes

Responsabilité des déchets solides, des eaux usées, des affaires urbaines et de la protection civile.

4.3 POLITIQUES, STRATÉGIES, PLANS, PROGRAMMES

Développement durable

Pour le territoire, parmi les documents stratégiques rédigés depuis 2006, le principal est le Schéma d'aménagement et de développement de la NC pour 2025³⁷ (de 2013) qui a pour vocation de répondre aux exigences de l'article 211 de la loi organique : « proposer un développement cohérent et équilibré, exprimer des orientations fondamentales et préciser les objectifs stratégiques et les moyens correspondants, donner un cadre pour l'élaboration des contrats de développement. »

³⁴ <http://www.spc.int/fr/a-propos-de-spc.html>

³⁵ Informations fournies par Mme Anne-Claire Goarant.

³⁶ http://www.biodiversite.nc/Milieu-associatif_r95.html

³⁷ <http://documentation.outre-mer.gouv.fr/Record.htm?idlist=4&record=19103370124919215529>

La NC a également développé une Stratégie Conjointe CPS³⁸-Nouvelle Calédonie 2012-2016. Elle s'organise en quatre axes, développement humain, développement économique, environnement et coopération régionale, sur des sujets tels que les ressources terrestres, la pêche et l'aquaculture, l'agriculture, la santé, la formation, le développement économique, l'énergie et le transport, l'eau et l'assainissement.

Pour les provinces, des initiatives, des projets et des programmes divers ont été lancés/ entamés/ adoptés, dont certains résultats/livrables sont déjà disponibles et incluent par exemple :

- un inventaire des programmes et des actions en 2012 susceptibles de contribuer au développement durable (Province Nord) ;
- une « Stratégie pour le développement durable- 119 engagements au service des citoyens et pour une collectivité exemplaire » (Province Sud, 2009).

Biodiversité

La mise en œuvre de la stratégie française pour la biodiversité 2004-2010³⁹ s'est faite au travers de plans d'actions sectoriels dont le plan d'action outre-mer⁴⁰. Celui-ci comprend un plan d'actions transversal et dix plans d'action locaux, dont un pour la Nouvelle-Calédonie. Le plan d'action de 2006, sur la biodiversité de la NC⁴¹, synthétise les 28 mesures issues des plans d'action développés par le gouvernement néo-calédonien et les trois Provinces pour un budget total de près de 54 millions d'euros. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de différents sites du récif corallien de NC et des écosystèmes associés est l'une d'entre elles. Mais il y a lieu de signaler deux autres mesures concernant la conservation des forêts sèches et le programme opérationnel de prévention et de lutte contre les feux de brousse, qui rappellent les menaces pesant sur la biodiversité du fait des pressions anthropiques permanentes et concluent à la nécessité d'une gestion durable de ces espaces.

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de 2006 fait partie des modalités décrites dans le document. Un bilan d'action pour la biodiversité en Nouvelle-Calédonie 2006-2010 a été réalisé pour la Province Sud pour les cinq objectifs suivants :

- Maintenir une bonne qualité écologique du territoire
- Développer un programme ambitieux de conservation des écosystèmes terrestres et marins
- Connaître la biodiversité pour mieux la gérer et la préserver
- Reconnaître la valeur économique de la biodiversité
- Améliorer la prise en compte de la biodiversité par les politiques publiques et la société civile et coutumière

Cette stratégie prévoit la mise en place de 27 indicateurs de suivi de la biodiversité qui doivent être renseignés annuellement.⁴² Ces indicateurs synthétisent de manière simple et intelligible des phénomènes parfois complexes. Véritables outils de pilotage, ils sont indispensables aux gestionnaires afin d'orienter leur politique. Construits sur le modèle Etat /Pression /Réponse, les 27 indicateurs ont pour la première fois été mis en œuvre en NC en 2010 par la Direction du service d'Etat de l'Agriculture de la Forêt et de l'Environnement (DAFE). Leur construction et renseignement ont été confiés à plusieurs acteurs locaux compétents. Ainsi, l'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL) a développé 11 indicateurs à l'échelle de l'ensemble du territoire.

La nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020⁴³ compte parmi ses 20 objectifs de faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer (objectif 10).

Pour le territoire, le Conseil consultatif de la recherche (CCR) et le Comité consultatif de l'environnement

38 Secrétariat général de la Communauté du Pacifique: <http://www.spc.int/fr/component/content/article/216-about-spc-news/1536-strengthening-and-consolidating-the-partnership-between-spc-and-new-caledonia.html>

39 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_bilan_2004_-_2010.pdf

40 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_14_-_SNB_-_PA_Outre-Mer.pdf

41 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_20_Nouvelle_Caledonie.pdf

42 http://www2.oeil.nc/sites/default/files/pdf/Rapports_techniques/SNB_Indicateur_biodiversite/2011_Rapport_SNB_OEIL.pdf

43 [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/SNB_2011-2020WEB\(2\).pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/SNB_2011-2020WEB(2).pdf)

(CCE) sont à l'origine du projet du site/portail internet www.biodiversite.nc, qui reprend la liste des actions menées en faveur de la biodiversité par les structures institutionnelles et collectivités, organismes de recherches, observatoires et associations (une trentaine d'acteurs au total).⁴⁴

Assainissement et gestion des déchets

Un schéma directeur d'assainissement prévoit que 95% des Nouméens devraient être raccordés aux 8 stations communales de traitement d'eaux usées d'ici 2030.⁴⁵

Des politiques de gestion des déchets ont été définies et leur mise en œuvre est en cours avec la mise en place des infrastructures nécessaires. L'éco-organisme TRECODEC assure l'organisation de la collecte et du traitement des 6 filières de déchets réglementés en Nouvelle-Calédonie : pneus, batteries, huiles, piles, véhicules et déchets électriques et électroniques. Des points de collecte sont présents dans les trois provinces.⁴⁶

Le territoire est maillé, a minima, dans les trois provinces, en centres d'enfouissement technique. Des projets d'installations de stockage de déchets dangereux (ISDD) et non dangereux (ISDND) sont en cours et ce, malgré un nombre encore important de dépotoirs non réglementaires (sauvages). Un projet d'ISD de classes 1 et 2 est en cours en province Nord, destiné principalement au traitement des déchets industriels des usines métallurgiques (sous convention de Bâle) et des déchets ménagers de la zone des communes de Voh, Koné et Pouembout (VKP). Pour l'heure, les déchets industriels de l'usine de Vale et de prony énergies (cendres de charbon) sont traités par l'ISD de Gadji (province Sud).

Province Nord : La Province Nord a élaboré un schéma provincial de gestion des déchets⁴⁷, approuvé par l'assemblée en décembre 2012. Chaque syndicat intercommunal ou chaque commune organise sa propre collecte des déchets.

Province sud : Un schéma provincial de gestion des déchets a été approuvé en 2012.⁴⁸

Province des îles Loyauté : L'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur de gestion des déchets⁴⁹ est l'une des attributions de la section de la prévention des risques et lutte contre les pollutions⁵⁰.

Energie

Les travaux du comité permanent de l'énergie (CPE) contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des évolutions de la politique énergétique de la Nouvelle-Calédonie et en particulier du schéma de l'énergie et du climat.⁵¹ Ce schéma aborde les thématiques suivantes : bâtiments, équipements, transports, énergies renouvelables et industries métallurgiques et gros producteurs d'électricité.⁵²

Il y a aussi des programmes d'action en matière de maîtrise de l'énergie.⁵³

4.4 CADRE LÉGAL ET APPLICATION DES LOIS

La version du Code de l'environnement applicable à la Nouvelle-Calédonie a été publiée au Journal Officiel⁵⁴. L'environnement étant une compétence provinciale, celles-ci ont adopté des Codes de

44 écosystèmes marins : http://www.biodiversite.nc/Inventaire-des-actions-marines_r58.html; écosystèmes terrestres :

http://www.biodiversite.nc/Inventaire-des-actions-terrestres_r55.html

45 <http://www.noumea.nc/vivre-noumea/eau-et-assainissement/schema-directeur-dassainissement>

46 <http://www.trecodec.nc/espace-particuliers/recycler-en-nouvelle-caledonie>

47 Le document a été demandé mais non transmis aux consultants.

48 <http://www.province-sud.nc/sites/default/files/old-psud-delib/2013/11-2013-APS.pdf>

49 Document demande

50 <http://www.province-iles.nc/environnement/le-service-de-lenvironnement-se>

51 Le document a été demandé mais non transmis aux consultants.

52 http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/energie/schema_energie_climat#ancre32

53 http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/energie/schema_energie_climat

54 [http://www.juridoc.gouv.nc/JuriDoc/JdTextes.nsf/0/AD27D53F2A8A20594B2574CE0077FA21/\\$File/code_environnement_PL_ChG_17-06-2008.pdf?OpenElement](http://www.juridoc.gouv.nc/JuriDoc/JdTextes.nsf/0/AD27D53F2A8A20594B2574CE0077FA21/$File/code_environnement_PL_ChG_17-06-2008.pdf?OpenElement)

l'environnement applicables dans chaque province :

- Code de l'environnement de la Province Nord⁵⁵
- Code de l'environnement de la Province Sud⁵⁶
- Réglementation environnementale adoptée par la province des îles Loyauté⁵⁷

Un Code minier de la Nouvelle-Calédonie a été publié en 2009 au Journal Officiel⁵⁸ ainsi qu'un arrêté instituant la partie réglementaire.

Accords multilatéraux

La NC a accepté de se conformer à tous les accords multilatéraux pour l'environnement (AME) signés par la France, sauf au Protocole de Kyoto sur le changement climatique et la convention d'Aarhus.

Accords régionaux

La NC est signataire des accords suivants :

Nom de la convention /accord régional	But	Moyens
Convention d'Apia (1976), entrée en vigueur en 1990	Conservation de la nature dans le Pacifique Sud	Encourage l'existence d'espaces protégés pour préserver des exemples d'environnements naturels.
Convention de Nouméa (1986)	Protection des ressources naturelles et de l'environnement	Protocoles sur le déversement des déchets dans la mer et contrôle les interventions d'urgence en cas de pollution
Commission sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central	Signée en 2000 et s'applique à toute la région du Pacifique.	

4.5 SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) de Nouvelle-Calédonie est une association qui existe depuis 1996 dont les activités principales sont l'éducation à l'environnement, la formation, l'aménagement de sites et leur valorisation ainsi que l'accompagnement de projets et partenariats.⁵⁹

Un service développement durable a été mis en place à la Chambre d'agriculture de NC afin de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les agriculteurs sur les sujets de développement durable.

De nombreux acteurs sont actifs dans la préservation de la biodiversité au travers d'actions d'information et de sensibilisation. Par exemple, les tableaux disponibles sur le portail de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie (www.biodiversite.nc) citent plusieurs actions axées sur la sensibilisation.

Pour les déchets, le site de TRECODEC contient un espace pédagogique.⁶⁰

Concernant l'énergie, la société ENERCAL s'engage à l'«éducation des enfants». Les autres opérateurs (SLN, EEC...) proposent aussi des espaces d'information destinés au public sur leurs sites internet. SYNERGIE, une association créée en 2009, regroupe les principales entreprises de Nouvelle-Calédonie engagées dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.⁶¹

55 http://www.biodiversite.nc/Code-de-l-environnement-de-la-Province-Nord_a205.html

56 http://www.biodiversite.nc/Code-de-l-environnement-Province-Sud_a204.html

57 <http://www.province-iles.nc/environnement/la-reglementation-environnementale>

58 [http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdcodes.nsf/0/439DAD26CCF5ADF34B2576E300774560/\\$File/code_minier_de_la_NC_PL_ChG.pdf?OpenElement](http://www.juridoc.gouv.nc/juridoc/jdcodes.nsf/0/439DAD26CCF5ADF34B2576E300774560/$File/code_minier_de_la_NC_PL_ChG.pdf?OpenElement)

59 <http://www.cie.nc/association>

60 <http://www.trecodec.nc/espace-pedagogique>

61 <http://www.synergie.nc/>

L'université de Nouvelle-Calédonie propose une licence en « Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement ».

Des émissions et magazines axés sur l'environnement et le développement durable sont diffusés sur la nouvelle chaîne de télévision NCTV.

Pour le territoire, plusieurs labels existent dans le domaine de l'agriculture, par exemple « Agriculture responsable » ou « Protection biologique intégrée ».⁶²

Sentier sous-marin de l'Ilot Canard, panneaux de sensibilisation pour les plaisanciers sur tous les îlots autour de Nouméa.

Nombreuses actions à l'aquarium des lagons de Nouméa (sensibilisation des enfants).

Nombreuses actions menées par les associations en direction notamment des enfants / jeunes (plantations d'arbres de forêt sèches, ramassage de déchets, opérations de sauvegarde des mangroves, suivi des récifs etc.).

L'association EPLP (Ensemble pour la Planète) mène des campagnes de sensibilisation du grand public.⁶³

4.6 FINANCEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Le financement dédié à l'environnement est déterminé par chaque province annuellement lors de l'adoption du budget primitif par les membres de l'assemblée provinciale.⁶⁴

Pour les déchets, une taxe anti-pollution TAP s'applique aux importations d'huiles lubrifiantes. Par ailleurs, les cinq filières de déchets gérées par l'éco-organisme TRECODEC font l'objet de la mise en place d'une éco-participation, montant ajouté au prix de vente d'un produit, qui permet de financer sa collecte, traitement et recyclage.

En ce qui concerne les énergies, une taxe pour les énergies renouvelables (TER) s'applique sur l'essence, elle est fixée à 0,6 F CFP / litre. Les recettes de cette taxe sont affectées au fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). La revalorisation des tarifs d'achat du kilowatt/heure devrait bénéficier au secteur des énergies renouvelables.

Pour le secteur minier, l'établissement public administratif Fonds Nickel, créé en 2009, veille à la cohérence des actions entre les Comités de Réhabilitation des Sites Miniers (CRSM) d'une part et son propre programme pluriannuel de réhabilitation des zones dégradées par l'activité minière.

5 COOPÉRATION

5.1 COOPÉRATION AVEC LA FRANCE

Dans le secteur de l'environnement, la France travaille avec les RUP et les PTOM sur la protection des récifs coralliens. Suite à la conférence des Nations Unies à Rio, la France et un petit nombre d'autres pays ont créé l'ICRI (Initiative internationale pour les récifs coralliens). La France a créé par la suite l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) pour ses RUP et PTOM. L'IFRECOR dans son d'action pour la NC⁶⁵ mentionne des objectifs et des actions diverses. Le bilan des actions 2006-2010⁶⁶ décrit les projets financés par la France, avec un montant total de 506 000 euros. Par exemple :

⁶² <http://www.canc.nc/produire-durablement.html>

⁶³ <http://www.eplp.asso.nc/>

⁶⁴ Les chiffres exacts ont été demandés mais non transmis aux consultants

⁶⁵ http://www.ifrecor.nc/spip.php?article67&var_recherche=bilan

⁶⁶ http://www.ifrecor.nc/IMG/pdf/NC_Bilan-local_2006-2010.pdf

- la mise en place d'un Réseau d'observation des récifs Coralliens (RORC) avec l'université de la NC (UNC) et l'Aquarium des lagons à Nouméa, réalisé sur 31 stations par la méthode Reef Check⁶⁷;
- l'inscription au patrimoine mondial des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie;
- la mise en place d'un sentier sous-marin (avec le WWF);
- le lancement des études sur les tortues "grosse tête" (ASNNC).

Plusieurs organismes de recherche sont présents en Nouvelle-Calédonie : IFREMER, Institut Pasteur, CIRAD, CNRS, IRD... Certains de ces organismes sont actifs dans le pôle de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation calédonien (PRESICA⁶⁸).

5.2 COOPÉRATION AVEC L'UE

Les instruments financiers de l'aide européenne à la Nouvelle-Calédonie sont constitués par les interventions du FED, les prêts de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), les programmes et instruments de l'Union prévus dans le budget général de l'Union. Les réalisations de l'aide de l'union européenne envers la Nouvelle-Calédonie comprennent l'Aquarium des Lagons à Anse-Vata, l'EGC (l'École de Gestion et de Commerce), l'Aérodrome de Magenta.

Le Fonds Européen de Développement (FED)

Dans le cadre du 9^{ème} FED, et pour les années 2004-2007, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié de € 21,5 millions, des fonds qui ont été consacrés à la formation professionnelle, en appui à la politique sectorielle menée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.⁶⁹

Pour le 10^{ème} FED (2008-2013)⁷⁰, l'Union européenne a alloué à la Nouvelle-Calédonie une aide de plus de deux milliards de F CFP. Par ailleurs, 12 millions d'euros sont alloués au programme INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion de l'Environnement). Ce projet de gestion intégrée des zones côtières vise les 4 PTOM du Pacifique.

BEST

Dans le cadre de l'action préparatoire BEST (Voluntary scheme for biodiversity and ecosystem services in territories of EU outermost regions and OCTs)⁷¹, les trois projets suivants ont été financés :

Le projet GREEN NC (Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie)

Ce projet appuie la gestion de l'environnement et des espaces naturels en Nouvelle-Calédonie en améliorant la connaissance biologique des écosystèmes et en renforcent les activités de conservation, de protection et de restauration de la biodiversité dans les trois Provinces, partenaires du projet. Un des résultats tangibles de ce projet sera la consolidation d'un réseau d'aires d'intérêt écologique majeur.

Le projet CORAIL (Institut des Récifs Coralliens du Pacifique)

Ce projet vise à fournir à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française un ensemble de méthodes et d'outils d'évaluation des services éco-systémiques rendus par les récifs coralliens. Ainsi, grâce à une base scientifique solide, les autorités publiques pourront mettre en œuvre des politiques efficaces pour le développement durable des espaces marins à risque du fait du changement climatique.

Le projet PACIOCEA (Pacific Ocean Ecosystem Analysis) mené par l'Agence des Aires Marines Protégées⁷²

L'objectif est de parvenir à analyser et à croiser les enjeux environnementaux, socioéconomiques et

67 <http://www.aquarium.nc/fr/nos-missions/centre-de-recherche/les-etudes-en-cours/119-rorc-et-al>

68 <http://nouvelle-caledonie.ird.fr/toute-l-actualite/actualite-institutionnelle/presica-pole-de-recherche-d-enseignement-superieur-et-d-innovation-caledonien>

69 http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/print_cal_spd_en.pdf page 14.

70 http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2011/af_aap_2011_ncl.pdf

71 http://ec.europa.eu/environment/funding/pdf/wp_best.pdf

72 <http://www.aires-marines.fr/Documentation/PACIOCEA-un-nouveau-programme-marin-europeen-pour-le-Pacifique-sud>

culturels afin d'améliorer la gestion du milieu marin à grande échelle. Il vise notamment à identifier et permettre une gestion durable des ressources pour les populations locales fortement dépendantes des écosystèmes marins.

PCRD (programme cadre de recherche et développement technologique)

Les projets PACE-NET et PACE-NET plus, coordonnés par l'IRD, ont pour but de développer de façon durable les partenariats scientifiques entre l'Europe et le Pacifique. 73

Le projet NetBiome, financé par la Commission Européenne dans le cadre du 6ème PCRD, est un projet dit « ERA – NET » (pour Réseau de l'Espace Européen de la Recherche) qui avait pour objectif premier de mettre en réseau les « politiques » ou « programmes » de recherche dans le domaine de la gestion durable de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques et les territoires de l'UE. Le projet NetBiome-CSA a pris sa suite en mai 2013.

5.3 COOPÉRATION RÉGIONALE

La NC participe dans ces initiatives internationales, dans sa région :

Nom	PTOM	Autres membres	Remarques
PROE-Programme régional océanien de l'environnement ⁷⁴	PF, NC, PIT, W&F	La plupart des états et territoires du Pacifique	Créé en 1982 mais organisation autonome depuis 1991. But: promouvoir la coopération, la protection de l'environnement, le développement durable. Activités: le PROE a aidé les pays insulaires du Pacifique à préparer des Stratégies nationales sur la gestion de l'environnement pour la CNUED. Aide les pays à suivre les AME tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la CCNUCC (à travers le Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique. Le PROE pilote 4 programmes : un programme sur la gestion des déchets, un sur la gouvernance environnementale, un sur la gestion de la biodiversité et des écosystèmes et un sur le changement climatique.
Forum des îles du Pacifique	NC, PF : membres associés	La plupart des états du Pacifique	Créé en 1971 But: organisation politique qui aborde les problèmes communs d'un point de vue régional et donner plus de poids aux points de vue collectifs au sein de la communauté internationale. Se concentre principalement sur le commerce régional, de sécurité et les questions d'ordre économique, y compris les ressources naturelles.
CPS-Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	PF, NC, PIT, W&F	Territoires du Pacifique plus Australie, NZ, F et USA	Offre des programmes de travail prioritaires aux pays membres en apportant une assistance technique, un soutien professionnel, scientifique, une aide à la recherche et le renforcement des capacités de gestion et de planification. Le siège est en Nouvelle-Calédonie. La CPS a 7 divisions : agriculture et ressources terrestre, pêche et aquaculture, statistiques pour le développement, santé, géosciences, énergie et transports, développement humain
Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (COPACO) ⁷⁵	Territoire participant : NC, PF Membre: France	Tous les territoires de la région	La COPACO est l'une des Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP), organismes internationaux mis en place par des pays ayant des intérêts en matière de pêche dans une zone géographique spécifique. ⁷⁶

73 <http://nouvelle-caledonie.ird.fr/recherche-et-missions/programmes-et-reseaux/projet-europeen-pace-net>

74 En anglais: SPREP - South Pacific Regional Environment Programme

75 WCPFC: Western and central Pacific fisheries commission

SPTO- Organisation du tourisme du Pacifique Sud	NC PF	10 états du Pacifique (plus la Chine)	Organe intergouvernemental mandaté pour le tourisme dans le Pacifique Sud. But: développement durable du tourisme dans le Pacifique Sud. Siège: Suva, Fidji.
---	----------	--	---

5.4 AUTRE COOPÉRATION INTERNATIONALE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (OU À DES SECTEURS ÉCOLOGIQUEMENT SENSIBLES)

En matière de recherche côtière, la Nouvelle-Calédonie collabore avec :

- L'*Australian Nuclear Science and Technology Organisation* (Organisation australienne de science et technologie nucléaires), spécialisée dans la bio-accumulation des métaux.
- L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) basée à Monaco, spécialisée dans le métal présent dans les organismes vivants.
- L'Université James Cook, à Townsville, Australie, spécialisée dans l'acheminement des particules dans les rivières et la sédimentation.
- L'Université du Pacifique Sud, basée aux îles Fidji, spécialisée dans la biologie marine, la chimie et la physique.

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux problèmes et défis relatifs à l'environnement en Nouvelle-Calédonie sont :

- la menace sur une biodiversité riche et unique;
- la dépendance énergétique ;
- la pollution et sédimentation des rivières et du lagon ;
- le changement climatique.

D'autre part, les dégâts causés par l'exploitation minière du nickel est un problème très spécifique à la Nouvelle-Calédonie.

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possibles sources de financement
Gestion durable, conservation de la biodiversité, services écosystémiques	Protection des espèces et de leurs habitats contre le feu, le manque d'eau, l'érosion du sol dû à l'exploitation minière	Une partie des lagons est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Plusieurs espèces endémiques, notamment des oiseaux et reptiles, sont menacées d'extinction.		Service de l'Environnement (Province des Iles Loyauté) DENV (Province Sud) DDEE (Province Nord)			
	Activités indicatives - Création d'un réseau d'aires protégées, avec adoption de législation sur le périmètre de protection et le plan de gestion de chaque aire ; - Renforcer les mesures en cours pour protéger les espèces terrestres et marines menacées et réduire la perte d'habitat naturel ; - Développement d'un plan d'action espèces invasives ; - Mise en œuvre du plan espèces invasives ; - Production de matériaux didactiques et de sensibilisation et campagne de sensibilisation sur l'importance des services écosystèmes pour différents groupes sociaux (étudiants, enseignants, juges, parlementaires, secteur privé) ; - Renforcer l'application de la loi (fiscalisation et sanctions) auprès des activités minières ; - Création d'un site Ramsar (44 000 ha) ; - Etude des ressources en eau ; - Développement de solutions pour la gestion durable de l'eau.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possibles sources de financement
Gestion durable des forêts	Réduire la fragmentation de la forêt, promouvoir son extension et la gestion durable	Programme existant pour les forêts sèches		Service de l'Environnement (Province des Iles Loyauté) DENV (Province Sud) DDEE (Province Nord)			
	Activités indicatives - Développer une stratégie pour la forêt incluant des espaces existants et des zones à reboiser ou l'extension de la forêt ; - Mettre à jour un inventaire forestier, sur la base duquel des plans d'action pour la gestion durable des forêts peuvent être élaborés ; - Etablir une réserve forestière du territoire ; - Etablir divers types de forêts pour différents exploitants, incluant des forêts communautaires ; - Promouvoir la cogestion des espaces forestiers ; - S'engager avec les entreprises de l'industrie minière dans la réhabilitation des espaces, avec reforestation selon la stratégie, normalisation des cours d'eau qui ont été déviés, etc. (Un plan de réhabilitation devrait faire partie de l'EIE nécessaire pour l'obtention du permis d'exploitation – sa non-implémentation aurait comme sanction non obtention de nouveaux permis) ; - Renforcer les services de surveillance.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion intégrée des zones côtières	Développer et mettre en œuvre un plan de Gestion intégrée des zones côtières		5 ans	Service de l'Environnement (Province des Iles Loyauté) DENV (Province Sud) DDEE (Province Nord) ZONECO			INTEGRE (3 sites pilotes en NC)
	Activités indicatives - Engager et coordonner les différents acteurs (environnement, aménagement du territoire, pêche, police, défense, ports, tourisme, développement rural, autorités locales) ; - Développer une étude sur les potentialités économiques et les risques environnementaux dans la zone côtière incluant le changement climatique et le cadre légal ; - Réaliser des ateliers pour discuter des options ; - Développer le plan de Gestion intégrée des zones côtières ; - Elaborer la législation nécessaire à l'implémentation du plan ; - Développer un écotourisme durable incluant les communautés locales.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion durable des écosystèmes marins	Renforcer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins			SCRRE ZONECO			
	Activités indicatives - renforcer l'application de la loi sur l'extraction minière sous-marine - Coopération régionale pour le contrôle des activités de pêche (FFA¹&CPPOC)						

¹ Fisheries Forum Agency

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion des déchets	Modernisation de la gestion de déchets incluant sa valorisation	Production croissante de déchets ménagers ou assimilés, de l'ordre de 250 000 tonnes par an à ce jour, dont plus de 20 000 tonnes de déchets dangereux et plus de 200 dépotoirs sauvages à réhabiliter Existence de schémas provinciaux de gestion des déchets et d'un schéma directeur d'assainissement		Service de l'Environnement (Province des Iles Loyauté) DENV (Province Sud) DDEE (Province Nord)			
	Activités indicatives						
	- Développement d'un plan de gestion des déchets innovant impliquant les communautés ; - Etudier la rentabilisation économique des déchets (compostage, recyclage, valorisation énergétique) ; - Engager le secteur privé dans l'établissement des filières liées à la valorisation des déchets ; - Réhabilitation de toutes les anciennes décharges et construction d'installation d'élimination sur les nouveaux sites ; - Ouvrir un centre de tri des déchets ; - Construction d'une plateforme expérimentale pour le compostage des déchets organiques ; - Eliminer et traiter les déchets issus de l'agriculture (pesticides et fertilisants) ; - Moderniser le cadre légal de gestion de déchets.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Adaptation et mitigation au changement climatique	Adoption/mise en œuvre du plan climat et énergie	Le taux d'émission de GES de NC par habitant est parmi les plus élevés au monde		DIMENC			
	Activités indicatives						
	- Etudier si la ratification des accords sur changement du climat est faisable et bénéfique du point de vue des coûts et profits possibles ; - Mise en œuvre du programme REDD+ et de mécanismes de développement propre (MDP) dans les aires forestières ; - Etudier les impacts du CC en NC du point de vue scientifique, établir scénarii ; - Engager une réflexion sur l'énergie, incluant électricité et transport, et aboutir à une politique de promotion de l'énergie renouvelable et efficacité énergétique, si possible avec le profit pour la réduction d'émissions ; - Développer un plan national d'adaptation et un plan de mitigation au CC – avec une stratégie de mobilisation de financement (externe et interne (e.g. taxes ou primes, acheminement de fonds pour certains thèmes)) ; - S'engager dans le développement de l'énergie renouvelable au niveau régional ; - Participation à la stratégie régionale pour construire un développement durable envers le climat et les catastrophes naturelles.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Agriculture durable	Promotion et support financier de l'agriculture durable	Pour le territoire, plusieurs labels existent dans le domaine de l'agriculture, par exemple « Agriculture responsable » ou « Protection biologique intégrée »		DAFE Service de l'Environnement (Province des Iles Loyauté) DENV (Province Sud) DDEE (Province Nord)			
	Activités indicatives						
	- Amélioration des capacités pour obtenir un sol plus fertile – séances de formation et suivi aux associations d'agriculteurs ; - Promotion de l'utilisation du biocontrôle – formation, suivi, réduction des taux d'importation de produits ; - Développement de pépinières pour la vente de graines et de plantes adaptés aux conditions édaphoclimatiques ; - Etudes sur les espèces plus adaptées au changement climatique, qui existent déjà, ne sont pas envahissantes et l'amélioration de ces espèces ; - Promouvoir la production agro-sylvo-pastorale.						

ANNEXE C :

PITCAIRN

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

LES ÎLES PITCAIRN



Résumé	84
Informations générales	84
Biogéographie, endémisme et importance pour la biodiversité mondiale.....	87
Etat de l'environnement	89
Gouvernance environnementale	90
Coopération internationale.....	95
Conclusions et recommandations.....	97

Les Îles Pitcairn sont un petit territoire britannique isolé dans le Pacifique Sud composé de quatre îles, dont l'une, l'île de Pitcairn, est la seule à être habitée. L'île Henderson est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988, tandis que les trois plus petites îles, ainsi que deux sites sur l'île de Pitcairn ont été proposés à l'inscription dans la liste des sites Ramsar (zones humides). Les Îles Pitcairn souhaitent faire de l'ensemble de leur ZEE une zone marine protégée interdite à la pêche, à l'exception des 12 milles marins qui baignent l'île de Pitcairn. Une amélioration de l'accès par la mer verrait le nombre d'écotouristes et de scientifiques augmenter, mais demanderait la mise en place de contrôles rigoureux pour éviter l'introduction accidentelle d'espèces invasives qui peuvent porter irréversiblement atteinte à la flore et à la faune locales. Aussi, assurer l'équilibre entre la préservation de cet environnement intact et l'amélioration des conditions de vie des habitants est un exercice délicat.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Îles Pitcairn sont un territoire d'outremer britannique situé dans le Pacifique Sud, au sud-est de la Polynésie française et à mi-chemin entre la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Sud. Il s'agit de l'un des archipels les plus isolés au monde, qui compte 52 habitants : tous vivent dans l'unique zone de peuplement, Adamstown, et sont pour la majorité des descendants des mutins du navire de la Royal Navy britannique, le *HMAV Bounty*, qui, avec leurs compagnons tahitiens, se sont établis dans l'île de Pitcairn en 1790. Les 3 autres îles de l'archipel sont inhabitées : l'île Henderson, qui appartient au patrimoine mondial de l'UNESCO, et deux plus petits atolls de faible altitude (Oeno et Ducie).

Nom du territoire	Pitcairn
Région	Pacifique Sud
Superficie	47 km ²
Revendications maritimes	836 108 km ²
Population	52 habitants permanents (mars 2012) et 10 non-résidents ¹
PIB/habitant	Économie de troc
Taux d'alphabétisation	100% de la population âgée de 14 ans et plus
Taux de chômage	Sans objet

L'île de Pitcairn, d'une superficie de 7,5 km², est d'origine volcanique. Elle présente un littoral rocheux, compose de falaises sans ports naturels. Elle jouit d'un climat tropical tempéré, avec des vents d'est. La température moyenne y est de 21°C, avec un écart d'environ 10°C entre les mois les plus chauds et les mois les plus froids. Des typhons surviennent entre novembre et mars. Le point le plus haut de l'île est *Pawala Valley Ridge*, qui s'élève à 347 m.

L'île Henderson, d'une superficie de 37 km², est un atoll corallien inhabituellement élevé (*makatea*). Située à plus de 3 000 miles [4 828 km] du continent le plus proche, elle jouit d'une situation exceptionnellenent isolée. Le fonds de la vieille lagune de l'île s'élève aujourd'hui à environ 30 m. Elle présente une frange de récifs large de 200 m en arc de cercle – sur ses côtes nord, nord-ouest et nord-est –, adossée à une large plage.

Oeno est un atoll très peu élevé et intact qui s'étend au nord de l'île de Pitcairn, composé d'une petite île

¹ Ces 10 non-résidents sont : le représentant du gouverneur, un médecin, un enseignant, un officier de police, FCA (Family and Community Advisor – Conseiller pour la famille et la communauté) et leurs compagnons ou compagnes (mars 2012)

centrale entourée d'une lagune frangée de récifs. La lagune, de 4 km de diamètre, est uniformément peu profonde (3m), avec une alternance de récifs coralliens et de langues de sable. Le passage situé au nord permet aux barques des Pitcairners de pénétrer dans la lagune.

L'atoll de Ducie, à l'est de l'île de Pitcairn, est l'atoll le plus méridional du monde. Il se compose de quatre îles qui entourent la plus grande partie de la lagune. Il s'agit de la plus petite des quatre îles, avec une superficie totale de 6,4km², dont 0,74km² émergent à 1-2 m au-dessus du niveau de la mer. Acadia, l'île la plus grande de l'atoll, est longue de 2,5 km et large de 250 m, et présente une élévation maximale de 3 m. Les Pitcairners ne se rendent généralement pas sur Ducie en raison de son grand éloignement.

Sur les quatre îles, seule l'île de Pitcairn dispose d'eau douce.

En dépit de sa situation éloignée et de sa petite taille, l'île de Pitcairn jouit d'un service marchandises et passagers dédié (*MV Claymore II*, qui dispose de 12 couchettes passagers), subventionné par le gouvernement britannique. Le contrat de transport en place actuellement prévoit un service annuel de 4 traversées à destination et au départ de la Nouvelle-Zélande pour les marchandises, et de 12 traversées passagers à destination et au départ de Mangareva, l'une des îles les plus méridionales de la Polynésie française, qui opère des vols réguliers à destination et au départ de Tahiti et vers le reste du monde.

L'archipel de Pitcairn compte 52 habitants permanents (mars 2012), et 10 non-résidents (le représentant du gouverneur, un médecin, un enseignant, un officier de police, FCA (*Family and Community Advisor* – Conseiller pour la famille et la communauté) et leurs compagnons ou compagnes (mars 2012)) qui se trouvent généralement dans l'archipel pour des contrats d'un an. Les langues parlées dans l'archipel sont l'anglais et le pitkern, qui est un mélange d'anglais du 18^e siècle et du dialecte tahitien parlé par les premiers habitants.

L'ensemble des terres appartiennent au gouvernement des Îles Pitcairn : elles sont allouées et louées à bail à la communauté îlienne, à titre de terre à maison, de terre à jardin ou de terre à verger. Tous les îliens disposent de terres en nombre suffisant pour subvenir à leurs besoins raisonnables.

S'agissant de ses finances, Pitcairn dépend depuis 2003 d'une aide budgétaire annuelle, soit depuis que le territoire a assisté au déclin de son marché du timbre international (qui assurait anciennement le principal revenu des îles) dans les années 1990, et à l'épuisement de son fonds de réserve en 2002. Les cinq dernières années ont vu l'augmentation significative des coûts de soutien annuels à Pitcairn, pour un niveau de revenus annuel qui, lui, est resté plus ou moins le même. Le déficit budgétaire a plus que doublé, passant de 2 millions NZ\$ en 2006/2007 à 4,9 millions NZ\$ en 2011/2012. En 2011 et 2012, le territoire a reçu environ 3 millions €/ an (environ 57 000 € par personne) d'aide budgétaire et de subventions, tandis que le territoire génère environ 600 000 NZ\$/ an². Environ 50% du coût de l'aide budgétaire sont affectés au service de transport maritime, la rémunération des non-résidents – personnels médicaux, enseignants, officiers de police, etc. – représentant 32% des dépenses du gouvernement³ ; le coût du Bureau pour les Îles Pitcairn d'Auckland et un certain nombre de subventions sont également importants. Parmi les sources de revenus du gouvernement, on notera la vente de timbres et de pièces de monnaie de l'île, la vente de billets aux passagers, les coûts de fret recouverts et l'électricité. L'enregistrement de domaines Internet génère également un certain revenu. L'île n'a pas de système de fiscalité, et le gouvernement est le seul employeur. Le territoire possède une école, un centre de soins de santé, un poste de police, un tribunal, une église et un magasin en coopérative. L'ensemble de la population a le droit d'être scolarisée.

Les emplois sont répartis entre le secteur gouvernemental (de nombreux emplois à temps partiel) et les activités à titre individuel indépendant et familial. Ce territoire ne connaît pas le chômage. L'on compte 82 postes rémunérés au sein du gouvernement (conseillers d'île, chefs de division, fonctions administratives, agents techniques et généraux), et la plupart des personnes employées occupent un ou plusieurs postes. En l'absence de fiscalité formelle, toutes les personnes entre 15 et 65 ans sont tenues

2 <http://www.government.pn/2012%20Summary%20Financial%20Statements.pdf>

3 Plan de développement stratégique des Îles Pitcairn 2012–2016 (Pitcairn Islands Strategic Development Plan, 2012–2016).

d'effectuer des travaux d'utilité publique. La plupart des postes gouvernementaux sont rémunérés à un taux horaire de 10 \$.

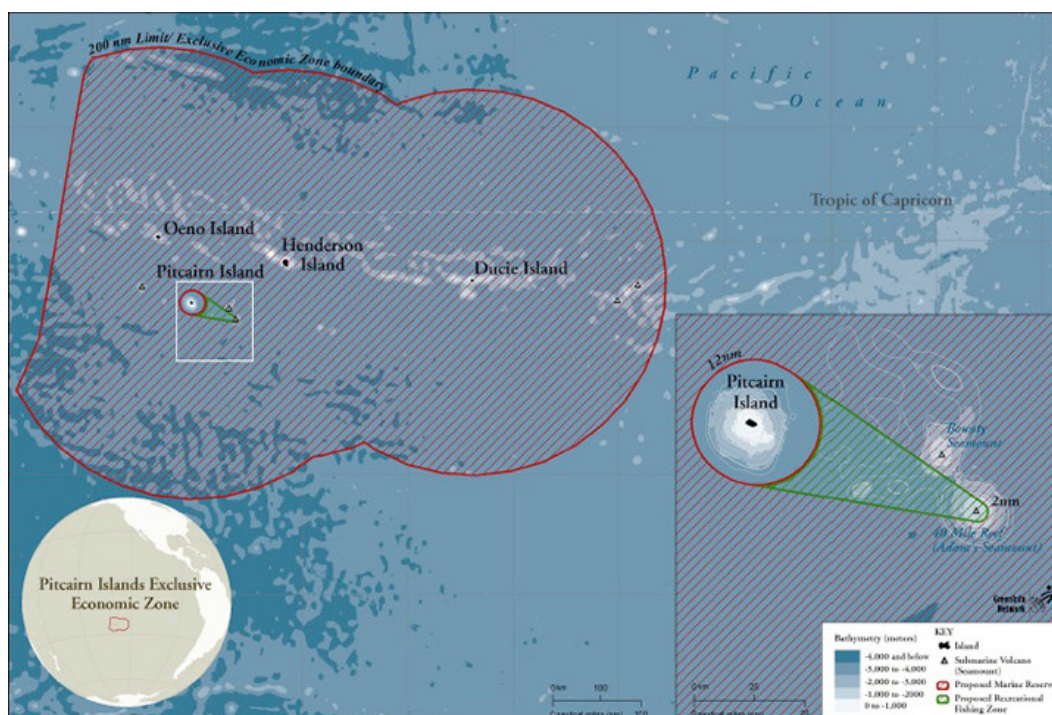
Même si, dans leur grande majorité, les îliens travaillent à leur compte, ils reçoivent du Bureau pour les Îles Pitcairn d'Auckland une modeste allocation destinée à couvrir les frais d'entretien et autres travaux nécessaire selon les besoins. Parmi les activités exercées à titre privé, on nommera la sculpture et la vente de créations artisanales (essentiellement aux passagers des navires de croisières), l'apiculture et la fabrication de miel pour l'exportation, la pêche, la culture des fruits et des légumes, l'élevage d'animaux, l'entretien général, l'accueil des touristes chez l'habitant et le troc avec les navires de croisières.

Les importations – carburants, engins et équipement, matériaux de construction et produits agro-alimentaires – proviennent principalement de Nouvelle-Zélande. Les marchandises arrivent dans l'archipel à bord de porte-conteneurs (conteneurs 6 pieds) : elles sont descendues tout d'abord dans des barques qui les emportent jusqu'à Bounty Bay, avant d'être débarquées et transportées à flanc de colline en quad / en tracteur jusqu'à Adamstown.

Le sol de l'archipel, d'origine volcanique, est fertile. On y cultive fruits et légumes des climats tropicaux et tempérés, tels que les agrumes, la canne à sucre, la pastèque, la banane, l'igname et les haricots, qui sont principalement destinés à être consommés localement.

Les poissons sont relativement abondants dans les eaux qui baignent les îles, tout au moins pour la consommation locale. Les prises de langoustes rouges et de nombreuses variétés de poissons sont vendues à bord des navires qui passent dans l'archipel (repas des équipages, commerce). Les poissons tels que le nanwee, les poissons à chair blanche, le moi et l'opapa se pêchent dans des eaux peu profondes, la dorade, le patudo et la morue, en haute mer, le thon à queue jaune et le wahoo quant à eux étant pêchés à la traîne. Le potentiel économique de l'(éco)tourisme dans ces îles est certain, toutefois, l'accès demanderait à en être amélioré.

Les Îles Pitcairn souhaitent transformer 99% de leur ZEE en zone marine protégée (*Marine Protected Area* – MPA) interdite à la pêche (voir plus loin). La pêche commerciale pourrait continuer à partir de 12 milles marins de l'île de Pitcairn. L'interdiction de la pêche dans la MPA pourrait se traduire pour l'économie de Pitcairn par une perte annuelle, immédiate, d'environ 30 000 NZ\$, soit les frais précédemment perçus sur les permis de pêche au thon. A contrario, grâce à cette MPA, le territoire espère attirer les scientifiques et les touristes, sachant que ces derniers n'ont pas à être en très grand nombre pour avoir un impact positif sur l'économie.



Carte de la zone marine protégée envisagée⁴ : ce qui est hachuré en rouge correspond à la zone marine proposée, et ce qui est hachuré en vert correspond à la zone au sein de laquelle les activités de pêche durables, à but non lucratif, seraient autorisées. Source : *Pew Charitable Trusts*.

2 BIOGÉOGRAPHIE, ENDÉMISME ET IMPORTANCE POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

De manière générale, la biodiversité de l'archipel de Pitcairn est très peu documentée.

Les travaux de recherche en botanique réalisés sur l'île de Pitcairn ont permis d'identifier 14 communautés végétales : quatre communautés côtières, six communautés sylvestres, deux communautés de fougères et deux communautés d'arbustes. Moins de 30 % du territoire de l'île sont couverts par des espèces végétales sylvestres indigènes. Les fougères couvrent également d'importantes zones, y compris les zones en cours d'érosion et des crêtes. La végétation côtière se divise en communautés de rochers et communautés de falaises, et se fait rare au niveau de la plage.⁵ L'île a fait l'objet d'opérations de déboisement intense, et les seules forêts naturelles restantes se trouvent sur la crête de la montagne centrale. L'île compte 81 espèces de plantes vasculaires indigènes, dont 10 sont endémiques⁶. 26 espèces d'escargots de terre environ y ont été identifiées, dont on pense, pour 7 d'entre elles, qu'il s'agit d'adventices préhistoriques, et pour 3 autres, qu'elles ont été introduites à l'ère préhistorique. L'île de Pitcairn ne compte qu'une seule espèce endémique d'oiseau, la rousserolle de Pitcairn, que l'on trouve, semble-il, dans tous les habitats de l'île.⁷

L'île Henderson est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, son écologie est encore presque intacte dans la majeure partie de l'île et n'a pas été endommagée par l'homme. Son plateau, protégé des inondations de la mer durant les cyclones, a vu se développer une faune et une flore très variées, qui

⁴Pour plus d'informations, voir : <http://www.pewenvironment.org/news-room/other-resources/proposal-for-the-establishment-of-a-pitcairn-islands-marine-reserve>

⁵ Kingston et Waldren (2003).

⁶ Kingston, N. & Waldren, S. 2005. A Conservation appraisal of the rare and endemic vascular plants of Pitcairn Island. *Biodiversity and Conservation* 14: 781-800; et Kingston, N. 2010. *Island Plant Conservation. The case study of Pitcairn Island*. Lambert Academic Publishing.

⁷ Procter et Fleming (1999).

comptent de nombreuses espèces endémiques. La flore de l'île Henderson se compose de 63 plantes indigènes plus grandes, y compris neuf endémiques. L'île abrite en outre une grande variété d'acariens – dont il semblerait qu'un grand nombre soit endémique –, 26 espèces d'araignées et 9 espèces d'isopodes, dont 3 endémiques. L'île Henderson est le site de nidification de 12 espèces différentes d'oiseaux marins – dont 4 types de pétrels – et compte 4 espèces d'oiseaux endémiques : la marouette d'Henderson, le ptilope d'Henderson, le lori d'Henderson et la rousserolle d'Henderson. Des tortues vertes nidifient sur l'île Henderson.

Oeno et Ducie sont des atolls intacts. La lagune centrale de Ducie présente des coraux morts très bien conservés, sous un assemblage corallien vivant formant une croûte. Il ne serait pas faux de présumer que les coraux anciennement abondants ont été tués par des afflux d'eau froide dans l'île, qui se trouve à la limite sud de la croissance corallienne. Oeno est un atoll corallien peu élevé, d'une superficie de 15km², dont l'élévation maximale ne dépasse pas 1 à 2 m au-dessus du niveau de la mer. Il consiste en deux îlots – Sandy Islet et Woody Islet – dans une lagune peu profonde. La dernière fois que des Pitcairners se sont rendus sur Oeno remonte à 2009.

Oeno, Ducie et l'île Henderson sont trois sites importants pour les oiseaux de mer : plus de 10 000 couples y nichent régulièrement. Plus de 90% des pétrels de Murphy du monde (soit plus de 200 000 couples nidificateurs) nichent sur Ducie⁸ : à ce titre, l'atoll est d'importance primordiale pour cette espèce. Il est également important pour deux autres pétrels qui nichent en surface, le pétrel héraut et le pétrel des Kermadec.⁹

Summary of the 2008 IUCN red listed species for Pitcairn.						
Critically endangered	Endangered	Vulnerable	Near Threatened	Extinct (Extinct in the wild)	Lower risk/ conservation dependent	Data Deficient
1	9	30	24	0	4	10

Les eaux qui baignent les Îles Pitcairn abritent plus de 1 249 espèces marines, dont 365 espèces de poissons, 22 espèces de baleines

and 2 espèces de tortues¹⁰. Le Conseil des îles Pitcairn (voir section 4.1 plus loin) a approuvé la création d'une réserve marine protégée (*Marine Protected Area* – MPA) au sein de La ZEE de l'archipel, sur la foi d'une proposition présentée par le *Pew Charitable Trusts* en juillet 2013. Cette MPA a vocation à protéger en environnement marin très spécial, et tout particulièrement à en préserver la biodiversité abondante, deux des atolls coralliens les plus méridionaux du monde, et le puits le plus profond jamais creusé dans récif corallien tropical. Elle se veut également être une réserve marine de classe internationale, parfaitement protégée, afin d'attirer des travaux de recherche scientifique, un tourisme non consumériste et diverses autres activités économiques non extractives ; à terme, c'est la renommée internationale de l'archipel qui est en jeu. Cette MPA couvrira 830 000 km² d'eaux quasiment intactes – soit 99% de la ZEE, incluant l'ensemble des eaux qui baignent les îles Oeno, Henderson et Ducie – et sera la plus grande réserve marine très haute protection du monde.

Les îles Ducie, Oeno et Henderson, et 2 sites de l'île de Pitcairn, ont été proposés à l'inscription dans la liste des sites Ramsar.

8 Sanders, S.M. ed. 2006. Important Bird Areas in the United Kingdom Overseas Territories. Sandy, UK: RSPB

9 Sanders (2006).

10<http://www.pewenvironment.org/news-room/video-library/pitcairns-pristine-environment-85899515388#sthash.SqrZ9zWa.dpuf>

3.1 VUE D'ENSEMBLE

Toutes les îles ont souffert de l'introduction d'espèces invasives (végétales, arborescentes, animales). Plus de la moitié de la flore de l'île de Pitcairn est soit menacée, soit en passe de le devenir, tandis que sur l'île Henderson, à peine 20% de la flore sont menacés. L'utilisation des bois durs d'Henderson (le bois de rose et le bois de fer) dans la création d'objets artisanaux constitue une menace pour l'île. Quant à l'île de Pitcairn, le jambosier pose de graves problèmes, pour les ressources en eau douce notamment du fait qu'il pousse dans les bassins versants ; à certains endroits, il a été décidé de l'éradiquer pour permettre à la végétation originale de repousser. L'on y trouve également des chèvres (le gouvernement britannique travaille actuellement avec le Conseil des îles Pitcairn à un projet d'éradication/ de gestion des chèvres), des chats et des rats. Une campagne qui a été un franc succès, menée à bien, a vu l'éradication des rongeurs sur les deux atolls peu élevés, tandis que sur les deux autres îles, les populations d'oiseaux marins d'importance mondiale (pétrels) sont menacées par les rats du Pacifique.

L'offre et la demande en eau potable et en eau destinée à l'irrigation sont en cours de révision et d'évaluation, notamment aux fins d'élaborer un plan qui optimise le rapport coût-efficacité et prévoit une augmentation des réserves, le creusement de puits, le dessalement, etc.

Les îliens recyclent ou brûlent la plupart de leurs déchets. Un site d'enfouissement est comblé à capacité. La création d'un site de gestion des déchets est prévue pour 2015.

L'électricité est produite par 2 générateurs diesel qui tournent 14 heures par jour. La route qui relie Bounty Bay à Adamstown - 975 m – est revêtue en béton, les 15,4 km restants sont des chemins de terre nivelés. Le moyen de locomotion le plus courant est le quad à 4 roues motrices. L'île possède également deux voitures.

L'île de Pitcairn, dont l'économie est très élémentaire, cherche actuellement des opportunités qui lui permettraient d'améliorer ses accès aérien et maritime, comme en attestent ses diverses demandes de financements européens.

3.2 DÉFIS PRINCIPAUX

En 2005, l'indice de vulnérabilité environnementale¹¹ classait l'archipel de Pitcairn dans la catégorie *Vulnérable*, et ce malgré une information présentant des lacunes importantes, seuls 48% des aspects/ des domaines étant traités.

Les difficultés les plus pressantes identifiées étaient les périodes sèches (comme en atteste la récente sécheresse) ; le pourcentage de terres situées à moins de 50 m au-dessus du niveau de la mer et le fait que la surface terrestre est réduite en conséquence du relief fragmenté ; la distance importante jusqu'au continent le plus proche ; le nombre d'espèces connues qui migrent hors de l'espace territorial à un moment ou à un autre au cours de leur vie (espèces terrestres et aquatiques confondues) / par zone ; le nombre d'espèces en danger et vulnérables aux 1 000 km² (définitions IUCN).

Le principal défi auxquels sont confrontées les îles Pitcairn, également identifié dans les Profils environnementaux de 2006-2007, ainsi que sa gravité, est repris dans le tableau ci-dessous.

¹¹ http://www.vulnerabilityindex.net/EVI_Country_Profiles.html

Problèmes	Situation en 2006-07	Situation actuelle
Espèces invasives et autres menaces pour la flore et la faune	Grave	Grave

Nouveaux problèmes émergeant :

Problèmes	Situation actuelle
Érosion	L'érosion du sol est un problème du côté oriental de l'île en raison des vents dominants. Le programme INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion de l'Environnement) a été relancé pour répondre aux défis environnementaux, et notamment au problème de l'érosion et comment l'enrayer. Un plan de gestion des chèvres est en cours de rédaction.
Eau	Les habitants de Pitcairn connaissent des périodes de sécheresse plus longues et plus sévères, et une variabilité de précipitations plus importante et plus accentuée. Les problèmes liés à l'eau ont été résolus par la mise en place, dans le cadre d'un projet UE/SOPAC (<i>South Pacific Applied Geoscience Commission</i> – Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées), d'un nombre important de citernes.
Déchets	Les déchets sont enlevés et enfouis dans de grands trous creusés loin de la zone de peuplement. Un plan est en cours d'élaboration pour gérer le traitement sûr des piles et batteries et autres matériaux toxiques, gestion qui relèvera du projet INTEGRE.

Défi 1 : les espèces invasives et autres menaces pour la flore et la faune – Grave

Sur l'île de Pitcairn, l'introduction d'espèces invasives a endommagé les espèces indigènes. Le jambosier *Syzygium jambos*, plante invasive introduite dans l'île comme bois de chauffage, concurrence aujourd'hui, dans la plus grande partie du centre de l'île, les espèces végétales sylvestres que sont la *Meterosideros collina* et le *Homalium taylorianum*. Le *Syzygium jambos* forme des peuplements mono-spécifiques où les espèces indigènes sont rares, et l'on a pu constater que la diversité des espèces souffrait de sa présence.

Les chèvres qui paissent en liberté ont gravement affecté l'habitat local côtier, et plus particulièrement au sein de cet habitat, l'espèce côtière sylvestre *Pandanus tectorius*. Le programme d'éradication des rats sur l'île Henderson s'est avéré être un échec : une autre tentative, financée par la RSPB, est prévue pour 2015.

Bon nombre des espèces de bois locales, utilisées comme bois de chauffage, comme matériaux de construction et pour la sculpture, ont également été surexploitées.

La petite taille et l'éloignement des îles sont sources de difficultés particulières. Les opérations de préservation et protection et de surveillance et contrôle nécessaires exigent des ressources humaines et financières limitées.

4 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

4.1 CONSTITUTION

La structure de gouvernance et institutionnelle est définie dans l'ordonnance de 2010 relative à la Constitution des Îles Pitcairn (*Pitcairn Constitution Order 2010*). Le gouverneur (non résident) est nommé par la Reine : cette fonction a été attribuée au Haut-commissaire du Royaume-Uni à Wellington (Nouvelle-Zélande). Le gouverneur jouit de pouvoirs législatifs, soumis à l'accord du secrétaire britannique aux affaires étrangères dans certains domaines, et il est assisté dans ses fonctions par le Bureau des Îles Pitcairn (*Pitcairn Island Office* – PIO) d'Auckland, en matière administrative et financière.

À l'échelon de l'île, le Conseil de l'île de Pitcairn se compose d'un maire (élu tous les trois ans), d'un

secrétaire (nommé, et non élu, et qui n'a pas le droit de voter), d'un adjoint au maire, de cinq conseillers (élus tous les deux ans), et du représentant du gouverneur (diplomate britannique qui habite dans l'île de Pitcairn et prend part aux réunions du conseil de l'île, mais n'est pas habilité à voter). Le conseil de l'île est chargé de la gestion des affaires insulaires internes sous la direction du maire. Les opérations menées sur l'île sont supervisées par quatre chefs de division (Développement communautaire ; Ressources naturelles ; Finances ; Affaires économiques et Opérationnel) qui rendent compte au conseil de l'île.

Au sein de cette structure, le conseil de l'île et les chefs de division assurent l'administration générale quotidienne de l'île, avec le conseil et soutien du représentant du gouverneur, du PIO et du bureau du gouverneur. C'est au *Foreign and Commonwealth Office* (FCO, Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni) et au département de développement international du gouvernement britannique (DfID) que revient la supervision générale. Ce dernier est en outre chargé de la gestion des besoins en aide budgétaire annuelle (récurrents comme à titre de dépenses d'investissements), en collaboration avec le conseil de l'île, le PIO et le bureau du gouverneur.

4.2 CADRE INSTITUTIONNEL

C'est à la Division des ressources naturelles qu'il incombe de traiter les questions d'environnement. Cette division, dotée de 10 employés à temps partiel (octobre 2012), a pour multiple compétence : la préservation et la protection de l'environnement naturel ; la sécurité biologique ; la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, pêche, etc.) ; les pépinières ; la promotion de la production agricole locale et les exportations ; l'entretien des éco-sentiers ; le tribunal foncier et les géomètres-arpenteurs (en ce inclus l'administration fiscale) ; la supervision environnementale des autres îles de l'archipel ; la liaison avec les organisations environnementales à l'international (la RSPB (*Royal Society for the Protection of Birds* – société royale britannique de protection des oiseaux) et *Pew Charitable Trusts*; la liaison avec le PIO et le DfID.

Le Ministère du tourisme de l'île de Pitcairn est chargé quant à lui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour le tourisme (2011-2015).

4.3 CADRE POLITIQUE

Le territoire de Pitcairn dispose d'une Charte environnementale signée avec le gouvernement britannique en 2001. Le nouveau livre blanc relatif à la stratégie pour les territoires d'outremer, « Territoires d'outremer : sécurité, succès, durabilité » (*Overseas Territories: Security, Success and Sustainability*), publié en juin 2012, repose sur les principes d'autodétermination, de responsabilité mutuelle et d'autonomie, et un engagement du Royaume-Uni d'apporter son aide au territoire en cas de besoin. Dans ce contexte, le gouvernement de Pitcairn a défini dans la liste de ses priorités : la réduction de l'isolation et des risques à l'appui de l'amélioration du service de transport maritime et de l'infrastructure de transport ; la croissance économique et l'autonomie financière ; la promotion du tourisme, la bonne gouvernance et un environnement sûr.

Le Plan de développement stratégique (2012-2016) a pour objectif principal de préserver et protéger l'environnement naturel des Îles Pitcairn, objectif qui se décline de la manière suivante : mise à jour du plan d'action pour l'environnement avec l'aide du programme pour l'environnement des territoires d'Outre-mer (*Overseas Territories Environment Programme* – OTEP) ; appui aux projets environnementaux menés conjointement avec les agences internationales et les ONG ; protection de l'environnement de l'île Henderson, qui est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Plan stratégique pour le tourisme (2011-2015), doté d'un budget de 5 millions €, a pour objectif de faire du tourisme l'industrie principale de l'archipel, de sorte à réduire la dépendance financière du territoire à l'aide budgétaire du Royaume-Uni. La réalisation de cet objectif passe notamment par

l'augmentation du nombre de visiteurs – y inclus les visiteurs qui restent dormir sur l'île –, du nombre de passagers qui débarquent des navires de croisières pour la journée, et du nombre de yachts privés qui jettent l'ancre dans l'archipel.

Les stratégies environnementales clés sont les directives et stratégies énoncées dans le Plan de gestion de l'environnement des Îles Pitcairn (2008) et le plan de gestion de l'île Henderson (2004-2009), actuellement en cours de révision.

Le plan de gestion de l'île Henderson (2004-2009), qui est caduque et demande à être actualisé, vise à :

- mettre en place une structure administrative pour garantir la mise en œuvre du plan ;
- maîtriser le risque que représentent la faune et la flore étrangères ;
- empêcher l'enlèvement/ l'arrachage des matériels biologique, géologique et archéologique polynésien ;
- contrôler l'activité touristique et l'impact des visiteurs qui en découle, veiller à interdire aux visiteurs l'accès au plateau, et garantir que cette activité soit durable, qu'elle n'endommage pas l'île et contribue positivement à l'économie du territoire de Pitcairn ;
- prévenir l'endommagement des récifs ;
- réduire l'exploitation du bois de rose et du bois de fer à des niveaux viables : à ce titre, une équipe de gestion devrait être mise en place pour encourager l'utilisation responsable des espèces de bois de l'île ;
- poursuivre les travaux de surveillance et de recherche.

Il n'existe aucun plan d'action concernant les espèces, bien qu'il faille noter que les moyens disponibles constituent un défi majeur (la Division des ressources naturelles n'étant dotée que de personnels à temps partiel).

Les questions liées à l'environnement – telles que la pêche, l'accès, le transport maritime et le tourisme – ont fait l'objet de diverses études et évaluations, destinées à étayer les décisions en la matière alors que ce territoire s'engage dans une phase de développement de ses installations et équipements. Il semble également pertinent de mentionner les trois documents politiques suivants en matière de nature et d'environnement :

- Le manuel du FCO concernant la gestion des catastrophes dans les territoires d'Outre-mer (*Disaster Management in the Overseas Territories*) (2007).
- La proposition de projet en cours de préparation concernant l'assainissement, les déchets et l'eau dans l'île de Pitcairn.
- L'étude foncière récemment lancée aux fins de déterminer une occupation des sols appropriée – projet en cours.

4.4 CADRE LÉGISLATIF

Les Îles Pitcairn adhèrent aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) suivants :

AME	Étendu(e)	Entré(e) en vigueur	Commentaires
Convention sur la diversité biologique (CDB)			Signée – pas encore étendue.
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Août 1976	Octobre 1976	
Convention de Bonn sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Juillet 1985	Octobre 1985	Signée – pas encore étendue. Le gouvernement de Pitcairn considère l'extension de l'accord relatif à la préservation et la protection des albatros et des pétrels (<i>Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels</i> –

			ACAP) (19/6/2004) et le protocole d'accord sur les tortues de l'océan indien (<i>Indian Ocean Turtle Memorandum of Understanding</i> – IOT MoU) comme très utile.
Convention de Londres de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et autres matières	Novembre 1975	Décembre 1975	
Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	Janvier 1976	Mai 1976	Aucun site classé à ce jour, mais 2 sites sur l'île de Pitcairn (Bowns Water et Costal Water) et les 3 autres îles (Ducie, Henderson et Oeno) ont été proposées à des fins de classification.
Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (patrimoine mondial de l'UNESCO)			L'île Henderson a été inscrite en 1988 au patrimoine mondial de l'UNESCO pour les critères suivants : - elle contient des phénomènes naturels superlatifs ou des zones d'une beauté naturelle exceptionnelle et d'importance esthétique ; - elle contient les habitats naturels les plus importants et les plus significatifs pour la préservation <i>in situ</i> de la diversité biologique, y compris ceux qui abritent des espèces menacées de valeur universelle exceptionnelle d'un point de vue scientifique ou de préservation.
Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (<i>South Pacific Regional Environment Programme</i> – SPREP)	Juillet 1987	Pas encore	Signée pour les îles de Pitcairn, Henderson, Ducie et Oeno (n'a pas encore été ratifiée)

Les dispositions législatives suivantes ont été adoptées :

Dispositions législatives	Remarques
Ordonnance de 2012 relative au gouvernement local (<i>Local Government Ordinance 2012</i>)	Fondement juridique de la politique en matière d'études d'impact environnemental (EIE). Le conseil de l'île doit approuver les opérations d'aménagement/ de construction, quelles qu'elles soient.
Ordonnance de 2012 relative à la liberté d'information (<i>Freedom of Information Ordinance 2012</i>)	Prévoit un droit d'appel de toute décision de ne pas publier une information, dans une volonté de rendre le gouvernement plus ouvert et plus transparent. Sous réserve de certaines exceptions, cette ordonnance donne à quiconque le droit de demander des informations d'une autorité publique.
Ordonnance sur les ruches	Règlement relatif à l'apiculture, y inclus mesures de prévention des maladies et mesures concernant l'importation des abeilles.
Ordonnance de 2004 relative à la protection des espèces en danger (<i>Endangered Species Protection Ordinance 2004</i>)	Cette ordonnance a principalement vocation à mettre en œuvre la convention CITES. Elle prévoit la déclaration des « zones de gestion endémique » assortie de mesures spéciales de protection des habitats. À ce jour, aucune zone terrestre ou marine n'a été déclarée zone de gestion endémique. L'île Henderson dispose d'un plan de gestion (2004-2009), publié en 2004 par le FCO conjointement avec le Bureau des Îles Pitcairn et la RSPB, qui est aujourd'hui caduque et demande à être actualisé.
Ordonnance relative à la zone de pêche (<i>Fisheries Zone Ordinance 2001</i>)	Fondement juridique du dispositif de gestion de la pêche. Cette ordonnance autorise et régit la pêche dans la ZEE de Pitcairn, et gère la délivrance des permis de pêche.

Ordonnance de 2001 relative à la prévention des abordages en mer (<i>Prevention of Collisions at Sea Ordinance 2001</i>)	Cette ordonnance met en œuvre le Règlement international de 1972 pour prévenir les collisions en mer (<i>International Regulations for Preventing Collisions at Sea, 1972</i>) (modifié par voie de résolution le 19 novembre 1981 par l'Organisation maritime consultative intergouvernementale).
Réforme des tenures foncières	Élaboration d'un cadastre. Définition de ce qui se passe dans le cas où le titulaire d'une terre allouée/ louée à bail quitte l'île pour une durée indéfinie. Terres à logement, terres à jardins et à vergers et terres forestières.
Nouvelle ordonnance de 2006 relative au contrôle de l'immigration (<i>New Immigration Control Ordinance 2006</i>)	Ordonnance portant mesures de restrictions concernant les visiteurs et certains navires transportant des passagers à titre onéreux.
Parties III et IV du Règlement de 1971 relatif au gouvernement local (<i>Local Government Regulations - Part III and IV 1971</i>)	Ces deux parties concernent la faune et la flore. La partie III traite des dispositions de mise en œuvre de la convention CITES et la partie IV, de la Convention de Bonn. La section C concerne la faune et la flore, et plus particulièrement la protection des espèces. Ce règlement interdit de manière générale de tuer les oiseaux sauvages ou de voler leurs œufs, et, sous réserve de l'autorité du Comité pour la protection des oiseaux sauvages, contrôle la mesure dans laquelle certaines espèces – spécifiques – peuvent être exploitées. Une modification de 1982 traite de la protection de certaines espèces (trois baleines, trois oiseaux de mer et deux tortues), des restrictions de leurs captures, mise à mort ou harcèlement, et des mesures de protection des espèces migratrices. Il n'existe ni permis ni quotas, mais toute infraction de ce règlement est passible d'une amende.
Règlement relatif au gouvernement local	Section 7 Parties I,II,III,IV,V,VI,VIII et XI
Règlement relatif au gouvernement local, autres parties	Dispositions réglementaires visant des questions telles que l'enlèvement des ordures et le creusement d'égouts. Il n'existe ni permis ni quotas, mais toute infraction de ce règlement est passible d'une amende.

Toute opération d'aménagement ou de construction demande à être approuvée par le conseil de l'île, qui met en œuvre une politique EIE. Une EIE a été réalisée préalablement à l'ouverture d'une nouvelle route maritime, afin de déterminer les risques présentés par les importations de produits tropicaux, préalablement à la construction d'un nouveau brise-lame et à la mise en place d'éoliennes. Le régime d'aménagement et de construction en place est élémentaire, mais si l'on considère la taille de la population de l'archipel, ce régime semble approprié. Une ordonnance très large relative à la liberté d'information est en place.

Le règlement local ne prévoit ni permis, ni conditions particulière, ni quotas, mais les infractions à ses dispositions sont passibles d'amendes. C'est au conseil de l'île et au gouvernement qu'il appartient de faire appliquer le règlement. Les seules agences chargées du respect de la loi sont la police de l'île, le directeur de la sécurité biologique et l'officier de quarantaine.

4.5 SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement stratégique, 5 000 NZ\$ ont été affectés à l'élaboration de matériel promotionnel de l'environnement naturel de l'archipel, qui verra notamment la production de brochures et la création d'un site Internet, destinés à illustrer et à promouvoir la flore et la faune à des fins d'écotourisme et d'intérêt scientifique.

L'un des objectifs de gestion de l'île Henderson était la promotion de la sensibilisation, par l'appui d'initiatives pédagogiques et de recherche, aux valeurs et signification intrinsèques de l'île Henderson et de son biote.

4.6 SUIVI

Les plans d'action pour les espèces sont insuffisants et les procédures de surveillance, de contrôle et de révision ne sont ni ancrées dans la loi, ni mises en pratiques.

Il n'est procédé à aucun contrôle régulier des émissions dans l'air, de la qualité de l'eau, etc. L'île de Pitcairn possède plusieurs petites sources, utilisées ponctuellement à des fins générales, mais pas comme eau potable. La qualité de l'eau a été testée. L'approvisionnement en eau est assuré grâce à l'eau de pluie récupérée par les habitants.

La faune et la flore ne font l'objet d'aucun processus particulier de surveillance et de contrôle, mais l'île dispose d'un Directeur de la sécurité biologique. Des études sont également réalisées à diverses époques par des scientifiques invités. Il est difficile de modifier les pratiques de surveillance et de contrôle de la faune et de la flore de l'île en raison de son éloignement extrême et de son relief accidenté, à savoir ces caractéristiques-là même qui ont contribué à la protéger et la préserver telle qu'elle est aujourd'hui. L'île de Pitcairn est incluse dans le Pacific Tsunami Monitoring System (PTMS).

4.7 FINANCEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce territoire n'affecte aucun budget régulier à l'environnement, mais demande au Royaume-Uni de financer certaines initiatives spécifiques au cas par cas.

Le plan de développement stratégique prévoit un montant total de 5 000 NZ\$ pour la protection et la préservation de l'environnement, qui sont finalement affectés à la sensibilisation à l'environnement en raison de ce que les autres activités sont financées par les différentes parties prenantes institutionnelles impliquées (l'association *Pew Charitable Trusts*, s'agissant de la création de la réserve marine protégée ; la RSPB, l'OTEP, le DfID et le CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique), s'agissant de la protection de la santé environnementale de l'île Henderson en tant que site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et la RSPB, le DfID et le FCO s'agissant de l'éradication des rats).

La création d'une réserve marine protégée pourrait être une source de revenus pour le territoire de Pitcairn, par le biais des frais perçus sur les permis de pêche et les frais de services d'entretien et de maintenance. Il s'agit d'une pratique courante dans les réserves marines et les parcs nationaux dans le monde entier, et les touristes s'attendent effectivement – et sont prêts – à payer un droit d'accès à ces sites.

5 COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le département de développement international du gouvernement britannique (DfID) assure une aide bilatérale au territoire de Pitcairn depuis 2002/2003. En 2010/2011, cette aide s'élevait à 2,4 millions £, et en 2012/2013, à 2,9 millions £ (5 864 740 NZ\$), pour répondre aux besoins raisonnables des îliens. Le DfID s'est par ailleurs engagé à financer un projet spécial destiné à faire en sorte que l'île dispose d'électricité 24 heures sur 24. Un projet est à l'étude, visant à décider si la fourniture de cette électricité devrait passer par la mise en place d'un dispositif d'énergie solaire. En outre, dans le cadre du budget 2012/2013, le DfID a affecté une enveloppe au coût des réparations des dommages résultant des tempêtes. Le gouvernement britannique peut également accorder au territoire des financements supplémentaires, par l'intermédiaire du gouverneur et du Programme du Jubilé, pour des projets particuliers. La Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) a lancé une opération d'éradication des rats sur l'île Henderson, d'un coût de 1,4 million £ : toutefois, cette opération a été un échec, et une autre tentative, financée également par la RSPB, est prévue pour 2015. Dans le cadre de l'initiative

Darwin (RSPB et le territoire de Pitcairn conjointement), un montant total de 287 060 £ a été affecté à une initiative de maintien, de contrôle et de développement de solutions pour les espèces exotiques envahissantes dans les Îles Pitcairn, et plus particulièrement de protection des oiseaux rares endémiques, sur fond de partage d'expériences, de ressources et moyens et de meilleures pratiques avec d'autres pays et territoires du Pacifique (période de mise en œuvre 2012-2016).

L'aide accordée par l'Union européenne aux Îles Pitcairn au titre du 9^e FED s'élève à 2 millions €. Si l'on tient compte du report d'allocations accordées au titre de FED précédents, l'allocation indicative pour ce territoire s'élève à 2,35 millions €. L'intégralité de ce montant a été accordée au territoire à titre d'appui budgétaire sectoriel à l'infrastructure, et visait, plus précisément : la construction d'un brise-lame et l'amélioration de la jetée ; la construction d'une route du nouveau quai de débarquement à la route de Tedside ; un meilleur accès aux communications modernes. Ces éléments, qui vont contribuer à attirer les touristes en plus grand nombre, sont essentiels pour le développement économique du territoire. Pitcairn ne s'est vu attribuer aucun financement complémentaire à l'issue de l'évaluation à mi-parcours.

L'allocation territoriale accordée aux Îles Pitcairn au titre du 10^e FED s'élève à 2,4 millions €, destinés spécifiquement à soutenir le développement du secteur du tourisme (y compris la réfection des bâtiments publics), contribuant ainsi à créer des sources de revenus alternatives et viables pour l'archipel et à réduire la dépendance du territoire aux aides budgétaires extérieures. S'agissant du 11^e FED, l'allocation territoriale est environ du même montant ; Pitcairn doit proposer à quel secteur il sera alloué.

Les habitants de Pitcairn connaissent des périodes de sécheresse plus longues et plus sévères, et une variabilité de précipitations plus importante et plus accentuée. Les effets peuvent en être dévastateurs à de nombreux égards, cultures, eau potable, lutte contre l'incendie, etc. L'Union européenne finance une collaboration entre le Secrétariat de la Communauté du Pacifique¹² (CPS) et Pitcairn, qui vise la mise en place d'un suivi météorologique dans l'archipel et à utiliser les données recueillies pour soutenir la gestion de l'eau sur l'île. Le CPS a accordé à l'île de Pitcairn une subvention de 300 000 € destinée à améliorer l'accès à l'eau de ses habitants, dans le but de réduire les risques de santé publique liés à l'eau et d'améliorer la préservation de l'eau. Le CPS offre également conseil et assistance techniques et administratifs en matière de sécurité biologique¹³ (y compris la mise en conformité des exportations et des importations, l'évaluation des risques que pose l'importation de poulets vivants pour la production d'œufs locale, le développement des capacités et un soutien infrastructurel aux personnels chargés de la sécurité biologique), de commerce et de pêche (et notamment un cadre pour le développement d'un cadre pour la pêche nationale).

L'Union européenne finance également le projet INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion de l'Environnement), qui verra la mise en œuvre d'un projet pilote sur le territoire de Pitcairn¹⁴, co-conduit par le CPS. Ce projet vise à améliorer les pratiques de gestion des déchets, à lutter contre l'érosion du sol, et à développer la législation sur les questions marines/ maritimes et de pêche, la pêche durable et la gestion des écosystèmes, et à créer un écotourisme marin. Les Îles Pitcairn sont également associées au projet « Soutenir la réduction du risque de catastrophe dans les pays et territoires d'Outre-mer du Pacifique ».

Plusieurs expéditions scientifiques ont eu lieu dans les Îles Pitcairn, dont l'expédition botanique de 1997 et l'expédition à la mémoire de Sir Peter Scott, en 1991-2, organisées par le Trinity College de Dublin (Irlande), qui ont documenté la flore et la faune terrestres de l'île Henderson. Plus récemment, plusieurs expéditions ont été organisées par le *Pew Charitable Trusts*, la National Geographic Society et la communauté de l'île de Pitcairn (2012), qui ont permis de découvrir des espèces jamais rapportées jusqu'ici en référence aux Îles Pitcairn, dont certaines algues, certains coraux, poissons de récifs et requins d'eau profonde.

12 <http://www.spc.int/images/stories/SPPU/pitcairn%20islands%20spc%20jcs%20final%20august%202008.pdf>

13 <http://www.spc.int/lrd/focus-areas/biosecurity-and-trade/23/padil>

14 Waitning for the reply of Pitcairn for more details.

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'archipel de Pitcairn est extrêmement isolé, à environ 2 000 km de Tahiti et 5 500 km de la Nouvelle-Zélande, et composé de quatre îles. L'île de Pitcairn compte 52 habitants. L'île Henderson appartient au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988, Oeno et Ducie sont des atolls intacts, dont l'inscription dans la liste des sites Ramsar a été proposée. Le territoire de Pitcairn souhaite faire de la quasi-totalité de sa ZEE une zone marine protégée, interdite à la pêche à l'exception de 12 milles marins autour de l'île de Pitcairn. Les principaux défis environnementaux sont les espèces invasives et l'érosion du sol. Le territoire dépend de l'aide du Royaume-Uni, il reçoit des financements directs de l'Union européenne au titre des FED, et est impliqué dans diverses initiatives régionales mises en œuvre par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), notamment sur les questions de l'eau, des déchets, de la pêche et de la gestion du risque de catastrophe.

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) de mise en œuvre	Besoins en € et en RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Contrôler les espèces invasives, à savoir le jambosier et la chèvre	Renforcer la sécurité biologique et réduire/ éradiquer les espèces invasives dans les îles	Les rats ont été éradiqués dans l'île Henderson Certaines mesures ont été prises dans l'île de Pitcairn Un projet d'éradication/ de gestion des chèvres sera mis en œuvre dans l'île de Pitcairn en juin 2014.		Division des ressources naturelles et Conseil de l'île de Pitcairn			Gouvernement britannique, UE et ONG
	Activités						
	Référer les données d'étude sur les espèces végétales, les invertébrés et les espèces marines. Mobiliser des financements pour contrôler et éradiquer le jambosier. Adopter un règlement en matière de sécurité biologique. Adopter un règlement en matière de tourisme, afin de protéger l'environnement intact qui, justement, attire les touristes.						

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) de mise en œuvre	Besoins en € et en RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Création d'une AMP	Créer une MPA	Une proposition dans ce sens a été soumise au Royaume-Uni		Division des ressources naturelles et Conseil de l'île de Pitcairn ; FCO			ONG Gouvernement britannique UE / LIFE
	Activités						
	Définition et mise en œuvre de plans d'appui au développement et à l'utilisation durables des ressources marines et côtières.						

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) de mise en œuvre	Besoins en € et en RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Adaptation au changement climatique	Préparer l'archipel à faire face au changement climatique	Connaissances limitées quant à l'impact du changement climatique sur les îles		Division des ressources naturelles et Conseil de l'île de Pitcairn			SOPAC UE AMCC CCNUCC
	Activités						
	Élaborer un plan d'action national d'adaptation au changement climatique.						

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) de mise en œuvre	Besoins en € et en RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Gestion de l'eau	Améliorer la gestion des ressources en eau	De nombreux travaux ont été menés à bien en matière de contrôle et d'acquisition d'infrastructure		Division des ressources naturelles et Division des opérations			SOPAC UE
	Activités						
	Développer l'infrastructure de récupération de l'eau de pluie et les dispositifs utilisés par les ménages pour en faciliter l'entretien. Mettre en place un plan qui optimise le rapport coût-efficacité pour l'avenir, et prévoit l'augmentation du stockage, le creusement de puits, le dessalement, etc. – basé sur des TdR convenus.						

Objectif	Action	Situation de référence	Priorité et calendrier	Entité(s) de mise en œuvre	Besoins en € et en RH	Risques et hypothèses	Sources d'€ possibles
Augmenter les énergies renouvelables	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et améliorer la sécurité énergétique	Ce projet dépend du financement et de l'accord du DfID, qui restent à confirmer.		Division opérationnelle et Conseil de l'île de Pitcairn			DfID SOPAC UE
	Activités						
	Étudier les meilleures alternatives énergétiques renouvelables pour Pitcairn. Analyse technique du réseau de distribution. Installer et mettre en service des sources d'énergies renouvelables.						

ANNEXE D :

WALLIS ET FUTUNA

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

WALLIS ET FUTUNA



Résumé	102
Informations générales	102
Biogéographie, endémisme et importance pour la biodiversité mondiale.....	104
Etat de l'environnement	104
Gouvernance environnementale	106
Coopération.....	112
Conclusions et recommandations.....	114

Wallis et Futuna est le territoire le moins développé des territoires d'outre-mer rattachés à la France. Les îles situées dans le Pacifique Sud sont petites et isolées et l'environnement naturel est non seulement menacé par les traditions liées à l'agriculture et à la pêche de subsistance qui ne sont pas durables, mais également par leur position géophysique dans une région propice aux cyclones et à l'élévation de la température et du niveau de la mer. La France, l'administration locale et les trois chefferies ont adopté un plan de développement durable.¹

Depuis 2006, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre : un schéma pour l'aménagement et la gestion de l'eau (SAGE), la réhabilitation de la mangrove dans le plan d'action local 2011-2015 de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) ou encore un inventaire de la biodiversité.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du territoire	Wallis et Futuna
Région	Pacifique Sud
Superficie	142 km ²
Revendications maritimes	ZEE : 262 500 km ²
Population	12 197 (données juillet 2013). Densité 86 hab/km ² . La population des îles Wallis et Futuna diminue de +/- 10% chaque 5 ans, depuis 2003. ²
PIB/habitant	10 100 € (2012)
Taux d'alphabétisation	Non disponible
Taux de chômage	12,2% (CIA, 2008)
% sous le seuil de pauvreté	Non disponible

Wallis et Futuna est composé de 3 îles d'origine volcanique: Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. Superficie et caractéristiques :

	Wallis	Futuna	Alofi
Superficie³	77,09 km ²	45,97 km ²	17,50 km ²
Point culminant	151 m	524 m	417 m
Accès par la mer	Oui : lagon de 200 km ² , 4 passes dans la barrière de corail	Difficile, récifs frangeants, pas de lagon	Difficile, récifs frangeants, pas de lagon
Hydrographie, divers	Petites rivières temporaires	Réseau hydrographique bien marqué	Inhabitée

Constitution⁴

En 1961, Wallis et Futuna devient Territoire d'Outre-mer.⁵ Les membres de l'Assemblée territoriale sont élus au niveau local et nomment un Président. L'Etat français désigne un Administrateur supérieur qui a

1 Stratégie de Développement Durable du Territoire des îles Wallis-et-Futuna, 2002.

2 Recensement 07/2013 et <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Dossiers/Articles-archives/Authentification-des-resultats-du-recensement-de-la-population-des-iles-Wallis-et-Futuna-2013>

3 Andrefouët S, Chagnaud N, Chauvin C, Kranenburg CJ, Atlas des récifs coralliens de France Outre-mer, Centre IRD de Nouméa, Décembre 2008, 153 p.

4 Par le décret n°57-811 du 22 juillet 1957

5 Par la loi n°61-8142 qui définit son statut.

le rang de Préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna.⁶ Il existe des chefferies locales dans trois régions : Uvéa, Sigave (à l'ouest de Futuna) et Alo (sur l'île Alofi et sur la partie est de Futuna). Un Conseil territorial est composé de 3 chefs et de 3 députés.

Il n'existe pas de communes à Wallis et Futuna, mais trois circonscriptions administratives. Les circonscriptions correspondent aux royaumes (Uvea à Wallis, Alo et Sigave à Futuna).

Les attributions respectives de l'Assemblée territoriale, du Conseil territorial et de l'Administrateur supérieur sont bien définies: on distingue l'exécutif de la collectivité qui est assuré par le représentant de l'État (le Préfet) tandis que l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales ; l'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées (mais vote le budget de la Collectivité).⁷

Climat

Les températures sont généralement comprises entre 24°C et 31°C et la variabilité de l'ensoleillement est faible tout au long de l'année. Le taux d'hygrométrie varie entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 250 mm.

En 2012, le cyclone Evan a fait beaucoup de dégâts: 290 habitations et 15 bâtiments publics ont été endommagés à Wallis (90% réseaux électriques et 80% téléphoniques) et deux blessés.

Située sur la « ceinture de feu » du Pacifique, Futuna présente un risque élevé de tsunami.⁸

Economie

L'économie de Wallis et Futuna est restée traditionnelle et est faiblement monétarisée. L'autoconsommation y est donc importante, elle représente ainsi 26 % de la dépense totale des ménages. La dépense publique, à travers les salaires distribués, est aussi un élément moteur de l'économie alors que la part du secteur privé reste très faible. Les exportations sont quasiment inexistantes du fait de l'éloignement de marchés potentiels. L'activité économique (hors administration publique) se focalise sur l'agriculture, le BTP et le commerce.⁹

L'administration publique joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'économie des îles : elle est à l'origine de près de 75% des salaires distribués, et la demande publique représente à elle seule 54 % du PIB. La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible.

En raison du poids des importations dans l'économie locale, le secteur du commerce est un secteur d'activité important. Au contraire, le tourisme est une activité quasi inexistante malgré le potentiel exploitable du Territoire, et ce dû notamment à l'isolement des îles, au coût élevé de transport et au manque d'infrastructures. Le secteur du transport (routier, maritime, aérien, services portuaires et aéroportuaires) est assez mobilisateur en main d'œuvre. Le Territoire est aussi fortement impacté par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes.

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par son faible niveau d'exportations. En 2012, 20,5 tonnes de produits de la mer ont été exportés, pour une valeur de 13,3 millions de F CFP (soit environ 111 000€).

6 <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/>

7 Institut d' Emission d'Outre-Mer, rapport sur W&F , 2012. <http://www.ieom.fr/wallis-et-futuna/publications-31/rapports-annuels-38/> et <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Wallis-etFutuna/Organisation-institutionnelle>

8 <https://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/334-wallis-et-futuna-quand-terre-et-mer-se-dechainent>

9 Rapport IEOM 2012

2 BIOGÉOGRAPHIE, ENDÉMISME ET IMPORTANCE POUR LA BIODIVERSITÉ MONDIALE

Il existe un contraste important entre Wallis d'une part, dont les milieux ont été fortement modifiés par l'activité humaine et Futuna et Alofi d'autre part, mieux préservées, d'une biodiversité plus riche et concentrant l'essentiel de l'endémisme. Voici d'après l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) un récapitulatif des espèces présentes sur le Territoire.¹⁰

Biodiversité terrestre				
Flore		Invertébrés		
Plantes vasculaires		Mollusques		Crustacés
351 espèces (7 endémiques) ; 338 introduites		31 terrestres et 3 d'eau douce (11 endémiques)		15 à Futuna ; 3 à Wallis
Vertébrés				
Poissons	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
16 dont 4 endémiques	1 introduite	16 dont 2 nouvelles pour la science: 6 geckos, 8 scinques, 2 serpents (une introduite))	15	1 (Roussette du Pacifique + 11 espèces introduites)

Biodiversité marine et côtière			
Flore	Invertébrés		
Algues	Coraux	Mollusques	Crustacés
220 espèces (Wallis)	182 (Wallis)	Est. min. 600 (310 lors d'un recensement en 1982)	258 espèces
Vertébrés			
Poissons	Reptiles	Oiseaux	Mammifères
648 poissons récifaux (Wallis) + raies, requins	2 espèces de tortue et 2 serpents	10 espèces nicheuses	10

3 ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le plan de développement durable de 2002 (le plus récent), les autorités de Wallis et Futuna reconnaissent que l'environnement local est sujet à de multiples menaces entraînant une dégradation des écosystèmes. Les problèmes incluent notamment : la déforestation, la dégradation des terres agricoles, la pollution des lagons (particulièrement celui de Wallis) et la dégradation des récifs coralliens.

3.1 DÉFIS PRINCIPAUX

L'index de Vulnérabilité Environnementale classe Wallis et Futuna comme ayant un statut Vulnérable. Les trois problèmes principaux identifiés du Territoire sont son isolement, sa basse altitude et les espèces menacées.¹¹

¹⁰ Biodiversité d'Outre-Mer, éditions Roger Le Guen, Comité français de l'UICN, 2013 voir aussi

http://iucn.org/about/union/secretariat/offices/europe/activities/overseas/overseas_list/overseas_wallis.cfm Ou

<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-064.pdf> ou http://www.uicn.fr/IMG/pdf/12_UICN_2003_Biodiv_OM_-_Wallis_et_Futuna.pdf

¹¹ <http://www.vulnerabilityindex.net/EVI%20Country%20Profiles/WF.pdf>

Défi 1 - Erosion du sol et perte de fertilité - Grave

La déforestation et les méthodes agricoles traditionnelles contribuent à faire disparaître la couche de surface. Les terrains accidentés et pentus des îles (particulièrement Futuna), sont ainsi exposés à l'érosion des sols et à la perte de fertilité car les substances nutritives et les matières organiques sont emportées vers la mer.

Défi 2 - Pollution et sédimentation du lagon sur Wallis - Grave

Pollution des réserves d'eau potable (nappe phréatique à Wallis et les captages à Futuna) Mesures prises pour améliorer les techniques d'élevage de cochons. Besoin d'actions citoyennes : économiser l'eau, recycler les eaux usées pour d'autres usages, limiter la pollution des réserves d'eau potable... Le déversement des eaux usées qui contaminent les réserves en eaux douces (lentille d'eau douce à Wallis et périmètre de protection pour les retenues d'eau à Futuna) et la mer est un problème majeur. Cependant, les excréments des cochons sont encore lessivés vers les lagons, ce qui cause une contamination bactériologique ainsi qu'une eutrophisation. De plus, l'érosion des sols augmente la turbidité des eaux du lagon. Un autre problème est l'absence d'assainissements collectifs et de traitement des lixiviats. Le dépotoir sauvage de l'île de Futuna en bordure de littoral favorise la prolifération des rats et les écoulements nocifs vers la mer.

Défi 3 - Dégradation des récifs coralliens - Grave

Il n'y a pas des données très récentes sur les coraux à Wallis et Futuna. Selon Reefbase¹², certains récifs coralliens à Wallis et Futuna sont encore dans un état relativement bon mais sont sujets à toute une série de pressions et se dégradent rapidement. Les récifs frangeants autour de Futuna pourraient être impactés par le dépôt de sédiments ; leur état est dégradé. Les coraux de Futuna ont été particulièrement abîmés suite au séisme de 1993 et plus récemment lors du cyclone Toma en 2010. Malgré des stations de surveillance en place depuis 1999, l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) indique que les récifs coralliens de Futuna et ceux de Wallis ne sont pas encore assez bien surveillés. L'IFRECOR mène un programme d'action depuis 2006.¹³

Défi 4 - Changement climatique - Grave

Le phénomène du changement climatique représente une menace à Wallis et Futuna, à savoir :

- l'élévation du niveau de la mer : les zones côtières de basse altitude subiront une érosion accrue, des inondations temporaires et dans certains cas une inondation permanente ainsi que des dommages aux infrastructures (problème économique et social) ;
- la fréquence et l'intensité accrues des cyclones qui enlèvent/détruisent la couverture corallienne puisque les vagues percutent le récif corallien. Le corail se brise et s'émiette ; s'ensuit une avalanche qui affecte le corail jusqu'aux fonds marins.

Autres problèmes environnementaux à Wallis et Futuna :

- Situées sur la « ceinture de feu » du Pacifique, ces îles sont régulièrement secouées par des tremblements de terre. Selon l'IRD il y a un risque important de raz-de-marée, ou tsunamis. Le 30 septembre 2009, une telle vague a en effet submergé les côtes de Futuna, faisant de nombreux dégâts mais aucune victime.¹⁴
- Extraction du sable: l'extraction du sable sur les plages pour l'utiliser comme matériau de construction endommage le littoral et les plages. Ceci accroît le risque d'endommagement lorsque

¹² Spalding, M.D., C. Ravilious and E.P. Green , 2001 , World Atlas of Coral Reefs . Prepared at the UNEP World Conservation Monitoring Centre. University of California Press, Berkeley, USA. 421p.

¹³ <http://www.ifrecor.org/comite-local/wallis-et-futuna/plan-action>

¹⁴ <https://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/334-wallis-et-futuna-quand-terre-et-mer-se-dechainent>

les cyclones ou les tsunamis frappent les côtes. Cela impacte essentiellement les écosystèmes littoraux en provoquant notamment la perte d'habitats particuliers.

- La surpêche et la pêche destructrice. La pêche de subsistance entraîne un épuisement des ressources. Les moyens utilisés tels que les explosifs et les plantes vénéneuses nuisent parfois à l'environnement.¹⁵ La pêche en plongée de nuit est également perturbatrice.
- Une mauvaise gestion des déchets peut présenter un risque, pour la ressource en eau notamment (nappe phréatique de Wallis). L'isolement de Wallis et Futuna rend difficile l'évacuation des déchets.

4 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Nous avons décrit l'organisation politique et administrative du Territoire au début de ce rapport. Nous nous focalisons ici sur les institutions qui concernent l'environnement et le développement durable.

4.1 INSTITUTIONS

Le service de l'environnement¹⁶ définit et propose les éléments nécessaires à l'élaboration d'une politique cohérente de l'environnement et anime/coordonne des études et travaux de protection, valorisation et traitement (pollutions, risques, etc.). Sa principale mission est d'assurer et de veiller à la gestion de l'environnement physique naturel ou artificiel et à l'amélioration du cadre de vie. Le chef de ce service est membre du comité permanent de l'IFRECOR et est le 'pilote' du TIT (Thème d'intérêt transversal) sur l'adaptation au changement climatique et du sous-TIT observatoires du changement climatique sur les récifs de l'outre-mer.¹⁷ Ce dernier comité est chargé d'élaborer la stratégie et le plan d'action national pour les récifs coralliens, de formuler des recommandations et des avis sur les moyens d'assurer la protection et la gestion durable de ces récifs, de développer l'information du public sur les récifs coralliens et la gestion intégrée des zones côtières.

Le service de l'environnement coordonne depuis 2010 le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) : il organise une gestion concertée de la ressource en eau, avec l'implication de tous les acteurs.

En 2013, le Conseil territorial de l'environnement et du développement durable a été créé par arrêté du préfet. Cette instance, qui réunit les représentants des différentes institutions, examine et donne un avis sur tout dossier lié à l'environnement, et promeut le débat et les échanges sur ce domaine.

Il n'existe aucun organisme de recherche sur le Territoire. Les recherches sont conduites en partenariat avec les différents organismes de recherche français. Ainsi, l'IRD (Institut de recherche pour le développement), l'université de Nouvelle-Calédonie, le MHNH (Muséum d'histoire naturelle du Havre) et l'Ecole pratique des hautes études sont intervenus sur le Territoire et ont contribué au renforcement des connaissances en matière de biodiversité. D'autres organismes interviennent ponctuellement, notamment le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer).¹⁸

15 Chapitre 11 sur Status of Southeast and Central Pacific Coral Reefs in "Polynesia Mana Node: Cook Islands, French Polynesia, Kiribati, Niue, Tokelau, Tonga, Wallis-et-Futuna". Par B. Salvat, dans: Wilkinson, C. (editeur): "Status of Coral Reefs of the World: 2000", Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN et Australian Institute of Marine Science. <http://www.icriforum.org/sites/default/files/gcrmn2000.pdf>
16 <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Presentation-des-services/Services-de-l-Etat-et-du-Territoire/Service-de-l-Environnement>
17 http://www.ifrecor.org/sites/default/files/ged/ifrecor_bulletin_liaison_juin2009_n15_.pdf
http://www.ifrecor.org/sites/default/files/ged/130723_cr_runtech_ifrecor_paris_juin2013.pdf
18 Biodiversité d'Outre-Mer, Comité français de l'UICN, éditions Roger Le Guen, 2013.

Plusieurs départements traitent des questions d'ordre environnemental à Wallis et Futuna :

	Le Service de l'Environnement	Service des Affaires Rurales et de la Pêche¹⁹	Sitas (Service d'Inspection du Travail et des Affaires Sociales)²⁰
Personnel	11 personnes	1 personne ²¹	
Budget	Salaires : 530 000 € Investissements : 560 000 € ²² Opérationnel : 36 000 €	Total : 25 000 €	
Responsabilité	Préfet	Préfet	
Tâches	Définir les contraintes et les critères environnementaux s'appliquant à tous les plans pour le territoire ; Proposer des lois et autres instruments politiques pour promouvoir l'utilisation et la préservation durables des ressources naturelles; Lutter contre la pollution, les risques environnementaux et les nuisances ; Sensibiliser le public, diffuser des informations, instruire. Mener des programmes de prévention, de suivi et de contrôle	Réglementation des activités halieutiques ; protection des ressources ; contrôle des installations sanitaires pour le bétail et la nourriture ; développement de l'économie rurale et du secteur halieutique.	Formation professionnelle initiatives de création d'emploi au niveau local par le biais de projets impliquant des travaux et une gestion des littoraux, des projets qui mettent en valeur l'environnement.

En ce qui concerne les risques naturels et les catastrophes, le Directeur de cabinet du Préfet est en charge de planifier et de faire la liaison entre tous les niveaux de l'administration (y compris les chefferies traditionnelles). Il peut initier et coordonner des plans d'intervention d'urgence en cas d'épidémie (grippe aviaire, dengue, etc.) et des plans d'action rapides en cas de pollution marine, d'ouragans ou d'autres d'urgences.

4.2 POLITIQUES, STRATÉGIES, PLANS, PROGRAMMES

Une décision de l'Assemblée territoriale de 1997 expose les priorités relatives à la protection de l'environnement:²³

- protection des ressources en eau douce et amélioration de la qualité des eaux littorales et de surface.
- fourniture de matériaux de construction alternatifs (et non pas du sable des plages ou des pierres de coraux).
- protection des ressources en poisson dans le lagon de Wallis et sur les côtes de Futuna,
- gestion des déchets (ordures ménagères et déchets industriels),
- protection des espaces de conservation.

Depuis 2006, un plan pour la gestion de l'environnement marin a été lancé et est en veille.²⁴ Un plan de gestion de l'eau et un plan local de gestion des déchets sont en cours de préparation.²⁵ Plusieurs rapports

¹⁹ <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Presentation-des-services/Services-de-l-Etat-et-du-Territoire/Service-des-Affaires-Rurales-et-de-la-Pêche>

²⁰ <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Presentation-des-services/Services-de-l-Etat-et-du-Territoire/Service-de-l-Inspection-du-Travail-et-des-Affaires-Sociales>

²¹ à laquelle s'ajoutent les intervenants en forêt et en élevage.

²² Entre 2010 et 2013 dont 400 000 € pour TEP Vertes (PV= (Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables Transfert d'Expérience et de Savoir-faire) et 160 000€ en équipements de lutte contre les pollutions.

²³ n°15/AT/97

²⁴ Document de travail LittOcean pour IFRECOR : Quelle gouvernance des récifs coralliens à Wallis-et-Futuna ? mars 2013. Pdf à télécharger sur cette page : <http://littoccean.fr/etudes-et-documents/littoccean/>

²⁵ Information reçue de M. Malau.

et études ont été réalisés, pour contribuer au développement des nouvelles politiques:

- Agriculture: Rapport Bastié de Juin 2013, sur des contributions financières au plan pluriannuel de développement durable du secteur primaire.²⁶
- Changement climatique: Étude des zones à risque de submersion marine à Wallis.²⁷
- Eau: État des lieux de l'eau à Wallis (2012).

Les programmes et projets suivants sont en cours à Wallis et Futuna.²⁸

***La gestion de l'eau**

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), que le service de l'environnement coordonne depuis 2010, poursuit plusieurs objectifs. L'état des lieux pour Wallis, finalisé en 2012, constitue un premier document de référence. La préservation de la lentille d'eau douce, unique ressource de l'île, passe par une meilleure connaissance du fonctionnement de la nappe. L'étude hydrogéologique réalisée va permettre de cibler les actions de protection sur le terrain. Les premiers travaux ont été présentés à la Commission locale de l'eau qui s'est tenue en novembre 2012. La prochaine étape est la constitution d'un schéma directeur de l'aménagement et de la gestion de l'eau. L'état des lieux du SAGE pour Futuna débute en 2014, de même que les études permettant la définition des périmètres de protection des captages sur Wallis.

***Mangroves et ressources marines**

Le plan d'action local de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) 2011-2015 se poursuit, avec notamment la réhabilitation de la mangrove. Lieu de reproduction et « nurserie » pour les espèces récifales, cette dernière est essentielle à la bonne santé des récifs coralliens. La mangrove, qui occupe environ 20 hectares à Wallis, est constituée de deux espèces de palétuviers indigènes.²⁹ Parallèlement, avec l'UNC (Université de la Nouvelle-Calédonie) se poursuit le suivi de l'évolution du cordon littoral.

D'autres nouvelles opérations sont prévues pour 2014 :

- Installation et suivi des herbiers du lagon sur l'île de Wallis ;
- Mise en place d'un réseau de surveillance de la ciguatera³⁰, indicateur notamment de la bonne santé des récifs.

Les actions de réhabilitation sont mises en œuvre par les associations de villages avec l'appui technique du Service de l'environnement. Les plants issus de pépinières locales sont plantés sur le rivage afin d'aider la restauration ou le maintien des cordons de mangroves. Un bilan de ces diverses opérations, réalisé en 2013, indique qu'environ 3ha ont été replantés sur 6km et 8km de littoral ont été nettoyés. L'activité de commercialisation d'holothuries, qui a démarré en 2011, se poursuit avec un quota fixé pour 2012 à 6,8 tonnes de produits séchés dont 4.1 tonnes ont été exportées en 2013. Le Service territorial de l'environnement effectue le suivi des stocks et le contrôle des produits à exporter. Il contrôle également le commerce de coquilles de trocas, dont le quota à l'exportation a été fixé 34 tonnes par an.

De même, une étude dont la finalité est de mettre en place un plan de gestion est envisagée avec les femmes sur les coquillages d'intérêt artisanal.

26 Voir http://www.ieom.fr/IMG/pdf/let_editnat0114.pdf Suite à ce rapport, les maraîchers réunis au sein du Groupement des Agriculteurs ont bénéficié d'une subvention de 35 000 €, soit environ 4,2 millions de F CFP, destinée à « mécaniser la production maraîchère professionnelle » par l'acquisition de nouveaux équipements.

27 2013, S.Bantos, M.Allenbach, C.Manchel: Pour une intégration optimale des sociétés locales dans la gestion adaptative du domaine littoral à la montée du niveau marin: le cas de Wallis-et-Futuna. Sorbonne et Université de la Nouvelle Calédonie. Voir présentation sur: http://www.ifremer.fr/biarritz_2011.%20Le-colloque/Les-sessions-scientifiques/4-Gestion-integree-de-la-zone-cotiere-et-de-l-Ocean/4.3.-Vulnerability-adaptation-and-management-of-coastal-areas

28 Dans Rapport annuel 2012 de l'IEOM – Institut d'Emission d'Outre-Mer- section 5 : <http://www.ieom.fr/wallis-et-futuna/publications-31/rapports-annuels-38/2012-1331.html>

29 *Rhizophora samoensis* et *Bruguiera gymnorhiza*

30 une intoxication alimentaire par les chairs de poissons contaminés par la micro-algue benthique *Gambierdiscus toxicus* présente dans les récifs coralliens.

***Biodiversité**

L'inventaire de la biodiversité de Wallis et Futuna se complète peu à peu. Le Muséum National d'Histoire Naturelle a déterminé la seule espèce d'amphibien présente à Wallis : la grenouille *Litoria aurea*, originaire d'Australie. Aucune espèce d'amphibien n'a été identifiée à Futuna. Un inventaire herpétologique a été réalisé par le même organisme en 2013.

Les actions de lutte et de contrôle contre les espèces envahissantes se poursuivent, notamment celles contre le rat noir (*Rattus rattus*) à Futuna et contre le mimosa géant (*Mimosa diplotrica*) à Wallis. La lutte contre le rat noir est également nécessaire d'un point de vue sanitaire en raison des risques de leptospirose. De même, le suivi entomologique des moustiques se poursuit sur les deux îles afin de limiter les risques qu'ils génèrent pour la santé des populations. Deux projets en liaison avec le PROE vont débiter en 2014 : l'un pour l'élaboration d'une stratégie sur la biodiversité et l'autre sur les espèces exotiques envahissantes (EEE).

***Agriculture et pêche³¹**

A Wallis et Futuna, l'agriculture, principalement de type traditionnel, occupe une place importante tout en étant très peu intégrée dans l'économie marchande. Elle est essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins familiaux, tant pour l'autoconsommation que pour la «coutume». Un effort a cependant été entrepris afin de développer et structurer les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche pour une participation plus forte à la vie économique locale.

Le service des affaires rurales et de la pêche coordonne un programme OGAF dans lequel sont promues les techniques d'élevage en parcs à cochons tournants, intégrant ainsi les productions végétales et animales. De même, les techniques culturales organiques et le tourisme vert sont encouragés. Pour le cycle 2012-2014, c'est une enveloppe de 700 000€ dont 170 000€ pour l'élevage et 60 000€ pour les services ruraux. Ce programme développe également la pêche côtière pour alléger la pression dans le lagon (80 000€).

***Autres politiques, stratégies, plans, programmes**

Au comité permanent de l'IFRECOR, Wallis et Futuna a présenté le rapport suivant (en 2009) sur les actions menées: ³²

- les actions de lutte contre les pollutions concentrées sur les déchets avec l'aménagement de la décharge de Nanu'u et sur l'installation de mouillages à Gahi ;
- les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées en partenariat avec les écoles et les associations ;
- un travail (dans le cadre du CRISP) sur le projet de PGEM (Plan de gestion des espaces maritimes) et sur l'identification des aires marines protégées au sein du système récifolagunaire de Wallis.

31 Rapport IEOM 2012- <http://www.ieom.fr/wallis-et-futuna/publications-31/rapports-annuels-38/2012-1331.html>

32 <http://www.ifrecor.org/contenu/bulletin-liaison-n%C2%B015-juin-2009>

4.3 CADRE LÉGAL ET APPLICATION DES LOIS

Les instruments juridiques pertinents sont les suivants :

Instrument juridique	Commentaires
Code de l'Environnement Délibération n°31/AT/2006 en date 02 octobre 2006 rendue exécutoire par l'arrêté n°2007-309 modifiée par la délibération n°09 bis/AT-2007 en date du 26 juillet 2007 rendue exécutoire par l'arrêté n°2007-310	Le Territoire des îles de Wallis et Futuna dispose de son propre Code de l'Environnement depuis 2006. Ce code souligne notamment que « l'autorité coutumière, seule compétente en matière foncière sur le territoire des îles Wallis et Futuna, devra être consultée pour toutes les questions relatives à l'environnement et notamment celles destinées à assurer sa protection ». Le rôle des autorités coutumières, pour ce qui concerne l'utilisation des milieux lagonaires et terrestres, demeure donc prééminent. Le code complet est disponible à l'adresse suivante : http://orioai.univ-nc.nc/nuxeo/site/esupversions/90404d42-b60a-48b8-bd10-9f17653ec1fb
Délibération n°35/AT/2003 sur les évaluations des impacts environnementaux (EIE).	EIE requise lors de la planification et de la construction des infrastructures. Plusieurs EIE ont déjà été effectuées : pour le port commercial à Mata'Utu, le port de pêche à Halalo, l'aéroport de Futuna, etc.
Délibération n°31/AT/2003 sur les règles relatives à l'extraction des organismes marins ou terrestres utilisés pour la recherche ou l'exportation.	Ce texte juridique établit des quotas pour certaines ressources surexploitées (par exemple les coquillages) et est plus strict que la CITES.
Arrêté n°95-244 sur les importations et Arrêté n°95-245 définissant une liste d'importations interdites (ou nécessitant une autorisation)	Ce texte vise à éviter l'importation d'organismes nuisibles et de maladies des plantes et des animaux. Si les marchandises ne sont pas sécurisées, elles peuvent être détruites à leur arrivée, ou les importations peuvent être interdites.
Arrêté n°2008/003 portant réglementation des eaux destinées à la consommation humaine dans le Territoire des Iles Wallis et Futuna (03/01/2008)	Domaine 'Eaux et eaux usées'
Arrêté n° 2012-002 définissant les conditions de stockage du gasoil et des huiles de vidange (03/01/2012)	Domaine 'Substances dangereuses (chimiques)'
Arrêté n°2013-520 définissant les modalités d'information et de participation du public à l'élaboration des projets ayant une incidence directe sur l'environnement à Wallis et Futuna (17/10/2013)	Domaine 'Responsabilité environnementale'
Voir code de l'environnement	Déchets (huiles, hospitaliers, construction et démolition) Décharges
Listes espèces animales et végétales protégées (en cours)	Domaine 'Biodiversité'

Conventions internationales

- Deux conventions de portée régionale s'appliquent sur le Territoire: la Convention d'Apia (Convention sur la protection de Pacifique Sud, 12 juin 1976) et la Convention de Nouméa (Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, 25 novembre 1986).
- L'ensemble des sept lacs de Wallis (Kikila, Lalolalo, Lanutavake, Lanutuli, Alofivai, Lano et Lanumaha) a été recensé sur la liste des zones humides susceptibles d'être désignées au titre de la convention de Ramsar.

- Toutes les fougères arborescentes et les orchidées sont inscrites à l'annexe II de la Convention de Washington (CITES). La tortue verte est inscrite à l'annexe I, tous les bœnitières sont à l'annexe II et certains mammifères marins ainsi que des raies et requins sont inscrits à l'un des annexes.

Les conventions ratifiées par la France le sont également pour Wallis et Futuna, entre autres: sur la Biodiversité, le climat, sur les espèces migratoires (Bonn), sur les déchets (Bale) etc.

Wallis et Futuna utilise également la directive «cadre-eau» comme base de travail pour le suivi de la qualité des eaux littorales.

4.4 SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Lors des réunions au cours desquelles les membres de l'Assemblée territoriale et les représentants des chefferies traditionnelles travaillent de concert, des informations relatives à l'environnement sont toujours disponibles.

Plusieurs actions ont été menées sous formes d'expositions, de plaquettes de communication, d'intervention en animation scolaire, de conférences scientifiques par des experts sur plusieurs domaines.

On note également les réalisations suivantes :

- articles dans les médias locaux sur la préservation des récifs coralliens et des mangroves ;
- vulgarisation agricole pour promouvoir des alternatives aux pesticides ;
- un site internet, où toutes les informations relatives à l'environnement seront disponibles, est en cours de conception ;
- création ou appui aux sentiers botaniques et sous-marins.

De plus, un kit d'éducation à l'environnement pour les professeurs des écoles a été produit, et une formation d'éducateurs-guides et d'agents assermentés est programmée.

Une association loi 1901 « Mauli Lelei » œuvre dans l'environnement depuis les programmes régionaux du 9^{ème} FED.

4.5 FINANCES PROPRES POUR L'ENVIRONNEMENT

Une taxe pour la protection de l'environnement est prévue dans le Code de l'environnement (Article E. 142-1). D'un taux de 10%, elle est perçue sur les batteries, les piles, les pesticides et les huiles lourdes importées.

Taxes /subventions	Revenu /coût	Application
Taxe sur les produits toxiques	41 900€	Utilisée pour ramasser, exporter et recycler les produits toxiques (pétrole, pesticides, piles, etc.)
Taxe sur les déchets	75 400€	Taxe sur les boissons alcoolisées vendues dans les magasins, utilisée pour le ramassage des ordures ménagères.
Subventions pour les porcheries		Subventions accordées aux propriétaires de cochons pour éviter qu'ils n'errent librement et pour éviter la pollution des sols.

En vue d'encourager le tri sélectif par le recyclage des canettes en aluminium, le service de l'environnement passe des conventions avec les associations locales qui collectent ces canettes. Ces canettes sont pesées et achetées par l'administration 838 €/tonne avec un budget maximal alloué de 3 000 €/an.

Exonération de taxes par convention pour les ampoules électriques basse consommation.

Le service de l'environnement a constaté que l'accès aux financements est difficile mais la rédaction de plans et de stratégies continue et devrait faciliter l'identification d'actions prioritaires.

5 COOPÉRATION

5.1 COOPÉRATION AVEC LA FRANCE

Sans ressources fiscales significatives au regard des coûts, 80 % du budget procède de transferts de l'État, le reste de taxes douanières. Les transferts publics de métropole restent donc déterminants pour le Territoire. En 2010, les interventions totales de l'État se sont élevées à 104 millions €. ³³

Le contrat de développement 2012-2016 signé le 9 mars 2012 entre l'État français et le Territoire des îles Wallis et Futuna prévoit une aide financière de l'État de 41,8 millions € autour de deux axes: A – Santé, Éducation, Emploi, Sport et Culture et B – Aménagement durable de l'espace et de l'Environnement. ³⁴ Dans ce contrat, 2,62 millions € ont été inscrits pour des actions dans le domaine des énergies renouvelables, poursuivre ceux de la biodiversité et les actions de lutte contre la pollution.

IFRECOR Wallis et Futuna prépare un plan local pour les Récifs coralliens avec 30 000 €/an, cofinancement État/territoire. Pour la gestion de l'eau, dans le SAGE, il y a un cofinancement État/territoire de 60 000 €.

Dans le Contrat de Plan précédent (2007-2011), la part pour l'environnement s'est élevée à 525 000 € pour le renforcement des moyens du service de l'environnement (laboratoire et bateaux pour travaux en mer), la biodiversité (travaux d'inventaire pour les espèces envahissantes), et protection du littoral (études et travaux).

5.2 AVEC L'UNION EUROPÉENNE ³⁵

	8 ^{ème} FED	9 ^{ème} FED territorial	10 ^{ème} FED territorial
Montant	730 000€	1,947 milliard de F CFP (~16 ,3 millions €)	1,97 milliard de F CFP (~16.5 million €)
Volets	Projets de reboisement.	- Agrandissement du port de commerce de Mata'Utu – budget consommé, date prévisionnelle de fin : novembre 2013 - Construction et rénovation d'infrastructures scolaires – terminé fin 2012 - Mise en place d'une unité technique de gestion (UTG), intitulée « Cellule Europe » - évaluations, audits et imprévus	- Reconstruction du quai de Leava – 93% du budget, démarrage des travaux en 2014 - L'élaboration d'une stratégie générale de développement du Territoire - Recrutement d'experts en appui au service de coordination des politiques publiques et du développement et au service des affaires maritimes

³³ <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Wallis-et-Futuna/Presentation-economique>

³⁴ <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Wallis-et-Futuna/Presentation-economique>

³⁵ Rapport IEOM 2012

***Énergies renouvelables**

Un programme majeur a été mis en œuvre depuis 2006 dans les domaines des énergies renouvelables : le programme TEP VERTES (Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables Transfert d'Expérience et de Savoir-faire), cofinancé par l'Union Européenne (9ème FED) et les territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna pour un montant global de 10,3 millions €³⁶ dont 1,15 millions € attribués à Wallis et Futuna.

***Gestion intégrée des milieux marins et terrestres**

Le programme INTEGRE (Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les Pays et Territoires d'outre-mer du Pacifique), financé par le 10ème FED pour un montant de 12 millions € et une durée prévisionnelle de 4 ans. Son principal objectif est de promouvoir la gestion intégrée des milieux marins et terrestres et de valoriser durablement les ressources naturelles des Pays et Territoires d'outre-mer du Pacifique. Des interventions sont prévues sur neuf sites pilotes, dont trois sont situés en Polynésie française, trois en Nouvelle-Calédonie, deux à Wallis et Futuna et un à Pitcairn. Le premier Comité de pilotage du projet s'est réuni le 18 septembre 2013 et a approuvé les neuf sites pilotes proposés. La part réservée aux projets de W&F est de 858 000€.³⁷

5.3 AUTRE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)

Wallis et Futuna se conforme à la France pour ce qui est des accords multilatéraux sur l'environnement. Le territoire a préparé un Plan d'action pour la biodiversité 2006-2010, à la demande du gouvernement français et conformément à la Convention sur la biodiversité. L'État français a élaboré la SNB 2012-2020 - Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Les plans locaux sont réajustés suivant la périodicité de cette phase.

Depuis 2006 les actions internationales suivantes ont lieu :

Avec le CPS (Secrétariat du Pacifique Sud), Wallis et Futuna a élaboré une Stratégie conjointe CPS-Wallis et Futuna démarrée en janvier 2009. Elle identifie les priorités de développement de Wallis et Futuna et les activités d'assistance à mettre en œuvre par la CPS durant la période 2009-2013.³⁸

Avec le CPS il y aussi la mise en œuvre du programme INTEGRE (voir plus haut).

Wallis et Futuna collabore avec le PROE (Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement) dans le Plan régional pour la conservation de la nature, sur les Déchets et le Changement climatique.

D'après le service de l'environnement, les pays voisins étant principalement anglophones, la coopération régionale et internationale de Wallis et Futuna se heurte parfois à la barrière de la langue.

³⁶ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/annex4_tep_vertes_fr.ppt

³⁷ <http://web.presidence.pf/index.php/pr-presidence/547-reunion-du-comite-de-pilotage-du-programme-integre>

³⁸ Rapport 2009: <http://www.spc.int/sppu/images/JCS/jcs%202009%20bilan%20interm%E9diaire%20wallis%20et%20futuna.pdf>

Wallis et Futuna est le territoire d'outre-mer français le moins développé. En partie à cause des facteurs géophysiques et en partie à cause des coutumes et de certaines pratiques locales, l'environnement subit une dégradation : déforestation, surpêche et pollution du lagon de Wallis et destruction des récifs coralliens et des plages. Les territoires s'attaquent clairement à ces problèmes et ont mis en place des structures administratives encadrées par des personnes compétentes, l'allocation de budgets et l'adoption de certaines législations (ex : EIE).

Plus particulièrement, l'adoption d'un Plan de développement durable en 2002 à tous les niveaux administratifs fut un véritable accomplissement étant donné la complexité de la structure politique : 1) l'État français présent avec un Préfet et plusieurs services ; 2) l'Assemblée territoriale et 3) les chefferies traditionnelles dans trois régions.

Les principaux défis sont la conservation de la nature et le changement climatique, puisque les zones côtières reculent en raison de l'érosion et de la modification du littoral par la population, ainsi que la gestion des déchets solides et liquides.

Il existe un potentiel pour promouvoir l'énergie solaire et l'énergie éolienne (installations individuelles et semi-collectives). Pour ce qui est de l'hydroélectricité : la rénovation et la remise en fonctionnement de la centrale de Vainifao à Futuna est en cours, pour un montant de 200 000€. D'autres projets hydroélectriques sont planifiés, pour un montant global de 800 000€.

Le service de l'environnement de Wallis et Futuna constate :

Problèmes	Situation actuelle	Actions mises en œuvre depuis 2006
Pressions sur les habitats et la biodiversité	Difficile à maîtriser	Réglementation, programme de protection et de gestion
Espèces envahissantes	Opération en cours	EEE végétales et animales
Changement climatique / Montée du niveau de la mer	Recul du trait de côte, immersion temporaire des zones de culture basses	Aménagements de protection, études
Catastrophes naturelles et environnementales		Plan Orsec
Gestion des déchets	Déchets en hausse	Plans, recherche de filières de recyclage et de valorisation

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Informer, former et éduquer	Améliorer la sensibilisation aux problématiques environnementales	Plusieurs expositions, des plaquettes de communication, d'intervention en animation scolaire, de conférences scientifiques par des experts sur plusieurs domaines. Un Kit d'éducation à l'environnement pour les professeurs d'écoles a été produit, et une formation d'éducateurs-guides et d'agents assermentés est programmée		Service de l'environnement			
	Activités						
	- Mettre en place une banque de données sur internet pour les enseignants - Développer une campagne d'information télévisée et radio pour la population - Développer des actions de proximité						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion durable, conservation de la biodiversité, services écosystémiques	Renforcer les efforts en cours	- Inventaire de la biodiversité en cours - Actions contre des espèces invasives - Un plan d'action local de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) 2011-2015 est en cours - Des actions de réhabilitation sont mises en œuvre par les associations de villages avec l'appui technique du Service de l'environnement		Service de l'environnement Service des Affaires Rurales et de la Pêche			
	Activités						
	- Finaliser l'inventaire de la biodiversité (notamment la biodiversité de la ZEE et des hauts fonds de la ZEE à des fins de gestion et de conservation) - Développer des aires marines protégées pour la gestion durable des stocks de poissons - Poursuite et intensification du contrôle et du suivi des espèces exotiques envahissantes - Favoriser l'intégration des sciences humaines, juridiques et économiques dans l'approche des récifs - Poursuivre les activités du réseau de surveillance des récifs coralliens						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion durable des forêts	Réduire la fragmentation de la forêt, promouvoir son extension et la gestion durable	Des projets de reboisement ont été financés par le passé (8ème FED)		Service des Affaires Rurales et de la Pêche			
	Activités						
	- Renforcer les plantations avec des espèces locales, particulièrement pour protéger les sols de l'érosion et améliorer la capture de l'eau - Développer une stratégie pour la forêt incluant des espaces existants et des zones à reboiser ou à étendre la forêt - Développer un inventaire forestier, sur la base duquel développer des plans d'action pour la gestion durable des forêts - Etablir une réserve forestière du territoire - Etablir divers types de forêts pour différents exploitants, incluant des forêts communautaires - Promouvoir la cogestion des espaces forestiers - Renforcer les services de surveillance						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion intégrée des zones côtières	Gestion intégrée des zones côtières (cf. thématiques INTEGRE)						
	Activités						
	- Engager les différents acteurs (environnement, aménagement du territoire, pêche, police, défense, ports, tourisme, développement rural, autorités locales) - Développer une étude sur les potentialités économiques et les risques environnementaux dans la zone côtière incluant le changement climatique et le cadre légal - Réaliser une étude sur la bonne gestion et la protection des récifs coralliens et l'introduire dans les plans de gestion de la zone côtière. - Réaliser des ateliers pour discuter des options - Développer le plan de Gestion intégrée des zones côtières - Elaborer la législation nécessaire à l'implémentation du plan - Développement d'un écotourisme durable incluant les communautés locales						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ et besoins en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Affaires maritimes	Renforcer la gestion durable de la mer et l'économie bleue						
	Activités						
	- Finalisation des plans de gestion des espaces maritimes (PGEM), notamment en clarifiant le partage des responsabilités pour la gestion du lagon. - Développement de l'activité de recherche en lien avec l'énergie et la biotechnologie. - Développement d'activités génératrices de revenus liés à la mer : étudier la possibilité de développer des activités commerciales pour - certaines espèces (ex. : holoturies et trocas), l'évaluation des stocks de poissons pour le commerce, l'industrie alimentaire, autres produits, - services (ex. réparation de bateaux, électronique, pièces de rechange, froid, etc.). - Renforcer l'implication du secteur privé dans ces activités.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ besoins et en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion durable de l'eau	Diminuer les pertes d'eau potable, améliorer sa qualité. Réduire les impacts négatifs des eaux usées.	Projet SAGE en cours. Système d'eau potable planifié pour Futuna dans le contrat de développement 2012-2014. Apports importants d'eaux boueuses dans le lagon.					
	Activités						
	- Etablissement du procédé de chloration ayant en compte les captages d'eau. - Généraliser la récupération d'eau de pluie aux fins de l'agriculture et divers usages ménagers (réduction de la demande de l'eau de réseau et des factures). - Mobiliser de fonds additionnels pour le processus de traitement du projet SAGE. - Etudier des solutions pour réduire l'apport d'eaux boueuses dans le lagon (acheminement, captage et filtration, etc.) et mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre. - Poursuivre le programme d'installation de mouillages.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ et besoins en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Gestion des déchets	Améliorer la gestion actuelle	Deux plans de gestion des déchets en cours. Projet pour organiser la gestion et le transport des déchets (Pacific Fund).					
	Activités						
	- Améliorer l'application de la réglementation en matière de pollution et de dégradation. - Poursuivre le programme d'installation de mouillages. - Réduire les apports d'eaux boueuses dans le lagon.						

Objectif	Action	Situation actuelle	Priorité et calendrier	Entités responsables	€ et besoins en RH	Risques et hypothèses	Possible sources de financement
Changement climatique	Cartographie et modélisation des risques	Wallis et Futuna collabore avec le PROE (Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement) dans le Plan régional pour la conservation de la nature, sur les Déchets et le Changement climatique					
	Activités						
	- Etudier les impacts du CC à W&F du point de vue scientifique, établir scénarii, renforcer le réseau d'observation climatologique – mobiliser assistance technique et financière. - Engager dans une réflexion sur l'énergie, incluant électricité et transport, et aboutir à une stratégie pour l'énergie, qui favorise l'énergie renouvelable et efficience énergétique. - Développer un plan national d'adaptation et un plan de mitigation au CC – avec une stratégie de mobilisation de financement (externe et interne (ex. taxes ou primes, acheminement de fonds pour certains thèmes). - S'engager dans le développement de l'énergie renouvelable au niveau régional. - Participation à la stratégie régionale pour construire un développement résilient envers le climat et les catastrophes naturelles.						